

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR D'ÉLECTRICITÉ
RELATIVE À LA MODIFICATION DES TARIFS ET
CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT
POUR L'ANNÉE 2016

DOSSIER : R-3934-2015

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président
Me LISE DUQUETTE
M. LAURENT PILOTTO

AUDIENCE DU 26 NOVEMBRE 2015

VOLUME 3

DANIELLE BERGERON et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur de Hydro-Québec TransÉnergie;

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
procureur de Association hôtellerie Québec et
Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et Conseil
de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFQ);

Me PAULE HAMELIN
procureure de Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me PAULE HAMELIN
Me PIERRE LEGAULT
procureurs de Nalcor Energy Marketing Corporation
(NEMC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	8
PREUVE HQT - Coût du service, efficience, planification et commercialisation	14
MARIE-CLAUDE ROQUET	
LOUIS-OMER RIOUX	
LOUIS VECI	
STÉPHANIE CARON	
SYLVAIN CLERMONT	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	16
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	45
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	60
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	103
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE (suite)	139
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	148
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	194
PREUVE DU GRAME	253
MICHEL PERRACHON	254
NICOLE MOREAU	254
INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	254
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	268

PREUVE DE L'AQÇIE-CIFQ	276
PAUL PAQUIN	
PIERRE VÉZINA	
LUC BOULANGER	
INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	277
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	289
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	296
DISCUSSION	303

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-4 (HQT) : Donner l'impact sur le revenu requis de 2016 du glissement de 200 M de l'année 2015 à l'année 2016 (demandé par FCEI)	25
E-5 (HQT) : Eu égard à la réponse 11.1 et au tableau R11.1 à la pièce HQT-13, Document 5, ventiler l'augmentation de 3.7 M\$ qui apparaît entre l'année 2014 et 2016 par services en indiquant les facteurs suivants : inflation, réductions ponctuelles des charges et nouveaux services (demandé par la FCEI)	44
E-6 (HQT) : Ventiler les équipements qui seront utilisés à l'intérieur de l'année 2016 parmi les équipements indiqués à la diapositive 28 (demandé par la Régie)	223

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-FCEI-0014 :	Réponses du Transporteur à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie - Rapport annuel au 31 décembre 2014 (HQT-5, Document 1) 15
C-FCEI-0015 :	Charges nettes d'exploitation du dossier R-3903-2014 (HQT-6, Document 2) 15
C-FCEI-0016 :	Évolution de la base de tarification 2013-2015 du dossier R-3903-2014 (HQT-7, Document 1) 16
C-FCEI-0017 :	Réponses du Transporteur à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie du dossier R-3903-2014 (HQT-13, Document 1) 16
C-GRAME-0013 :	Article publié le 13 novembre 2015, intitulé « Un point tournant pour l'hydroélectricité québécoise en Nouvelle-Angleterre » 59
C-NEMC-0012 :	Extrait de la décision D-2012-10, paragraphes 819 et 820 74
C-NEMC-0013 :	Copie de la refonte du Guide des pratiques d'affaires 92

R-3934-2015
26 novembre 2015

- 7 -

C-NEMC-0014 : Avis d'Hydro-Québec TransÉnergie
A-2015-04-28 - Calcul de la
capacité de transfert totale du
chemin LAB-HQT 96

A-0023 : Suivi administratif relatif au poste
Madawaska - Hydro-Québec, 18 décembre
2014 149

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce vingt-sixième
2 (26e) jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-six (26)
8 novembre deux mille quinze (2015), dossier R-3934-
9 2015, audience concernant la demande du
10 Transporteur d'électricité relative à la
11 modification des tarifs et conditions des services
12 de transport pour l'année deux mille seize (2016).
13 Poursuite de l'audience.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bon début de troisième journée à vous tous. Maître
16 Fréchette, peut-être deux questions d'intendance.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Je vous écoute.

19 LE PRÉSIDENT :

20 La première concernant les engagements.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Oui. Alors tout d'abord bonjour à tous aussi. Il
23 faut toujours commencer la journée du bon pied, pas
24 seulement qu'avec des Special K, mais aussi avec un

1 bonjour amical, bien sûr à vous qui êtes devant moi
2 ce matin, aussi évidemment à mes collègues de
3 l'équipe technique et tous mes collègues ici à
4 l'arrière. Alors bonjour à tous.

5 Au niveau des engagements. Engagement 1,
6 engagement 2, les validations quant à la
7 confidentialité, ont été accomplis hier soir,
8 complétés ce matin. Alors, ces deux engagements-là
9 devraient être déposés sous peu. Il est
10 vraisemblable que lorsqu'ils seront déposés que
11 tout le monde les aura en main. On a un petit
12 complément de témoignage pour cadrer, si vous
13 voulez, l'engagement pour qu'on puisse lui donner
14 la saveur approprié, si vous me permettez
15 l'expression.

16 En ce qui concerne l'engagement 3, celui-
17 là, il est plus au ballottage. Je n'oserais pas
18 dire qu'il est en progrès. Je vous dirais plus
19 qu'on est à la recherche en ce moment. De toute
20 façon, c'était de l'innovation. Alors, c'est tout à
21 fait légitime qu'on recherche, pour faire un
22 mauvais jeu de mots. Alors tout ça pour dire que,
23 pour l'engagement 3, je devrai vous revenir.

24 Et puis, à moins que vous vouliez passer à
25 l'autre sujet tout de suite, moi, j'en avais un

1 pour vous qui tournait autour de la décision
2 D-2015-189 pour le passage au PCGR des États-Unis.
3 Alors comme vous voulez.

4 LE PRÉSIDENT :

5 C'était mon deuxième sujet.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 C'est bien. Alors, vous voyez, on a notre connexion
8 matinale, Monsieur le Président. Ce qui est génial.
9 Alors, dans cette décision, dans ses conclusions,
10 quelques-unes concernent évidemment le
11 Transporteur, soit celle de l'autorisation de créer
12 le compte de frais reportés au dix (10) juillet, et
13 aussi deux autres mises à jour qui sont exigées
14 dans le cadre de ce dossier-là, alors soit celle
15 identique de refaire ni plus ni moins les données
16 du tableau 4 pour le vingt-six (26) novembre ainsi
17 qu'une mise à jour au niveau du revenu requis deux
18 mille seize (2016) sous le format du tableau 6, tel
19 qu'il est mentionné dans cette décision-là. Et ces
20 deux tâches-là sont requises pour aujourd'hui, ce
21 vingt-six (26) novembre.

22 Je suis au regret de vous annoncer que ce
23 délai-là ne pourra être respecté. Ce n'est pas de
24 la mauvaise volonté, vous vous en doutez bien. Les
25 gens s'affairent en ce moment à la fois,

1 évidemment, au quartier général, si je peux dire,
2 au QG. Alors, évidemment, vous vous doutez bien
3 qu'au siège social, les gens responsables de ce
4 dossier-là s'affairent à recueillir toutes les
5 données nécessaires pour pouvoir compléter cette
6 information-là.

7 Si vous me permettez, je vous reviendrai
8 dans le courant de la journée avec quelque chose de
9 plus concret au niveau du moment, au niveau de la
10 forme que ça pourra prendre, et caetera. Et puis
11 aussi, bon, en faisant bien les choses, je vous
12 l'annonce verbalement à vous, mais je devrai... je
13 vais... je vous l'annonce verbalement puis, bon, je
14 considère que la Régie institutionnellement en est
15 informée, en ce qui concerne le Transporteur, au
16 niveau des délais, mais sachez que d'ici la fin de
17 la journée aussi j'anticipe d'écrire formellement à
18 la Régie dans le cadre du dossier spécifique du
19 passage au PCGR des États-Unis, parce que cette
20 décision-là est dans ce dossier-là. Alors, je
21 compléterai le tout. Mes présentations verbales
22 auprès de vous ce matin seront complétées par un
23 écrit également dans le dossier en cause.

24 Alors, je ne sais pas si ça recoupait vos
25 préoccupations, mais je devrai vous revenir dans le

1 courant de la journée pour un scénario au niveau de
2 l'arrivée de cette information-là, quelque chose de
3 plus robuste, puis aussi un scénario qui
4 permettrait à tout le monde d'être confortable avec
5 l'information au moment où elle arrivera.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Tout à fait. Alors, écoutez, on sait qu'on
8 n'échappera pas ce ballon.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Tout à fait.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Alors, nous sommes, vous et moi...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Oui, oui.

15 LE PRÉSIDENT :

16 ... tout à fait là-dessus pour la journée. Alors,
17 quand vous aurez l'information, vous me demanderez,
18 puis à ce moment-là on en discutera, on accueillera
19 ce que vous avez à nous proposer. J'en discuterai
20 avec mes collègues voir ce que ça veut dire aussi
21 de façon pratique dans ce dossier versus le
22 calendrier de dossier, versus notre équipe. Et puis
23 je verrai voir comment on va statuer sur le tout.

24 Ça vous va?

25 Me YVES FRÉCHETTE :

1 Pour clore là-dessus, ce n'est pas parce que je
2 veux avoir le dernier mot...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Je vous en prie.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 ... mais je veux vous rassurer que... puis je suis
7 très sensible aux mentions que vous avez faites en
8 ouverture au niveau du processus puis de son équité
9 puis de son déroulement. La proposition qu'on vous
10 fera, j'ai la conviction qu'elle sera centrée,
11 qu'elle procurera à la fois à la Régie puis aux
12 collègues ici qui participent aux audiences de la
13 Régie un confort que tout se fait dans les règles,
14 et tout ça. Il reste quand même qu'aujourd'hui, je
15 ne vous le cache pas, les gens du panel 2,
16 aujourd'hui, on souhaite compléter le plus possible
17 l'information, et puis pour ultimement être libéré,
18 pour des tâches qui sont les leurs. Je vous
19 reviendrai précisément avec le scénario.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Parfait. Merci, Maître Fréchette.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Bonjour, Maître Turmel.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Bonjour, Monsieur le Président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Nous continuons?

5

6 PREUVE HQT - Coût du service, efficience,
7 planification et commercialisation

8

9 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce vingt-sixième
10 (26e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

11

12 MARIE-CLAUDE ROQUET,

13 LOUIS-OMER RIOUX,

14 LOUIS VECI,

15 STÉPHANIE CARON,

16 SYLVAIN CLERMONT,

17

18 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
19 solennelle :

20

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Bon matin. Nous continuons. Avant de débiter, plus
23 formellement, avec l'aide de madame la greffière,
24 je veux simplement déposer correctement les pièces
25 qu'on a distribuées hier en fin d'après-midi. La

1 première C-FCEI-14. C'est les réponses... donc du
2 rapport annuel trente et un (31) décembre deux
3 mille quatorze (2014), les réponses du Transporteur
4 à la demande de renseignements numéro 1 de la
5 Régie. C'était la pièce HQT-5, Document 1.

6

7 C-FCEI-0014 : Réponses du Transporteur à la
8 demande de renseignements numéro
9 1 de la Régie de l'énergie -
10 Rapport annuel au 31 décembre
11 2014 (HQT-5, Document 1)

12

13 Ensuite, C-FCEI-15, c'était les charges nettes
14 d'exploitation du dossier 3903-2014, HQT-6,
15 Document 2.

16

17 C-FCEI-0015 : Charges nettes d'exploitation du
18 dossier R-3903-2014 (HQT-6,
19 Document 2)

20

21 Ensuite, C-FCEI-16, c'est du dossier R-3903-2014,
22 l'évolution de la base de tarification deux mille
23 treize-deux mille quinze (2013-2015), HQT-7,
24 Document 1.

25

1 C-FCEI-0016 : Évolution de la base de
2 tarification 2013-2015 du dossier
3 R-3903-2014 (HQT-7, Document 1)

4
5 Et enfin C-FCEI-17 du dossier 3903-2014, les
6 réponses du Transporteur à la demande de
7 renseignements numéro 1 de la Régie, HQT-13,
8 Document 1.

9
10 C-FCEI-0017 : Réponses du Transporteur à la
11 demande de renseignements numéro
12 1 de la Régie de l'énergie du
13 dossier R-3903-2014 (HQT-13,
14 Document 1)

15
16 Merci. Ceci étant fait, Monsieur le Président, j'ai
17 demandé aux témoins d'HQ de remettre la
18 présentation PowerPoint. J'avais deux petites
19 confirmations sur ces pages. Et à la page 34, et,
20 là, je me tourne vers monsieur Veci.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

22 Q. [1] Monsieur Veci, hier quand on a parlé
23 d'innovation technologique, quand vous avez fait
24 votre présentation, vous avez beaucoup parlé de la
25 maturité des projets notamment. Et on voulait

1 comprendre un peu l'effet de la maturité des
2 projets sur les charges reliées à l'innovation
3 technologique. Donc, par exemple, dans les faits,
4 vous avez présenté étape zéro, un, deux, trois,
5 quatre et cinq. Quand la maturité technologique,
6 elle arrive, quels sont les effets sur les charges
7 de manière générale?

8 M. LOUIS VECI :

9 R. Je vous dirais, il y a trois éléments à retenir
10 pour un effet aux charges. Donc, indépendamment des
11 étapes où on est rendu, c'est si le projet se
12 poursuit ou non dans une porte jusqu'à l'étape 5.
13 Si elle franchit toutes les étapes, les étapes un,
14 deux... zéro, un, deux et trois vont être aux
15 charges d'exploitation, et quatre, cinq vont être
16 aux investissements. Le dernier élément à
17 mentionner, ce n'est pas parce que... le nombre de
18 projets n'est pas nécessairement un indicateur, on
19 ne peut pas seulement faire un prorata. Chaque
20 projet a sa propre valeur, sa propre dépense.
21 Alors, je pourrais me retrouver avec un seul projet
22 à l'étape zéro; plein de projets en étape quatre,
23 cinq. Mais si le projet à l'étape zéro, c'est le
24 plus important budgétairement parlant et est à
25 l'étape zéro, bien, je vais avoir un gros effet aux

1 charges. Alors, c'est les trois composantes ou
2 inducteurs majeurs.

3 Q. [2] Merci. Maintenant, si vous voulez, on va aller
4 à la page 30 du PowerPoint d'hier. Pardon. 27.
5 Excusez-moi! Alors, hier, on a eu une discussion
6 notamment sur le facteur de glissement. Et pour
7 qu'on s'entende bien, je comprends, Monsieur Veci,
8 quand on parle de glissement, ce sont des projets
9 qui devaient se faire dans l'année un que,
10 finalement que l'on verse à l'année deux pour X
11 raisons. C'est la définition adéquate du
12 glissement?

13 R. Je ne suis pas rendu à la page, mais je peux quand
14 même répondre à votre question. Parce que la
15 question ne nécessite pas la page.

16 Q. [3] Oui.

17 R. Donc, le facteur de glissement, tel que je l'ai
18 mentionné hier, sert à deux fins. En quelque part,
19 si une année donnée, comme deux mille seize (2016),
20 on a un portefeuille de projets avec un niveau
21 d'engagements de un point six milliard de dollars
22 (1,6 G\$) à faire, c'est bien certain que ces
23 projets-là qui doivent être réalisés dans l'année,
24 on veut les réaliser. C'est notre mission. Et on a
25 vu comment c'était important de réaliser les

1 projets pour la clientèle pour les fins de
2 fiabilité, et caetera.

3 Ceci étant dit, lorsqu'on voit des
4 historiques comme on a vu, au niveau de la
5 réalisation et de la mise en oeuvre de toutes les
6 améliorations, effectivement, à ce moment-là, moi,
7 je dois prendre un facteur de glissement ou je
8 prends un facteur de glissement pour une liste de
9 projets qui pourrait glisser. Et quand je dis une
10 liste, là, vous l'avez vu, il y a un paquet de
11 considérations qui arrivent à quatre cent vingt
12 millions (420 M\$) pour vingt-six pour cent (26 %)
13 de glissement.

14 (9 h 15)

15 Et, ça, c'est moi qui, en quelque part fait
16 une gageure basée sur les complexités, le nombre,
17 l'historique pour donner du temps au processus de
18 réalisation de projets d'être capable de faire cent
19 pour cent (100 %) des projets. Alors, c'est la
20 raison pour laquelle j'ai appelé ça un moyen de
21 mitigation et c'est pour ça qu'en deux mille seize
22 (2016), sur la population de projets de un point
23 six milliard (1,6 G\$), vous en avez un point deux
24 milliard (1,2 G\$) au dossier.

25 Q. [4] Je ne reviendrai pas sur le mot « gageure » là,

1 mais... Par exemple, si un projet devait être
2 réalisé en décembre et vous le faites glisser en
3 janvier de l'année suivante versus un projet qui
4 est là en décembre puis qui glisse en avril ou
5 qui... donc il y a quand même un effet dans la base
6 de tarification important. Vous êtes d'accord?
7 C'est ce que je comprends. Ça va avoir un impact
8 sur le facteur de glissement. Est-ce que c'est
9 correct de comprendre ça comme ça?

10 R. Oui.

11 Q. [5] O.K. Donc, si on est en décembre, dans la base
12 de tarification on aura onze (11) mois sur un,
13 alors que si on est en avril, on aura quatre mois
14 sur... c'est-à-dire quatre, huit, c'est-à-dire...
15 oui, c'est ça.

16 R. Oui, il y a un effet 13 soldes.

17 Q. [6] Parfait. Bon. Ceci étant... Alors, maintenant
18 qu'on s'est compris sur ces facteurs-là, hier je
19 vous ai posé la question, vous m'avez donné une
20 réponse directe. L'impact sur le revenu requis en
21 deux mille... et je veux juste m'assurer que
22 j'avais bien compris, sur le revenus requis du
23 facteur de glissement deux mille seize (2016), je
24 pense que vous m'avez dit quinze millions de
25 dollars (15 M\$).

- 1 R. C'est exact.
- 2 Q. [7] O.K. Ce quinze millions de dollars là (15 M\$),
3 c'est deux mille seize (2016) seulement ou deux
4 mille seize (2016) et deux mille quinze (2015)?
- 5 R. C'est... bien, c'est deux mille seize (2016), mais
6 vous venez de le mentionner, l'effet 13 soldes
7 comprend les mises en service de deux mille quinze
8 (2015) qui se font en deux mille seize (2016) et
9 les mises en service de la fin deux mille seize
10 (2016) qui ne se feront que l'année suivante.
- 11 Q. [8] O.K. Et si je pose la question pour deux mille
12 quinze (2015), quel était l'impact sur le revenu
13 requis, est-ce que c'est un autre quinze millions
14 (15 M\$) ou c'est un montant différent?
- 15 R. Hier, ce que j'ai mentionné, c'est que sur l'année
16 deux mille quinze (2015), année de base, vous avez
17 deux cent millions (200 M\$) de glissement.
- 18 Q. [9] Oui.
- 19 R. Ce deux cent millions-là (200 M\$) va se faire en
20 deux mille seize (2016), il est pris en compte
21 comme un ajout de mise en service selon le moment
22 où le projet est... là où on pense qu'il va se
23 faire dans la nouvelle année. Et en deux mille
24 seize (2016), en fin d'année, il y a quatre cent
25 vingt millions (420 M\$) de glissement qui est pris

1 pour des projets qui pourraient risquer... Quand je
2 dis des « projets », pour un niveau global de
3 projets qui pourraient glisser à l'année
4 subséquente deux mille dix-sept (2017).

5 Q. [10] O.K. Je vous remercie. On n'a plus besoin du
6 tableau pour le moment. On va revenir donc au
7 tableau que nous vous avons déposé hier. Oui.
8 Donnez-moi un instant. Juste un complément peut-
9 être d'informations. Parce que vous m'avez dit pour
10 deux mille seize (2016), l'impact sur le revenu
11 requis, ça va être de quinze millions (15 M\$). Et
12 je vous ai posé la question pour deux mille quinze
13 (2015) et je ne pense pas que vous m'avez donné la
14 réponse. Quel était l'impact sur le revenu requis?
15 Si vous l'avez ce chiffre-là là, ce serait peut-
16 être... il y avait eu un glissement dans ma
17 question.

18 R. Je n'ai pas le chiffre deux mille quinze (2015)
19 avec moi. Ceci étant dit, j'aimerais revenir quand
20 même, je ne sais pas si c'est une partie de
21 réponse. Pour l'année deux mille quinze (2015),
22 comme vous l'avez vu, l'année témoin au dossier
23 était un point un milliard (1,1 G\$). On va
24 réaliser, dans l'année de base, un point neuf
25 milliard (1,9 G\$). Donc, on a un renversement de

1 huit cent cinquante millions (850 M\$) en deux mille
2 quinze (2015). Alors, je ne sais pas si vous voulez
3 revenir à l'année témoin.

4 Q. [11] Non. Dans les faits, peut-être pour vous
5 aider, on a parlé d'un deux cent millions (200 M\$)
6 de glissement de deux mille quinze (2015) à deux
7 mille seize (2016). Isolément, ce glissement-là,
8 lui, l'impact sur le revenu requis de deux mille
9 seize (2016), est-ce que c'est toujours bien quinze
10 millions (15 M\$) ou c'est...

11 R. Oui, deux mille seize (2016), oui. Pour deux mille
12 quinze (2015), je n'ai pas la réponse avec moi. Je
13 suis certain de l'avoir mentionné l'année dernière
14 en audience.

15 Q. [12] On s'entend bien, donc vous m'avez dit, en
16 deux mille seize (2016), l'impact c'est quinze
17 millions (15 M\$). Mais, l'impact du glissement de
18 quinze (15) à deux mille seize (2016) qui est de
19 deux cent millions (200 M\$), est-ce que c'est aussi
20 quinze millions (15 M\$)? C'est le même quinze
21 millions (15 M\$)? C'est ça que je veux vérifier.

22 R. Ce n'est pas le même quinze millions (15 M\$).

23 Q. [13] Bon. C'est ça. Parfait. Alors, est-ce que vous
24 savez quel est ce revenu, ce montant-là? Vous
25 pouvez peut-être...

- 1 R. Ce montant... ce montant-là est intégré dans ma
2 base de tarification normale de deux mille seize
3 (2016), il est...
- 4 Q. [14] D'accord. Mais, vous n'avez pas d'idée sur
5 l'impact sur le revenu requis?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. [15] Est-ce que c'est un autre vingt millions
8 (20 M\$)? Un autre trente millions (30 M\$)? Un autre
9 cinq millions (5 M\$)?
- 10 R. Bien, vous comprenez qu'il va à sens inverse. En
11 deux mille quinze (2015), c'est un ajout, hein!
- 12 Q. [16] O.K.
13 (9 h 20)
- 14 Q. [17] Bon, dernière tentative. Donc, on a bien
15 identifié, isolé deux mille seize (2016), quinze
16 millions (15 M). Ou on a parlé de deux mille quinze
17 (2015). Mais l'impact, le glissement du deux cents
18 millions (200 M) de deux mille quinze (2015) à deux
19 mille seize (2016), quel est son impact en deux
20 mille seize (2016) pour ce deux cents millions
21 (200 M) là, ce glissement-là?
- 22 R. Si c'est utile, là, je pourrais le calculer puis le
23 prendre en engagement.
- 24 Q. [18] Oui, ça serait pertinent, si vous le voulez.
25 Je pense que c'est un calcul assez simple à faire.

1 Alors, Monsieur le Président... Bien, assez simple!

2 Je ne veux pas...

3 R. Juste sur la simplicité, par contre, là...

4 Q. [19] Non, je... Voilà! C'est vrai. Mais, engagement
5 numéro 4...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui, vous le libellez?

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Q. [20] Oui. Alors, c'est donner l'impact sur le
10 revenu requis de deux mille seize (2016) du
11 glissement de deux cents millions (200 M) de
12 l'année deux mille quinze (2015) à l'année deux
13 mille seize (2016).

14

15 E-4 (HQT) : Donner l'impact sur le revenu requis
16 de 2016 du glissement de 200 M de
17 l'année 2015 à l'année 2016 (demandé
18 par FCEI)

19

20 LE PRÉSIDENT :

21 Est-ce que c'est...

22 M. LOUIS VECI :

23 Je n'ai pas entendu l'engagement.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Est-ce qu'on peut le répéter?

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui. Je vais essayer de répéter le même, là. Alors
3 donc, l'engagement c'est de donner l'impact sur le
4 revenu requis de deux mille seize (2016) du
5 glissement de deux cents millions (200 M) de
6 l'année deux mille quinze (2015) à l'année deux
7 mille seize (2016).

8 LE PRÉSIDENT :

9 Est-ce que ça va?

10 Q. [21] Le panel, ça va?

11 R. Ça va.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est noté, merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître Fréchette, merci, c'est noté. Donc, ça c'est
16 l'engagement 4.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Mon analyste est content, alors ça va bien, on
19 avance.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Un analyste content, ça va bien le matin.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Q. [22] On revient donc au tableau cette fois-ci, le
24 petit tableau. J'ai encore deux petites lignes de
25 questions mais bien clarifier, là, le tableau donc,

1 maison, que vous avez déposé hier, Monsieur Veci.
2 Et vous avez maintenant les documents et, hier,
3 donc, c'était un peu périlleux, je m'en excuse, là.
4 Mais l'idée, simplement, je vais prendre un exemple
5 de la maîtrise de la végétation. O.K.? Dont vous
6 avez parlé hier, dont vous avez fourni des
7 explications. Ce qu'on a de la difficulté à saisir,
8 là, c'est que vous avez indiqué qu'en deux mille
9 quatorze (2014), est survenu... c'est-à-dire, dans
10 votre rapport annuel, qui a été déposé hier, le
11 rapport annuel de deux mille quatorze (2014), vous
12 indiquez qu'il était prévu quatorze millions (14 M)
13 de... seize millions (16 M) de maîtrise de
14 végétation. Or, il en est survenu dix-huit millions
15 (18 M). Le rapport annuel, là, c'est donc HQT-13,
16 Document 5, page 17, O.K.?, que vous avez
17 certainement. Dans une réponse que vous avez
18 fournie, dans le dossier 3903, vous parlez plutôt
19 d'une... pour la même année, d'un montant
20 additionnel de cinq point deux millions (5.2 M) et
21 là c'est là qu'on cherche... pas la bête noire mais
22 on cherche à comprendre. Est-ce que vous avez
23 l'explication?

24 R. Oui.

25 Q. [23] Je vous écoute.

- 1 R. Merci. Alors, première des choses, sur votre
2 tableau... la soirée porte conseil. Contrairement à
3 un comptable ou une personne, un humain normal, il
4 lit le tableau en colonnes ou en lignes...
- 5 Q. [24] Il faut lire en oblique, vous allez me dire.
- 6 R. Et il faut le lire en oblique.
- 7 Q. [25] Tout à fait.
- 8 R. Alors, je vous donne un peu ma perspective comme
9 contrôleur. L'oblique, pour moi, là, vous devriez
10 faire un pointillé entre, par exemple, lorsque vous
11 regardez la colonne deux mille quatorze (2014), le
12 cinquante-deux millions (52 M) de l'année de base
13 avec le cinquante millions (50 M) en deux mille
14 quinze (2015), l'année témoin. Vous devriez tracer
15 une oblique également entre le deux mille quatorze
16 (2014) réel, deux mille quinze (2015) année de
17 base, deux mille seize (2016) témoin.
- 18 Q. [26] C'est intéressant parce qu'on l'avait tracé ce
19 matin avec notre analyste, c'est exactement ce
20 qu'on...
- 21 R. Alors, lorsque je fais ma prévision, en deux mille
22 seize (2016), l'année témoin, les éléments qui sont
23 importants pour moi sont le réel de deux mille
24 quatorze (2014) et l'année de base deux mille
25 quinze (2015). Le réel est important, ça me permet

1 de voir, en retour d'expérience, ce qu'on a réalisé
2 avec les stratégies qu'on avait, combien ça nous
3 coûtait en services externes. L'année de base c'est
4 la stratégie deux mille quinze (2015) qui se
5 poursuit et qui me dit : « Voici, à l'année de
6 base, en 4/8, j'arriverais à soixante-trois
7 millions (63 M). » Avec ce chiffre-là et la
8 connaissance des activités et des besoins et des
9 choix stratégiques pour deux mille seize (2016),
10 moi, je fais une projection à soixante-huit
11 millions (68 M).

12 (9 h 26)

13 Alors, si je fais mon chemin de croix, pour
14 expliquer cette diagonale, par rapport à certaines
15 réponses que vous avez mentionnées, vous avez... on
16 passe donc de soixante-trois point cinq millions
17 (63.5 M) à l'année historique deux mille quatorze
18 (2014) pour se rendre à soixante-huit point huit
19 millions (68,8 M) et un écart de cinq millions
20 (5 M) que vous mentionnez. Vous avez vu dans vos
21 questions, je crois, HQT-13, Document 5, réponse
22 1.10, là, vous avez vu une augmentation je pense
23 que vous avez mentionné autour de cinq millions
24 (5 M). O.K.? Alors grosso modo, on vous a dit
25 effectivement que dans l'explication de l'écart sur

1 le total des deux années, il y avait de la
2 végétation en moins, on est passé de dix-huit
3 millions (18 M) à seize millions (16 M). O.K.? Il y
4 avait des normes CIP NERC pour sept millions (7 M)
5 supplémentaires. Puis il y avait de la maintenance
6 additionnelle et autres pour trois point cinq
7 millions (3,5 M). Alors si vous prenez sept point
8 un (7,1 M) plus trois point cinq (3,5 M), moins
9 cinq point trois (5,3 M), vous allez arriver à
10 l'écart total coïncidant au cinq point trois
11 (5,3 M).

12 Et c'est tout le jeu dont on parlait hier -
13 et j'aime pas le mot « jeu », là - mais c'est les
14 réallocations budgétaires à mesure qu'on change nos
15 choix et nos stratégies, combien elles coûtent
16 d'une année à l'autre. Et d'une année à l'autre ce
17 n'est pas un paramètre d'inflation. D'une année à
18 l'autre il faut voir la stratégie, combien elle
19 nous a coûté lorsqu'on s'est rendu là. Et l'année
20 suivante sommes-nous dans la même... dans la même
21 stratégie? Et la différence entre ces deux années-
22 là, comme vous le dites, en services externes on
23 retourne à un budget de seize millions (16 M) pour
24 deux mille seize (2016) en année témoin projetée.
25 Et on a des besoins supplémentaires en normes NERC

1 NPCC et en maintenance additionnelle selon
2 certaines lignes, qu'on vous a mentionnés aussi
3 dans certaines réponses.

4 Q. [27] Ce qui nous intéresse aussi de savoir c'est, à
5 tous égards, quand il y a des écarts est-ce que ces
6 écarts-là ont tendance à être temporaires ou d'une
7 manière permanente? Est-ce que... parce que quand
8 on regarde l'écart en deux mille quatorze (2014),
9 la base, en cours d'année vous prévoyez cinquante-
10 deux (52) et vous avez fini l'année à soixante-
11 trois point cinq (63,5). Je comprends qu'il y a des
12 explications. En deux mille quinze (2015) vous...
13 on part... on part de cinquante point quatre (50,4)
14 à soixante-trois point trois (63,3). Vous donnez
15 des explications. Mais dans ce que vous venez de
16 dire à l'égard de la maîtrise de la végétation, de
17 la conformité aux normes NERC nécessairement qui,
18 j'imagine, ont un caractère permanent, y a-t-il
19 dans ces... dans ce que vous venez de nous
20 mentionner, des aspects plus temporaires que
21 d'autres ou c'est vraiment de la permanence, là?

22 R. L'aspect des normes NERC NPCC, comme mentionné au
23 dossier, il y a un compte de frais reportés en deux
24 mille quinze (2015) puis il y a sept point cinq
25 millions (7,5 M) sur dix millions (10 M) en deux

1 mille seize (2016) qui est un budget... le budget
2 spécifique en deux mille seize (2016). Donc c'est
3 l'implantation des normes version 5 pour l'année
4 deux mille seize (2016). Encore une fois, lorsqu'on
5 va se revoir - ou mon successeur en deux mille dix-
6 sept (2017), après mes audiences - vous allez avoir
7 la même question. Et vous allez me demander :
8 « Monsieur Veci, il y avait des normes NERC NPCC en
9 deux mille seize (2016), comment se fait-il que ça
10 varie aux services externes? » Bien l'année
11 suivante, je ne ferai pas dans mes prévisions une
12 année dans laquelle il y a des normes NERC NPCC. Je
13 sais très bien qu'en deux mille seize (2016) elles
14 ne seront plus là en deux mille dix-sept (2017).

15 Q. [28] Parce que c'est une... c'est une dépense
16 d'implantation quant à la conformité, quant au
17 suivi. Après ça, c'est un peu une croisière, là.

18 R. Oui.

19 Q. [29] O.K. Permettez-moi un instant. J'avais
20 terminé, un instant. Sur le... peut-être sur le
21 tableau, on me rappelait... Bien j'avais... est-ce
22 qu'ici... abordé le tout, mais la différence, au-
23 delà d'une... parce que vous me dites que c'est un
24 changement de stratégie, mais la différence en deux
25 mille quatorze (2014) entre la base de cinquante-

1 deux point quatre millions (52,4 M\$) et soixante-
2 trois point cinq millions (63,5 M\$) qui est quand
3 même onze millions de dollars (11 M\$), là, elle
4 s'explique comment? Je suis étonné de vous dire que
5 c'est pas simplement un changement de stratégie.
6 Est-ce que cet écart-là s'explique par autre chose
7 qu'on n'a pas vu encore? Et quand on vous pose ces
8 questions-là, dites-vous que nous quand on est
9 convaincus des réponses, après ça on peut modifier
10 nos recommandations. Mais jusqu'à maintenant on ne
11 comprend pas la nature importante de cet écart-là.

12 R. Oui, bien parce que vous parlez de vos
13 recommandations...

14 Q. [30] Oui.

15 R. ... j'aimerais vous rappeler que les budgets de
16 deux mille quatorze (2014) dépensés aux charges
17 nettes d'exploitation, on a dépassé nos charges de
18 onze millions (11 M\$). Donc à savoir si on les a
19 dépensées, puis si les projections, puis nos
20 réallocations de stratégie, on a utilisé nos
21 ressources, la réponse c'est oui. Est-ce qu'elles
22 ont été payantes? La réponse à l'égard de ce que
23 vous avez vu comme démonstration, la réponse à mon
24 avis à moi, elle est oui.

25 Alors partant de ce fait et partant du fait

1 que je vous dis lorsqu'on change de stratégie on
2 est en année témoin jusqu'à vingt (20) mois des
3 fois avant la fin de l'année suivante, on a un
4 déficit de dotation en début d'année deux mille
5 quatorze (2014) et à ce moment-là on réagit, on
6 dit : parfait, on va utiliser, on n'a pas la main-
7 d'oeuvre interne, on va utiliser des services
8 externes. On va changer, on va substituer des
9 activités, on va faire plus de végétation, on va
10 faire des services d'incendie qui sont avec des
11 services externes. La réallocation budgétaire à ce
12 moment-là, juste pour illustrer convenablement,
13 elle se fait par exemple lorsque j'ai une main-
14 d'oeuvre qui est disponible et qui travaille à
15 faire de la maintenance, mettons comme prévu dans
16 une année témoin, elle va consommer des achats de
17 biens qui sont dans une autre nature comptable. Et
18 lorsqu'on change de stratégie, c'est fait par des
19 services externes. Quand je paye un entrepreneur ou
20 quelqu'un, je ne paye plus la pièce, je paye sa
21 facture et elle rentre dans les services externes.
22 Alors, le jeu des vases communicants à cet égard-
23 là, lorsque je change de stratégie, on combine les
24 deux natures comptables si vous voulez, les achats
25 de biens et la main-d'oeuvre qui sont substitués

1 par un service externe.

2 (9 h 32)

3 Alors, il y a des jeux de vases
4 communicants et de réallocations budgétaires qui
5 vont avec le choix de la stratégie adoptée
6 lorsqu'on avance dans l'année réellement selon les
7 ressources à notre disposition et les leviers à
8 notre disposition.

9 Q. [31] O.K. Et juste en terminant sur cette ligne de
10 questions-là, revenir sur la maîtrise de la
11 végétation. Tout à l'heure, je vous disais que dans
12 le dossier actuel, HQT-13, Document 5, page 17 où
13 on disait que le budget était de seize millions
14 (16 M\$) en deux mille quatorze (2014) et il est
15 maintenant de dix-huit millions (18 M\$) en deux
16 mille quinze (2015). Mais, encore là... Et si je
17 tente de réconcilier ça avec votre rapport annuel,
18 vous dites qu'il y a un cinq millions point deux
19 (5,2 M\$) additionnel, je ne comprends pas encore
20 comment... Bien, les chiffres ne fonctionnent pas
21 quant à la maîtrise de la végétation. J'essaie
22 juste de réconcilier cette addition de deux
23 millions (2 M\$) de plus, alors que le rapport
24 annuel, la même année, on parlait de cinq point
25 quelques millions dans le rapport annuel. Peut-être

1 une dernière explication, mais on ne la voit pas.

2 R. Oui. Bien, quand... j'ai essayé de l'expliquer un
3 petit peu tantôt. Quand on regarde l'évolution,
4 quand on regarde l'évolution de deux mille quatorze
5 (2014) jusqu'à deux mille seize (2016) et qu'on
6 vous dit une explication globale entre l'écart de
7 deux mille quatorze (2014) et deux mille seize
8 (2016), à l'intérieur de la marche d'escaliers deux
9 mille quatorze (2014), deux mille quinze (2015), à
10 l'intérieur de la marche d'escaliers deux mille
11 quinze (2015), deux mille seize (2016), il y a des
12 plus et des moins...

13 Q. [32] Oui.

14 R. ... O.K., à chaque fois. Et donc d'expliquer... de
15 l'expliquer comme vous dites à l'horizontal, à la
16 verticale, témoin, pas témoin, dix-huit (18) mois
17 avant, des choses qu'on avait annoncées en deux
18 mille quinze (2015) en année témoin, donc en avril
19 deux mille quatorze (2014), comme plan de match,
20 arriver aujourd'hui à la fin de l'année puis
21 essayer de refaire l'histoire de quelque chose que
22 je n'ai pas fait, ça se fait, mais ça se fait en
23 temps opportun pour moi de tout vous faire le
24 « waterfall », donc...

25 Et les réponses que vous allez voir dans

1 les rapports annuels, dans les documents que vous
2 avez sortis, elles sont exactes. Pour moi,
3 aujourd'hui d'aller plus loin que ça, je ne le sais
4 pas, là.

5 Q. [33] D'accord. On va prendre votre réponse. Une
6 dernière ligne de questions maintenant, on va
7 changer de sujet, sur les frais corporatifs. Je
8 vous demanderais de prendre la pièce HQT-13,
9 Document 5, dans les faits, B-0058. Ce sont les
10 réponses aux questions de la FCEI que vous avez
11 données, donc c'est la question-réponse 11.1. HQT-
12 13, Document 5, B-0058, page 22. Vous me dites
13 quand vous y êtes. C'est le tableau, donc R11.1.

14 R. Oui, ça va.

15 Q. [34] Ça va? Alors, à l'égard des frais corporatifs,
16 il y a quand même une hausse assez significative
17 de, je pourrais... mais près de quinze pour cent
18 (15 %), de vingt-sept point un millions (27,1 M\$)
19 deux mille quatorze (2014) à trente point huit
20 millions (30,8 M\$). C'est ce que montre le tableau,
21 les chiffres du bas, les totaux pour le
22 Transporteur entre l'année historique deux mille
23 quatorze (2014) et l'année témoin deux mille seize
24 (2016). Et on vous avait posé la question, comment
25 s'expliquait cette croissance-là, à la réponse... à

1 la question 11.1. et vous avez répondu :

2 La croissance des frais corporatifs
3 [...] s'explique par le fait qu'à
4 compter de 2015, dans le but de
5 simplifier le processus de facturation
6 interne, certaines unités corporatives
7 ne facturent plus leurs services par
8 le biais de la facturation interne
9 mais plutôt via les frais corporatifs.
10 [...]

11 Et donc vous nous dites finalement, vous avez
12 simplifié et vous avez facturé différemment. C'est
13 ce que je comprends que... c'est l'esprit. Dans les
14 faits, donnons un exemple, si vous facturiez mille
15 (1000) en deux mille quatorze (2014) pour les
16 services A, B et C, en deux mille quinze (2015)
17 vous facturez mille cinq cents (1500) pour A, B, C,
18 D et E. Est-ce que c'est correct de dire un peu...
19 c'est l'explication de base que vous nous donnez?

20 R. Non.

21 Q. [35] O.K. Expliquez-moi.

22 R. Il y a... il y a deux types de services qui sont
23 rendus par des entités corporatives. Il y a des
24 services qui sont de nature générale pour Hydro-
25 Québec, donc qui gèrent par exemple sa trésorerie

1 ou le contentieux ou des choses comme ça. Et ils
2 vont facturer selon le prorata un frais corporatif.

3 Ceci étant dit, il y a des services qui
4 s'apparentent beaucoup plus à des services de
5 consultation si on veut ou de la facturation
6 interne.

7 Q. [36] Ça, c'est le deuxième type de services.

8 R. Oui.

9 Q. [37] O.K.

10 (9 h 38)

11 R. Et donc, dans le cas où la réponse qui est
12 mentionnée ici, on expliquait qu'il y avait des
13 services qui étaient précédemment facturés en
14 facturation interne qui, maintenant, il était plus
15 simple de facturer en frais corpo. Et donc, ça
16 vient augmenter les frais corpo et, comme vous
17 l'avez mentionné à quelque part, là, baisser, par
18 ailleurs, une autre rubrique, qui était en
19 facturation interne, de services corporatifs ou...
20 c'est bien ça, services corporatifs facturés par
21 facturation interne.

22 Q. [38] Et, dans cette croissance-là, qui est comme
23 importante, là, de près de quinze pour cent (15 %),
24 de trois point sept millions (3.7 M), comment on le
25 décortique, est-ce qu'on est capable, dans ce trois

1 point sept millions (3.7 M) là, de voir quelles
2 sont ces dépenses?

3 R. Oui.

4 Q. [39] D'accord.

5 R. Oui.

6 Q. [40] Êtes-vous capable de nous le ventiler, de
7 donner une...

8 R. Oui, mon hésitation...

9 Q. [41] Vous ne l'avez pas là, je comprends, là?

10 R. Bien, en quelque part c'est... encore une fois, là,
11 ce sont des frais corporatifs gérés par le
12 corporatif, qui m'envoie une allocation de leur
13 budget. En processus normal de DDR, de preuve, de
14 tout ça, il est facile, pour moi, d'aller les
15 consulter. Aujourd'hui, arriver à vous répondre à
16 quelque chose qui n'existait pas sur des frais
17 corporatifs, c'est un peu plus difficile, je vous
18 dirais.

19 Q. [42] Sauf que, évidemment... je vous comprends très
20 bien et je compatis. Sauf que, dans la réponse que
21 vous donnez, vous me donnez une explication qui
22 fait du sens mais vous me donnez une nouvelle
23 réponse qu'on n'avait pas et notre seule chance
24 pour l'intervenant c'est... on n'a pas deux tours
25 au bâton, c'est-à-dire c'est à l'audience,

1 l'audience sert à ça, à venir préciser de
2 l'information que vous avez donnée en réponse.
3 C'est une réponse déjà partielle mais que, nous, on
4 aimerait compléter. Je pense que c'est possible,
5 pour vous, de la donner.

6 Ça serait, Monsieur le Président, l'engagement
7 numéro 5.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Fréchette.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Juste un court mot puis je m'en remets... Sans en
12 faire une objection formelle, puis j'ai bien
13 compris maître Turmel puis je n'ai pas de
14 difficulté avec ce qu'il vient d'exprimer. Mais je
15 m'en remets, encore une fois, à vous au niveau de
16 la pertinence. Trois milliards cent quarante-neuf
17 millions (3,149 G) de revenus requis, là, c'est ce
18 qu'on vous demande ici, dans le cadre de cette
19 audience. Alors, je laisse à vous l'appréciation,
20 là, est-ce qu'une ventilation de ce thème-là,
21 suggérée par mon collègue, vous apparaît pertinent,
22 on s'en remet à vous, on va suivre vos
23 instructions.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Maître Turmel.

1 Me ANDRÉ TURMEL :
2 Oui, simplement... trois milliards (3 G), c'est
3 toujours un chiffre qui fait peur et qui... mais
4 c'est beaucoup de zéros. Dans les faits, les
5 charges d'exploitation, c'est là-dessus qu'on est,
6 ce n'est pas... ce n'est pas trois milliards (3 G)
7 de charges, dans les charges d'exploitation. Si on
8 travaille ce sur quoi les consommateurs ont le
9 contrôle, ce sont des coûts réels qu'on veut
10 comprendre, tout simplement. S'ils ont
11 l'information, qu'ils nous la donnent. C'était,
12 Monsieur le Président, ma dernière demande. Si on
13 peut nous fournir donc, ventiler ce trois point
14 sept millions (3.7 M) là, ça serait notre demande.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Maître Fréchette, est-ce que... vu que vous aviez
17 une objection de principe, est-ce que vous voulez
18 ajouter?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Non, non, je vous remercie, je laisse ça à votre
21 appréciation.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci. Alors, nous allons prendre l'engagement.

24 Vous voulez le libeller?

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. [43] Numéro 5, donc eu égard à la réponse 11.1 et
3 au tableau R11.1 à la pièce HQT-13, document 5,
4 ventiler l'augmentation de trois point sept
5 millions (3.7 M) qui apparaît entre l'année deux
6 mille quatorze (2014) et deux mille seize (2016)
7 par services... par... oui, par services. À moins
8 qu'on me dise le contraire.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Q. [44] C'est clair pour vous?

11 R. C'est clair... je peux ventiler, certainement, je
12 suis presque persuadé, l'augmentation. Ceci étant
13 dit, par services, par ci, par ça, ça je n'en suis
14 pas certain.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Q. [45] Avec l'information qui sera disponible, là...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Q. [46] Tout à fait. Dans la limite du possible, on
19 s'entend.

20 R. Excellent. Pas de problème.

21 Q. [47] On prend pour acquis que la bonne foi se
22 présume. Alors, ce que vous répondrez, on prend
23 pour acquis que c'est ce que vous êtes capable de
24 répondre à l'heure où on est. Alors, merci.

25

1 E-5 (HQT) : Eu égard à la réponse 11.1 et au
2 tableau R11.1 à la pièce HQT-13,
3 Document 5, ventiler l'augmentation de
4 3.7 M\$ qui apparaît entre l'année 2014
5 et 2016 par services en indiquant les
6 facteurs suivants : inflation,
7 réductions ponctuelles des charges et
8 nouveaux services (demandé par la
9 FCEI)

10

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Turmel, est-ce que vous avez...

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Ça termine nos questions, Monsieur le Président. Je
15 vous remercie.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Maître Turmel, juste une petite... pour vous. J'ai
18 bien compris que c'est pour l'argumentation que
19 vous allez faire ça par écrit?

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 C'est ça.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Si jamais, aujourd'hui, vous êtes... vous arrivez
24 en fin de journée, mais donc, vous êtes capable
25 d'être là demain?

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 O.K. C'est beau.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Bien, je dis, oui. Je regarde mon témoin. Oui, tout
7 à fait. Idéalement, oui. Idéalement, tôt demain
8 matin, bien sûr. On suivra l'ordre...

9 LE PRÉSIDENT :

10 Vous comprenez que, moi, je suis le... c'est un
11 vase communiquant, ce qui ne se fait pas une
12 journée se fait le lendemain. Je voulais juste voir
13 avec vous. Merci, Maître Turmel, j'apprécie. Maître
14 Paquet, pour le GRAME. Bonjour, Maître Paquet.

15 (9 h 43)

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Bonjour, Monsieur le Président.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Bonjour, Maître.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Q. [48] Maître Duquette, Monsieur Pilotto, bonjour. Et
22 bonjour aux membres du panel. Geneviève Paquet pour
23 le GRAME. Donc mes premières questions vont porter
24 sur le processus d'information et d'échange sur la
25 planification du réseau de transport. Donc selon

1 les informations qui sont présentées sur le site
2 Oasis, il y a deux rencontres qui ont été
3 organisées par le Transporteur dans le cadre, là,
4 de cet exercice de consultation, les vingt-sept
5 (27) mars et treize (13) novembre derniers. Est-ce
6 que le rapport qui doit être présenté à la Régie
7 tel que prévu à l'annexe K est disponible ou pas
8 encore, là, considérant que la dernière rencontre
9 était le treize (13) novembre?

10 M. SYLVAIN CLERMONT :

11 R. Il est en cours de rédaction. On prévoit
12 probablement d'ici une semaine ou deux, là, mais il
13 est en cours de rédaction.

14 Q. [49] Merci. Lors de ces rencontres-là, est-ce que
15 le Transporteur a abordé avec les participants les
16 opportunités de la programmation intra-horaire pour
17 la clientèle?

18 R. Non.

19 Q. [50] Est-ce que le Transporteur a abordé la
20 question de l'augmentation des investissements dans
21 les liaisons à courant continu pour notamment
22 améliorer les échanges avec l'Ontario et le
23 Nouveau-Brunswick?

24 R. Non plus.

25 Q. [51] On constate, là, dans les avis qui ont été

1 diffusés sur le site Oasis, que le Transporteur a
2 échangés, là, lors de la première rencontre sur...
3 en fait c'est concentré peut-être sur les régions
4 de l'Estrie et de la Montérégie et lors de la
5 deuxième rencontre sur les régions de la Mauricie
6 et du Centre-du-Québec, c'est exact?

7 R. Oui, tout à fait.

8 Q. [52] Donc est-ce que c'est le Transporteur qui
9 décide quels sont les enjeux qui vont être abordés
10 lors des rencontres ou cela vient, là, des demandes
11 des clients?

12 R. Un peu des deux. Il y a eu des... alors pendant un
13 bout de temps on en a... on en a mis et puis à la
14 fin de chaque séance on demande aux participants
15 présents dans la salle quelles sont les régions ou
16 quels sont les sujets qu'ils souhaitent... qu'ils
17 souhaiteraient qui soient abordés. On a eu à la
18 rencontre de mars ou mai, enfin la première en
19 avril, la première, je ne me rappelle pas la date,
20 à la première on a eu des suggestions dont on a
21 tenu compte cette fois-ci et dont on va aussi tenir
22 compte pour la prochaine. Alors c'est un peu des
23 deux, là.

24 Q. [53] Par rapport aux deux... aux deux sujets dont
25 je vous ai demandé si vous en aviez traité, la

1 programmation intra-horaire et l'augmentation des
2 liaisons à courant continu, est-ce que le
3 Transporteur compte aborder ces sujets-là lors
4 des... lors des prochaines rencontres?

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui, un instant. Maître Fréchette?

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Pardonnez-moi, chère Consoeur. Écoutez, encore une
9 fois, là, je crois que la pertinence m'apparaît
10 tout à fait particulière ici, là, dans le cadre du
11 dossier tarifaire, de revoir en entier ce qui a été
12 discuté dans le cadre de la rencontre récente au
13 niveau de l'appendice K, etc. Je pense que la
14 pertinence, là, à l'égard de ce que vous aurez à
15 décider ici m'apparaît toute relative. Alors avec
16 respect, là, je vous proposerais une objection à
17 cet égard-là. Le rapport, on le déposera au moment,
18 quand il sera disponible, là, puis la Régie pourra
19 s'en saisir que cette formalité-là de la rencontre
20 sur la base de l'appendice K a été rencontrée.
21 Alors dans ces circonstances-là, avec tout respect,
22 je crois que...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Maître Paquet?

25

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :
2 Bien écoutez, Monsieur le Président, on ne veut pas
3 nécessairement entrer dans le détail, mais on
4 souhaite avoir des précisions, là, par rapport
5 notamment à une des réponses qui a été donnée par
6 le Transporteur en demande de renseignements. Puis
7 je vous référerai à la réponse 2.3. C'est en fait,
8 sans avoir le détail de qu'est-ce qui a été décidé
9 dans les rencontres, c'est de savoir un peu la
10 perception du Transporteur, là, par rapport à son
11 rôle lors de ces rencontres-là, parce que selon la
12 réponse qu'il nous avait donnée en demande de
13 renseignements, c'était... c'était un peu au client
14 de faire valoir les demandes. Mais nous, ce qu'on
15 considère c'est que selon l'appendice K, c'est un
16 processus qui est bi-directionnel, là, c'est pas
17 seulement au client de faire valoir les demandes.
18 Le Transporteur a aussi un rôle par rapport à ça.
19 C'est ce qu'on considère. Donc c'est dans ce sens-
20 là que notre question est posée.

21 LE PRÉSIDENT :
22 Maître Fréchette?

23 Me YVES FRÉCHETTE :
24 Dernier... un dernier mot, là. Il est certain -
25 puis j'invite les gens du GRAME à y participer -

1 les rencontres qui ont lieu dans ce forum-là sont
2 ouvertes à tous les participants, intervenants,
3 clients du service de transport et autres. C'est le
4 meilleur endroit pour pouvoir peut-être éclaircir
5 des thèmes, est-ce que... quel type des échanges,
6 quels sont les types d'échanges, briser des
7 perceptions qu'on peut avoir, là. L'important c'est
8 de tout d'abord y participer, quand on le peut, et
9 puis à partir de ce moment-là peut-être que des
10 perceptions sont... sont effacées ou sont... ou on
11 se rassure sur ce qui s'y passe. Mais encore une
12 fois, avec tout le respect, là, je ne crois pas
13 qu'ici ce soit le forum, là, de revenir sur ces
14 sujets-là à ce stade-ci, dans le cours de cette
15 audience. Et ça ne m'apparaît pas pertinent, je
16 vous remercie.

17 (9 h 48)

18 LE PRÉSIDENT :

19 Maître Paquet, je vais... je vais accueillir
20 l'objection et je vous demanderais de plus
21 préciser. Je pense que la Régie, dans sa
22 procédurale, dans sa décision procédurale, sinon je
23 vais me faire disputer que je n'emploie pas les
24 bons termes quand je vais sortir d'ici, donc dans
25 la décision procédurale, on vous avait bien

1 délimité un champ qui nous apparaissait
2 intéressant. Alors, je vous demanderais de... Vous
3 avez eu des questions de DDR, vous avez... le panel
4 a réitéré. Je vous redemanderais de prendre votre
5 sujet principal, la ligne principale de vos
6 questions, s'il vous plaît.

7 Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Oui. Certainement, Monsieur le Président.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Maître Paquet.

11 Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 Q. [54] Donc, je vais passer à une autre question un
13 peu plus directe. En lien avec les échanges avec
14 l'Ontario, plus précisément on parle d'un partage
15 saisonnier qui a débuté, est-ce que le Transporteur
16 a envisagé des investissements au poste Outaouais
17 dans le but d'augmenter le potentiel de ces
18 liaisons-là à courant continu?

19 M. SYLVAIN CLERMONT :

20 R. Je vous rappellerai comme... je pense que c'est
21 monsieur le président qui l'avait souligné en début
22 d'audience. On répond à des demandes, le
23 Transporteur ne fait pas d'étude pour voir où il
24 pourrait ajouter de la capacité par lui-même. Donc,
25 là-dedans ça prendrait une demande de quelqu'un ou

1 un intérêt manifesté par un client, par un client
2 du service de transport, pour qu'on regarde les
3 possibilités de.

4 Q. [55] Je vous remercie. Maintenant, je vous réfère à
5 la pièce B-0024, HQT-9, Document 1. À la page 28,
6 on a le tableau 7 qui est « Investissements par
7 catégorie à l'horizon 2025 ». C'est un tableau qui
8 est sur plusieurs pages, donc je vous réfère à la
9 page 28, le tableau 7. Dans la catégorie
10 « Investissements générant des revenus
11 additionnels », on a le point 2.3
12 « Interconnexions ».

13 Pour... on voit qu'il y a une
14 interconnexion générique de mille mégawatts
15 (1000 MW) avec un investissement total de six cent
16 quarante-cinq point neuf millions (645,9 M\$). On
17 indique des investissements de dix point sept
18 millions (10,7 M\$) en deux mille quatorze (2014),
19 six point deux millions (6,2 M\$) en deux mille
20 quinze (2015), quatorze millions (14 M\$) en deux
21 mille seize (2016).

22 La note de bas de page 2 du tableau précise
23 que ces prévisions sont établies compte tenu de
24 l'état d'avancement des demandes tarifaires sur
25 OASIS liées aux interconnexions Québec-New

1 Hampshire et Hertel-New York.

2 Donc, est-ce que vous pouvez nous donner
3 des indications concernant l'état d'avancement des
4 demandes qui sont affichées par rapport à ces deux
5 interconnexions-là?

6 R. Oui. Bien sûr. Alors, dans les deux... dans les
7 deux cas, donc Hertel-New York, elle est toujours
8 en avant-projet, l'avant-projet se poursuit avec le
9 partenaire américain, bien sûr. Et dans le cas de
10 Québec-New Hampshire, la convention de service de
11 transport vient d'être signée avec le client, donc
12 on vient de sortir de l'avant-projet et on débute
13 la phase projet.

14 Q. [56] Donc, vous confirmez que vous avez publié un
15 document d'informations sur la solution retenue
16 pour l'interconnexion Québec-New Hampshire à l'été
17 deux mille quinze (2015) sur le site OASIS? J'en ai
18 une copie ici, je ne voulais pas nécessairement le
19 déposer, simplement si vous pouvez me confirmer.
20 Est-ce que vous voulez en prendre connaissance?

21 R. Oui. Bien, je...

22 Q. [57] Excusez-moi. Oui, oui.

23 R. Parce qu'en termes de ce qui est prévu aux Tarifs
24 et conditions, donc les séquences... Moi, je n'ai
25 rien publié, c'est peut-être Hydro-Québec

1 Équipements qui l'a...

2 Q. [58] TransÉnergie.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 La précision, c'est que ce n'est pas sur... ce
5 n'est pas sur OASIS, ce sont des informations qui
6 sont...

7 Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Sur le site d'Hydro-Québec peut-être.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Oui, c'est ça.

11 Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 D'accord. Pardon.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Alors, ce sont des informations générales. Vous
15 voulez poser des questions sur...

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Non, c'était seulement pour confirmer qu'il y avait
18 eu le document qui avait été déposé, mais on ne
19 veut pas nécessairement le mettre...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Bien, moi, je vous crois sur parole, si vous l'avez
22 récupéré sur le site.

23 Me GENEVIÈVE PAQUET :

24 Merci.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Ce que je veux vous mentionner pour vous rassurer,
3 je vous le remets...

4 Me GENEVIÈVE PAQUET :

5 Oui.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 ... c'est que dans la mesure où ce serait un projet
8 qui serait supérieur au seuil d'autorisation de la
9 Régie, c'est-à-dire un seuil de vingt-cinq millions
10 (25 M\$), je tiens à vous assurer qu'à partir du
11 moment où des conventions de service sont mises en
12 place et puis qu'on a un projet, on passe en phase
13 projet comme monsieur Clermont l'a mentionné, on se
14 présentera devant la Régie pour présenter un projet
15 d'investissement dans les délais requis.

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Merci, Maître Fréchette. D'ailleurs, on peut peut-
18 être présumer que ce serait en... Si on voit le
19 tableau où on prévoit, en deux mille dix-sept
20 (2017), des investissements de quatre-vingt-quinze
21 millions (95 M\$), on peut peut-être présumer que la
22 demande serait présentée l'année prochaine, en deux
23 mille seize (2016), la demande d'investissement
24 sous l'article 73 de la loi.

25 (9 h 54)

1 Mme STÉPHANIE CARON :

2 R. On prévoit le déposer dans les semaines qui
3 viennent.

4 Q. [59] Puis concernant les investissements qui sont
5 demandés au présent dossier, il y a quatorze
6 millions (14 M), est-ce que vous pourriez
7 indiquer... en fait, parce que, dans le tableau, on
8 dit que les investissements concernent deux
9 interconnexions, donc l'interconnexion Québec-New
10 Hampshire et Hertel-New York. Est-ce qu'il y a une
11 méthode comptable qui a été utilisée pour
12 distinguer les investissements qui ont été requis
13 pour ces deux interconnexions là?

14 M. SYLVAIN CLERMONT :

15 R. Permettez-moi de peut-être juste réexpliquer
16 pourquoi on a utilisé une interconnexion générique.
17 Alors, on se rappelle que tout ça est déposé en
18 juillet, je vous ai dit que la convention avait été
19 signée mais elle a été signée postérieurement au
20 dépôt du dossier, donc au moment du dépôt ce
21 dossier-là était en avant-projet. Ce qu'on a fait,
22 par prudence... Et ce n'est pas aucune indication
23 sur la réalisation de l'un ou l'autre des projets.
24 Il nous apparaissait plus prudent d'indiquer...
25 Parce qu'ici, je comprends que l'objectif de cette

1 pièce-là est d'informer la Régie de ce qui s'en
2 vient. Il nous apparaissait plus prudent... Et ce
3 n'est pas un choix qu'on a fait, on n'a pas choisi
4 un projet ou l'autre. Il nous apparaissait plus
5 prudent d'indiquer que... de n'en mettre qu'une et,
6 si je me rappelle bien, ce qu'on a pris, c'était...
7 on a pris les flux du projet Hertel-New York, qu'on
8 a indiqués là. Et, bien sûr, quand on aura un
9 projet réel, ce qu'on a maintenant, quand on
10 viendra voir la Régie pour le projet et l'année
11 prochaine, dans la tarification, bien, bien sûr, ce
12 tableau-là sera ajusté en fonction des coûts prévus
13 du projet qui va de l'avant.

14 Mais il nous apparaissait plus prudent, en
15 termes de présentation ici, de n'en présenter
16 qu'une et de le faire de façon générique. Alors, ce
17 n'est pas un choix qu'on a fait, c'est vraiment...
18 elles s'appellent « génériques » parce que l'idée
19 c'est de montrer que peut-être qu'elles ne se
20 réaliseront pas toutes. Et, si elles se réalisaient
21 toutes, bien, elles apparaîtraient au moment où
22 elles seraient concrétisées, bien sûr.

23 Q. [60] Au niveau de la demande d'investissement qui
24 va être présentée dans les semaines qui suivent,
25 est-ce que les montants, là, pour l'avant-projet

1 vont être inclus dans la demande
2 d'investissement... en fait, les montants qu'on
3 retrouve, là, partiellement dans le tableau?

4 Mme STÉPHANIE CARON :

5 R. La réponse est oui. Mais pas nécessairement ceux du
6 tableau, comme vous indiquez.

7 Q. [61] Ces montants-là, en ce moment, est-ce qu'ils
8 sont maintenus dans un compte de frais reportés
9 hors base?

10 M. LOUIS VECI :

11 R. C'est des investissements des travaux en cours, ça
12 ne va pas dans la base de tarification.

13 Q. [62] D'accord. Merci. Dernière question. Je vais
14 donner une copie à mon confrère, quelques copies
15 pour vos témoins.

16 MADAME LA GREFFIÈRE :

17 Cette pièce aura la cote numéro 13.

18 Me GENEVIÈVE PAQUET :

19 Oui, merci. Donc, on la dépose sous la cote
20 C-GRAME-0013.

21

22 C-GRAME-0013 : Article publié le 13 novembre
23 2015, intitulé « Un point
24 tournant pour l'hydroélectricité
25 québécoise en Nouvelle-

1 Angleterre »

2 Q. [63] Donc, c'est un article qui porte, justement,
3 sur le projet de l'interconnexion Québec-New
4 Hampshire et c'est simplement pour avoir une
5 confirmation. Parce que, dans cet article, on
6 reprend les paroles de votre porte-parole Gary
7 Sutherland. À la toute fin de la première page de
8 l'article où il indique que : « il pourrait s'agir
9 d'un des plus gros contrats de l'histoire d'Hydro-
10 Québec ». Donc, êtes-vous en mesure de confirmer,
11 là, cette affirmation-là de votre porte-parole?

12 M. SYLVAIN CLERMONT :

13 R. Je... non, je ne suis pas en mesure mais je
14 croirais que monsieur Sutherland faisait référence
15 au contrat de vente d'énergie. Je pense que
16 monsieur Sutherland n'était pas dans le domaine du
17 transport lorsqu'il a affirmé ce que vous m'avez
18 souligné.

19 Q. [64] Et puis concernant l'interconnexion Québec-New
20 Hampshire, il s'agit quand même d'un projet
21 important, là, en termes de coûts?

22 R. Clairement, oui.

23 Q. [65] Merci, ça va compléter pour les questions du
24 GRAME. Merci.

25 (9 h 59)

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Paquet. Maître Hamelin.

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :

4 Q. [66] Ça y est, je suis prête. Alors bonjour, Paule
5 Hamelin pour Nalcor Energy Marketing. Rebonjour aux
6 membres du panel. Juste ensuite avec ce que ma
7 collègue vient de poser comme question, au niveau
8 de la nouvelle convention de service qui vient
9 d'être signée, je pense qu'on parlait de New
10 Hampshire, est-ce que vous pouvez nous indiquer de
11 combien de mégawatts il s'agit?

12 M. SYLVAIN CLERMONT :

13 R. Mille vingt-huit (1028 MW) à la frontière. En fait
14 toutes nos capacités sont toujours à la frontière,
15 donc mille vingt-huit (1028 MW).

16 Q. [67] D'accord. Alors je vais commencer tout d'abord
17 avec la pièce HQT-3, Document 2. C'est la pièce de
18 la Régie B-0009, à la page 7. Le tableau des... des
19 pannes et interruptions planifiées.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Maître Hamelin, juste me rappeler...

22 Me PAULE HAMELIN :

23 Oui.

24 LE PRÉSIDENT :

25 ... la page.

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Pardon, B-0009, page 7.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci.

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Q. [68] Et c'est le tableau... les tableaux 3 et 4.

7 Tout d'abord le tableau 3, on parle de nombres de

8 pannes et interruptions planifiées. Je comprends

9 que c'est l'ensemble du réseau dont il est

10 question?

11 M. LOUIS-OMER RIOUX :

12 R. Oui.

13 Q. [69] D'accord.

14 R. C'est l'ensemble des pannes.

15 Q. [70] Et on parle bien d'uniquement du réseau du

16 Transporteur?

17 R. Bien sûr.

18 Q. [71] D'accord. Est-ce qu'au niveau des montants que

19 l'on voit de deux mille dix (2010) à deux mille

20 quatorze (2014), au niveau des... des pannes et des

21 interruptions ça affecte les clients de la charge

22 locale et du point à point dans la même proportion?

23 Est-ce que...

24 R. Un instant.

25 C'est la charge locale.

1 Q. [72] O.K.

2 R. En fait, pour être plus précis, rappelons-nous
3 l'élément de IC, l'indice de continuité, c'est en
4 lien avec ça.

5 Q. [73] Et donc juste charge locale. Parfait. Et c'est
6 la même réponse pour ce qui est du tableau 4?

7 M. SYLVAIN CLERMONT :

8 R. Oui.

9 Q. [74] D'accord. J'aimerais maintenant vous référer à
10 notre preuve qui est la pièce C-NEMC-007, à la page
11 18. Je fais travailler les doigts de tout le monde.

12 LE PRÉSIDENT :

13 On est là pour ça.

14 Me PAULE HAMELIN :

15 Parfait.

16 Q. [75] Oui, ça va. D'accord. Alors, je réfère à la
17 citation du NYISO qui se retrouve à la page 18.

18 Dans la citation du NYISO, on faisait référence à
19 des coupures de l'ordre de trois mille cent

20 mégawatts (3100 MW) aux interconnexions NYISO,

21 ISONE et IESO. Est-ce que vous êtes d'accord avec

22 cette affirmation-là qui est tirée de cet extrait à

23 l'effet qu'on parlait, pour ces événements-là, des

24 quatre (4) et cinq (5) décembre deux mille quatorze

25 (2014), de coupures de l'ordre de trois mille cent

1 mégawatts (3100 MW) en exportation aux différentes
2 interconnexions que je viens de vous mentionner?

3 M. LOUIS-OMER RIOUX :

4 R. C'est l'ordre de grandeur, là, je n'ai pas le
5 chiffre exact en tête, mais c'était dans les trois
6 mille (3000 MW). Oui.

7 Q. [76] Dans l'extrait également, on indiquait que le
8 NYISO a assisté Hydro-Québec en énergie d'urgence.
9 Est-ce que vous êtes également d'accord avec cette
10 affirmation?

11 R. Oui et pas seulement NYISO d'ailleurs, mais NYISO,
12 spécifiquement à votre question, oui, NYISO nous a
13 assistés.

14 Q. [77] Et quand vous dites « pas seulement NYISO »,
15 est-ce qu'il y a d'autres clients qui vous ont
16 assistés?

17 R. Pas d'autres clients, mais d'autres réseaux, oui.

18 Q. [78] Réseaux? O.K.

19 R. Oui.

20 Q. [79] Et pendant... Mais, justement, on sait qu'il y
21 avait trois mille cent (3100 MW) exportations qui
22 n'ont pas passé, est-ce que les clients qui ont été
23 coupés justement ne vous ont pas assistés dans le
24 cadre de ce que vous aviez besoin en termes
25 d'énergie d'urgence?

- 1 R. Bien, ils nous ont assistés, ils nous ont assistés
2 dans le sens où...
- 3 Q. [80] Bien, pas dans la mesure de la coupure, mais
4 pour vous fournir de l'énergie d'urgence.
- 5 R. Une coupure, je distingue... Et monsieur Rioux,
6 vous complétez en tant qu'ancien directeur CME,
7 mais l'achat d'énergie d'urgence, donc quand
8 j'appelle quelqu'un et je lui demande « envoie-moi
9 à partir de ta centrale ou de ton réseau ou de ton
10 marché, de l'énergie », donc, ça, il y a la notion
11 d'achat. Et bien sûr, la notion de couper des
12 charges, du transport ou des charges au Québec
13 aussi, bien sûr, ça aide à soulager le réseau, mais
14 ce sont deux... ce sont deux... les deux aident au
15 réseau, bien sûr, à la situation d'urgence, mais ce
16 sont deux concepts différents. Il y en a un où on
17 va acheter de l'énergie et il y en a un autre où on
18 va soulager le réseau en prenant les mesures
19 appropriées.
- 20 Q. [81] Je vous entends, mais...
- 21 M. LOUIS-OMER RIOUX :
- 22 R. Peut-être en termes de complément...
- 23 Q. [82] Oui. Oui.
- 24 R. ... parce qu'on parle ici d'énergie d'urgence, là.
25 La première chose qu'on fait, c'est couper. Ça,

1 dans la séquence, vous connaissez un peu comment
2 fonctionne le processus. Donc, selon la séquence
3 prévue, lorsqu'on a un déficit, on coupe selon une
4 séquence prévue qui a été expliquée un peu dans le
5 paragraphe en anglais.

6 Deuxième élément, on appelle généralement
7 des réseaux voisins de l'énergie d'urgence. On
8 parlait d'achat, là; on n'achète pas de l'énergie.
9 En urgence, on fait un appel à l'énergie d'urgence,
10 c'est... ça ne passe même pas par les « traders »
11 ou « whatever ». Les achats, c'est directement de
12 la salle de contrôle, les réseaux qui peuvent nous
13 alimenter plus facilement, on va chercher l'énergie
14 qui va soulager notre réseau. Puis après, bien,
15 comme dirait l'autre, on parlera d'argent après, ce
16 n'est pas...

17 Q. [83] Donc... mais ma question est justement par
18 rapport en termes d'achat d'énergie d'urgence. Est-
19 ce qu'il y en a eu avec les clients qui ont été
20 coupés ou avec d'autres clients, par exemple?

21 M. SYLVAIN CLERMONT :

22 R. Si vous permettez, je vais réconcilier parce que
23 monsieur Rioux et moi, on dit la même chose.
24 Effectivement, dans la salle de contrôle, on est en
25 train d'essayer de tout faire pour maintenir la

1 stabilité du réseau. Alors, lui, c'est un appel
2 « peux-tu m'envoyer de l'énergie? » Bien, on fait
3 les coupures dans les séquences puis quand on en a
4 encore besoin, c'est « peux-tu m'envoyer de
5 l'énergie? », le bout qui est dans ma cour n'est
6 pas dans celle de monsieur Rioux, il a tout à fait
7 raison. C'est, après coup, il y a quelqu'un qui a
8 envoie une facture pour cette énergie-là.

9 (10 h 09)

10 Et, bon, c'est pour ça que, moi, j'ai
11 appelé ça « énergie d'urgence » et lui a appelé
12 ça... bien, moi, j'ai appelé qui pouvait m'en
13 fournir et l'argent, on réglerait ça après. Après,
14 c'est nous qui le réglons, alors c'est pour ça
15 que... on dit la même chose, là. Lui, de son point
16 de vue, c'est vraiment juste un appel : « Envoie-
17 moi l'énergie dont tu disposes » puis, par la
18 suite, évidemment, ces gens-là envoient une facture
19 qu'on...

20 Q. [84] Mais, ma question, elle est toute simple, là.
21 Quand vous dites : « On a fait un appel », est-ce
22 que vous avez fait un appel, justement... outre les
23 réseaux voisins, est-ce que vous avez fait un appel
24 aux clients du Québec pour voir s'ils pouvaient
25 desservir de l'énergie d'urgence? C'est juste ça ma

1 question.

2 M. LOUIS-OMER RIOUX :

3 R. À ce moment-ci, je ne suis pas certain que... Je
4 vais vous dire comment ça fonctionne
5 habituellement, mais pour ce cas précis là, je ne
6 peux pas vous répondre. Mais, généralement, on ne
7 fait pas appel aux clients ou aux fournisseurs...

8 Q. [85] Fournisseurs.

9 R. Ce n'est pas comme ça, c'est de salle de contrôle à
10 salle de contrôle. Le contrôleur du réseau d'Hydro-
11 Québec regarde sur son réseau, il voit, il va
12 prendre toute l'énergie qu'il peut, évidemment, là,
13 dans la zone de réglage du Québec. Il regarde sur
14 les réseaux voisins comment ils peuvent les
15 soulager, ils s'entendent directement contrôleur à
16 contrôleur. Mettons, on parlait de NYISO,
17 typiquement, NYISO peut dire : « Bien, je pourrais
18 t'envoyer cinq cents (500). -Parfait, à quelle
19 heure? Cinq cents (500), parfait, envoie-moi-les »,
20 ça arrête là. Ce n'est pas tout à fait les termes,
21 là, mais on se comprend, là. Mais ce n'est pas plus
22 long que ça.

23 Sur notre réseau... Puis on cherche les
24 gros montants d'énergie qui arrivent rapidement.
25 Parce que ça ne dure pas longtemps, là, pour une

1 période, généralement, d'à peu près une heure, là,
2 pour nous permettre de rétablir l'équilibre. Mais
3 je ne peux pas... typiquement, là, je ne peux pas
4 vous dire s'il y en... cette fois-là, s'ils ont
5 réussi ou s'ils ont eu de l'énergie provenant des
6 réseaux sous juridiction de la zone de contrôle du
7 Québec. Généralement, on va chercher ce qu'on peut
8 rapidement.

9 Q. [86] La détermination de la facture dont vous avez
10 parlé, Monsieur Clermont, est-ce... Au niveau de la
11 facture dont vous avez parlé, est-ce que, quand
12 vous parliez du settlement, est-ce que les prix
13 sont déterminés à l'avance ou ça se fait après
14 coup?

15 M. SYLVAIN CLERMONT :

16 R. Il existe... nous avons des formules d'énergie
17 d'urgence avec tous les gens qui peuvent nous en
18 fournir, donc c'est des prix connus d'avance.

19 Q. [87] Le dix (10) décembre deux mille quatorze
20 (2014), vous avez publié sur OASIS un avis
21 relativement à ces événements-là, des quatre (4) et
22 cinq (5) décembre deux mille quatorze (2014). On y
23 a fait référence dans notre preuve. Dans le cadre
24 de l'avis, vous aviez indiqué... puis j'ai la
25 version, je ne pense pas qu'il y ait de version

1 française, j'ai version anglaise. Vous aviez
2 indiqué, à la fin de l'avis, que :

3 The transmission provider is currently
4 analyzing the events that took place.

5 Je n'ai pas la... bien, je peux... vous vous
6 souvenez de cet avis, Monsieur Clermont?

7 R. Oui. Une version française existe, bien sûr.

8 Q. [88] Ah! O.K. Je ne l'ai pas. Est-ce que vous avez
9 procédé à cette analyse?

10 M. LOUIS-OMER RIOUX :

11 R. Biens sûr.

12 Q. [89] D'accord. Et est-ce que les résultats de
13 l'analyse ont été rendus public?

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Vous permettez? Je profite de... Si vous me
16 permettez, Monsieur le Président, avant que... je
17 voulais profiter du conciliabule. On arrive à des
18 matières où, monsieur Rioux pourra vous l'exprimer,
19 il y a eu des méfaits. Et ce sont des matières qui
20 sont confidentielles. Alors, on a des ordonnances
21 de non-publication, des ordonnances de
22 confidentialité à l'égard de ces méfaits-là. Alors,
23 je laisse monsieur Rioux, mais si vous trouvez son
24 témoignage restreint dans son contenu, bien,
25 l'explication, je viens de vous la donner.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci.

3 Q. [90] Monsieur Rioux, oui...

4 R. En fait...

5 Q. [91] Attendez.

6 Me PAULE HAMELIN :

7 Non, c'était juste que je pense que le témoin
8 pouvait répondre puis si c'est effectivement...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Si vous préférez, je vais faire une objection de
11 confidentialité, Maître Hamelin, sur toutes
12 questions qui concernent les événements qui
13 concernent des méfaits à l'égard de cet incident-
14 là. On a deux choix, soit, comme je vous dis, j'ai
15 voulu être poli puis vous fournir l'information
16 mais, sinon, je vais en faire une objection
17 formelle.

18 LE PRÉSIDENT :

19 En fait, on va reprendre ça. On est dans un contre-
20 interrogatoire... Maître Fréchette, vous avez
21 essayé d'être poli, et caetera, mais le témoin
22 pourrait aussi nous donner... nous dire sa limite
23 et si jamais... Parce que, vous savez, ça pourrait
24 aussi être perçu comme quoi vous dites à votre
25 témoin : « Bien, arrêtez à telle place », et c'est

1 exactement ce que, maître Hamelin, j'ai lu dans son
2 regard, et ce n'est pas ça que vous vouliez faire.
3 Alors, on continue.

4 (10 h 16)

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Loin de moi cette idée-là. Mais il y a une chose
7 qui est certaine, par exemple, et ça toute personne
8 qui a été appelé à témoigner comprend ça, lorsqu'il
9 y a des ordonnances de confidentialité lorsqu'on
10 est témoin, notre grand dilemme c'est ce qu'on peut
11 dire et ce qu'on ne peut pas dire. Et ça, ça nous
12 habite continuellement et c'est la même chose en ce
13 qui me concerne. Où est la trace, où est la limite
14 à l'égard de ces événements-là? Et moi-même, j'ai
15 toujours ces mêmes appréhensions-là. Alors il n'y
16 avait rien de planter un témoin ici, planter des
17 réponses, ça n'avait rien à voir avec ça. Je vous
18 remercie.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Et nous allons... nous allons pouvoir compter
21 sur... notamment sur la grande expérience de
22 monsieur Rioux, que j'ai connu dans d'autres
23 dossiers. Et aussi de notre... de monsieur Clermont
24 et on va continuer. Alors votre réponse.

25

1 M. LOUIS-OMER RIOUX :

2 R. Bien en fait ma réponse a été, dans le fond, a été
3 divulguée un peu, là. Évidemment qu'on a fait une
4 analyse et, comme vous le savez maintenant, en tout
5 cas certainement, la cause c'est un méfait. Mais...
6 puis je ne peux pas en dire plus que ça compte tenu
7 de... du dossier, puis je suis certain que vous
8 allez comprendre.

9 Me PAULE HAMELIN :

10 Q. [92] Est-ce que les autorités américaines ont
11 également, à votre connaissance, fait des analyses
12 associées à ces événements?

13 R. Les autorités américaines nous ont laissé faire nos
14 analyses. On a rendu... on a communiqué avec eux
15 pour leur donner les constats qu'on avait eus, on
16 les a informés tout le long du dossier, là, de
17 qu'est-ce que... qu'est-ce qui se passait parce que
18 c'est des questions de sécurité.

19 Q. [93] D'accord. Puis j'imagine que c'est sous le
20 même... on parle de la même, donc de la même
21 analyse. Ils n'ont pas fait leur propre analyse
22 indépendante...

23 R. Non.

24 Q. [94] ... de leur côté.

25 R. Non.

- 1 Q. [95] O.K.
- 2 R. Non. Ce qu'on leur a présenté les a satisfaits.
- 3 Q. [96] D'accord. Maintenant, je reviens avec la
4 question de l'ordonnance... des ordonnances 676.
5 Monsieur Clermont, est-ce que vous êtes d'accord
6 avec l'affirmation à l'effet que les règles,
7 normes, pratiques qui affectent de façon
8 significative la fourniture de service de transport
9 se retrouvent dans le texte des Tarifs et
10 conditions?
- 11 M. SYLVAIN CLERMONT :
- 12 R. Est-ce que je peux vous demander de répéter les
13 trois termes?
- 14 Q. [97] Oui, j'ai parlé de...
- 15 R. Vous avez utilisé trois, là, normes...
- 16 Q. [98] J'ai parlé de règles, normes et pratiques.
17 Pour moi, c'est à peu près tout la même chose, là.
- 18 R. J'ai peur qu'elles aient tous un sens... un sens...
- 19 Q. [99] Bien écoutez, je ne vais pas vous... C'est
20 parce que c'est une affirmation qui a été faite
21 dans un autre dossier. Je vais y faire référence
22 tout de suite, là, ça va... Direct. Je vous
23 réfère...
- 24 R. Bien je veux juste être sûr...
- 25 Q. [100] Oui.

1 R. ... qu'on ne s'égare pas sur le vocabulaire.

2 Q. [101] Non, non.

3 R. C'est vraiment juste ça ma...

4 Q. [102] Parfait. Je vais... je vais juste vous
5 référer à la décision D-2012-10 dans le dossier que
6 nous aimions tous, le 3669-2008, dans le contexte
7 des ordonnances 890. Je vous en remets des copies.
8 Je ne sais... Oui, je peux bien les déposer, même
9 s'il s'agit d'une décision de la juge. Je pense que
10 vous préférez quand on les dépose. Alors il s'agit
11 de l'extrait de la décision D-2012-10, je pense que
12 ça va être la pièce C-NEMC-12. Je vous réfère plus
13 particulièrement peut-être au début, comme fin...
14 pour fins de lecture, au paragraphe 819, puis
15 ensuite au paragraphe 820. Je ne sais... vous
16 n'avez pas encore le document?

17

18 C-NEMC-0012 : Extrait de la décision D-2012-10,
19 paragraphes 819 et 820

20

21 R. Oui, oui, absolument. Je vous suis.

22 Q. [103] Ah, vous l'avez. O.K. Parfait. Alors au
23 paragraphe 819 on indiquait que :

24 [819] Les modifications introduites
25 précisent que le Transporteur

1 fournira, sur son site OASIS et sur
2 son site internet, des hyperliens vers
3 toute règles, normes et pratiques qui
4 sont liées aux termes et conditions du
5 service de transport mais qui ne
6 figurent pas aux Tarifs et conditions.
7 Les modifications prévoient aussi la
8 publication d'un énoncé du processus
9 utilisé pour ajouter, supprimer ou
10 modifier de telles règles, normes et
11 pratiques.

12 Et plus particulièrement au paragraphe 820 :

13 [820] Le Transporteur précise que les
14 règles, normes et pratiques qui
15 affectent de façon significative la
16 fourniture du service de transport se
17 retrouvent dans le texte des Tarifs et
18 conditions. Celles qui n'affectent pas
19 de façon significative la fourniture
20 du service de transport, mais qui sont
21 néanmoins pertinentes, peuvent être
22 affichées sur le site OASIS.

23 Alors la référence au début du paragraphe 820 à ce
24 que la Régie indiquait comme étant vos
25 représentations, est-ce que vous êtes d'accord avec

1 cette affirmation que vous aviez précisée et que
2 vous précisez toujours, que :

3 [...] les règles, normes et pratiques
4 qui affectent de façon significative
5 la fourniture du service de transport
6 se retrouvent dans le texte des Tarifs
7 et conditions?

8 (10 h 21)

9 R. Je pense que je peux difficilement être en
10 désaccord. Ceci dit, oui, je comprends ce que vous
11 dites. Probablement qu'on aura une discussion sur
12 ce que sont les règles, les normes et pratiques qui
13 affectent de façon significative. Mais de façon
14 générale, je conviens de ce que vous dites. Et le
15 texte des Tarifs est un texte normatif, général qui
16 doit donner, qui est l'espèce de contrat dont on a
17 avec nos clients et qui doit... dans le cadre qui
18 est le sien, donc le pro forma de FERC et les
19 pratiques de l'industrie qui doit donner les bons
20 signaux, effectivement.

21 Q. [104] Donc, c'est Tarifs et conditions, c'est le
22 contrat entre les parties. D'accord. C'est ça?

23 R. Le contrat, formellement, je ne suis pas avocat, le
24 contrat formel, c'est la convention de service de
25 transport. Mais tout ça prend effet dans les Tarifs

1 et conditions.

2 Q. [105] D'accord. Au niveau des ordonnances, de
3 l'ordonnance 676 et de sa progéniture, vous
4 comprendrez que je fais référence à l'ensemble des
5 ordonnances 676 -et c'est difficile à dire, ça
6 glisse, il y a des glissements- est à l'effet que
7 les ordonnances, les normes NAESB sont obligatoires
8 et doivent être incorporées par référence dans
9 l'OATT. Vous êtes d'accord avec cette affirmation?

10 R. Non.

11 Q. [106] Vous n'êtes pas d'accord avec le fait que
12 l'ordonnance 676 prévoit que les normes NAESB sont
13 obligatoires et doivent être incorporées par
14 référence dans l'OATT?

15 R. Pour les entités américaines sous la juridiction de
16 la FERC.

17 Q. [107] D'accord. Je vais vous référer également à
18 notre preuve. Je vous réfère à la page 7.

19 R. 17?

20 Q. [108] 7. Et je réfère à la citation en haut de la
21 page où on indiquait, et je suis dans l'ordonnance
22 676 :

23 In a change from our prior practice,
24 we are requiring public utilities and
25 those entities with reciprocity

1 tariffs to modify their open access
2 transmission tariffs (OATTs) to
3 include the WEQ standards that we are
4 incorporating by reference by making a
5 compliance filing by December 1, 2014.

6 Est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'on
7 référerait également aux entités qui ont des tarifs
8 réciproques, qui doivent respecter les questions de
9 réciprocité?

10 R. Oui, mais pour moi, je comprends, quand on parle de
11 « those entities with reciprocity tariffs », étant
12 donné qu'on est dans le contexte donc de la FERC,
13 on est aux États-Unis, moi, je comprends qu'ici on
14 fait référence aux entités comme BPA, TVA ou APA et
15 ces espèces d'entités fédérales qui ne sont pas
16 sous l'autorité de la FERC, parce qu'elles sont des
17 entités qui sont sous la juridiction du Department
18 of Energy, mais qui se sont dotées de tarifs, parce
19 qu'elles sont aux États-Unis. Donc, FERC n'a pas de
20 juridiction directe sur ces entités à cause, comme
21 je viens de le dire, parce qu'elles relèvent
22 directement du DOE comme FERC d'ailleurs, du
23 Department of Energy, comme la FERC d'ailleurs.

24 Et ce qui m'amène, entre autres, à penser
25 que ce qui est visé ici, ce sont ces entités-là,

1 c'est le paragraphe juste au-dessus, dans votre
2 preuve d'ailleurs qui est un bon résumé, dans
3 lequel on dit qu'elles doivent faire un
4 « compliance filing » pour la mise à jour de leur
5 OATT.

6 Clairement, ce ne sont pas les entités
7 canadiennes qui sont visées puisque, à ma
8 connaissance, aucune entité canadienne n'a jamais
9 fait et ne fera jamais de « compliance filing » de
10 son OATT à la FERC. Alors, je vois, mais, moi, ce
11 que je lis de ça, c'est que FERC, dans ce que vous
12 me soulignez, là, fait plus référence au BPA, TVA
13 ou APA du monde américain.

14 Q. [109] Ma question est un peu plus large que ça.
15 J'imagine que, compte tenu qu'on a nos Tarifs et
16 conditions et qu'il y a des obligations de
17 réciprocité, j'imagine que le Transporteur
18 considère l'ordonnance 676 et l'impact de
19 l'ordonnance 676 pour sa propre juridiction, n'est-
20 ce pas?

21 R. Oui. On a répondu d'ailleurs que, bien sûr, non
22 seulement on regarde la majorité des ordonnances,
23 on regarde qu'est-ce qui est applicable au Québec
24 et qu'est-ce qu'il faut faire avec. Par exemple,
25 dans 890, il nous est apparu que ça nécessitait une

1 mise à jour de nos Tarifs et conditions. Exercice
2 qu'on a initié et qui a été le dossier auquel vous
3 avez référé. Dans le cas de 676, comme je l'ai
4 mentionné, pour toutes sortes de raisons, il ne
5 nous est pas apparu qu'une modification aux Tarifs
6 et conditions s'imposait.

7 Quand on a regardé les autres entités
8 canadiennes, il ne nous est pas apparu non plus que
9 mes confrères, à l'exception de Nouveau-Brunswick,
10 que nos confrères étaient arrivés à une conclusion
11 différente de la nôtre.

12 (10 h 27)

13 Q. [110] D'accord. Quand on regarde au paragraphe 18
14 de l'ordonnance, puis on y a fait référence
15 également dans notre preuve, la liste de toutes les
16 normes NAESB qui sont applicables, qui sont
17 considérées comme étant obligatoires et incorporées
18 par référence chez nos voisins, pages 5 et 6, je
19 pense que vous venez de me répondre. Mais,
20 essentiellement le processus, vous serez d'accord
21 avec moi qu'on n'a pas fait de processus ici au
22 Québec générique à savoir regarder l'ensemble de
23 ces normes-là et déterminer si elles devaient ou
24 non être incorporées dans nos Tarifs et conditions,
25 le processus générique d'audience formel?

1 R. En effet, il n'y a pas de processus générique à cet
2 effet-là. Comme je vous l'ai répondu, je pense,
3 dans la présentation, certainement dans ma
4 présentation et dans les réponses aux demandes de
5 renseignements, nous sommes d'avis que... Par
6 contre, la Régie s'est préoccupée quand on a
7 discuté des modifications à 890 qui n'étaient pas
8 676 j'en conviens, mais dont on a quand même fait
9 référence aux pratiques d'affaires NAESB durant ce
10 dossier-là, que la Régie avait émis un certain
11 nombre de préoccupations de transparence et qu'elle
12 avait... qu'elle nous avait demandé de mettre en
13 place un processus qui n'est pas un processus
14 réglementaire, mais ils nous avaient demandé de
15 mettre en place un processus pour bien indiquer aux
16 clients que des changements aux pratiques
17 d'affaires venaient d'être faits et leur permettre,
18 parce que bien sûr, l'objectif de le mettre
19 publiquement sur OASIS et d'afficher un avis pour
20 dire qu'on vient de modifier, l'objectif étant bien
21 sûr de le mettre à l'attention de tous via un
22 mécanisme public, le mécanisme de communication
23 habituel. Et bien sûr, donc de permettre aux gens
24 de faire leurs commentaires, le cas échéant.

25 Alors, processus formel à la Régie, non,

1 mais je pense que... processus qui rencontre des
2 objectifs de transparence d'informer les clients et
3 de leur permettre de réagir, ça, je pense que la
4 Régie en a déterminé un et il a été suivi.

5 Q. [111] Je vais revenir avec votre dernière portion
6 de réponse, mais je veux juste boucler la boucle à
7 ce niveau-là avant. Vous avez répondu « non » avec
8 les... les indications additionnelles sur
9 lesquelles je vais revenir. Dans ce contexte-là, on
10 s'entendra également que, sur l'ensemble des normes
11 NAESB qui sont là, il n'y a pas eu de processus
12 dont on a parlé formel pour les regarder une à une.

13 Et je comprends également qu'on n'a pas
14 nécessairement déterminer, dans le contexte d'une
15 audience générique, pour chacune de ces normes-là,
16 si elles avaient un impact ou non, significatif ou
17 autre, sur la fourniture du service de transport.

18 R. Bien, à l'évidence il n'y a pas eu de cause
19 générique là-dessus, je pense qu'on s'entend tous
20 là. Si on regarde le calendrier récent Régie, il
21 n'y a pas eu de cause à cet égard-là, en effet.

22 Q. [112] Je vais revenir sur votre deuxième portion de
23 réponse parce que quand on parle du processus qui a
24 été mis en place, je vous ai déjà fait référence
25 aux extraits pertinents de la décision D-2012-10.

1 Quand vous parlez du processus qui a été mis en
2 place, est-ce que je dois bien comprendre que c'est
3 celui qui a été établi dans le cadre de ce dossier-
4 là et de cette décision-là quand il a été question
5 du thème 14? Les extraits dont je vous ai... dont
6 je vous ai remis copie.

7 R. Votre question, c'est de savoir : est-ce que le
8 processus auquel j'ai fait référence est celui qui
9 est mis en place par cette décision?

10 Q. [113] Oui.

11 R. Oui.

12 Q. [114] O.K. Et vous allez être d'accord avec moi
13 que, dans le cadre de la discussion que l'on... les
14 présentations qui ont eu lieu au niveau de ce
15 thème-là, du thème 14, qui se voulait, si ma
16 mémoire est fidèle, à modifier l'article 4 des
17 Tarifs et conditions, c'est exact? C'était... on
18 modifiait l'article 4 des Tarifs et conditions?

19 R. Bien, le résultat de la discussion sur le thème qui
20 s'appelait « Normaliser les règles et les pratiques
21 d'affaires » et les afficher sur le site OASIS a
22 résulté en une modification de l'article 4, mais...

23 Q. [115] Ou, en tout cas, la poule ou l'oeuf, mais on
24 s'entend que c'était à la base la... on fait
25 référence à l'article 4 des Tarifs et conditions.

1 R. Bien, on fait référence, entre autres, à l'article
2 4...

3 Q. [116] D'accord.

4 R. ... parce qu'on parle aussi d'ajouter sur le site
5 OASIS un certain nombre d'informations comme des
6 liens et... Donc, il n'y a pas que l'article 4. Ça
7 s'est matérialisé par l'article 4, par le processus
8 et par un certain nombre d'autres éléments comme la
9 publication de liens sur le site OASIS.

10 (10 h 32)

11 Q. [117] D'accord. Et vous allez être d'accord avec
12 moi, j'y étais, vous y étiez. Dans le cadre de ce
13 débat-là, on ne fait nullement mention... en tout
14 cas, on n'a pas abordé la question de l'ordonnance
15 676?

16 R. Directement, je serai d'accord avec vous. On a,
17 cependant, parlé des pratiques d'affaires et on a
18 aussi parlé de ce que NAESB fait.

19 Q. [118] D'accord. Et je vais vous soumettre que la
20 procédure qui a été mise en place c'était pour,
21 essentiellement, gérer ce qui ne devait pas entrer
22 dans les Tarifs et conditions?

23 R. Bien sûr, puisque la Régie... il y a seulement la
24 Régie qui a le pouvoir de modifier les Tarifs et
25 conditions.

1 Q. [119] D'accord. Vous avez indiqué, je pense hier,
2 dans le cadre de la présentation... je pense que ça
3 revenait également dans certaines réponses aux
4 demandes de renseignements, que la position du
5 Transporteur était qu'il se conforme aux pratiques
6 d'affaires NAESB applicables. Est-ce que je résume
7 bien votre position?

8 R. Oui.

9 Q. [120] D'accord. Quand vous dites, « applicables »,
10 je comprends que c'est la détermination que le
11 Transporteur fait uniquement, là, c'est lui
12 détermine ce qui est applicable?

13 R. Non. Non, parce que la façon dont vous l'énoncez,
14 vous présumez qu'on se demande si telle pratique
15 est applicable ou devrait être appliquée. Quand je
16 parle de pratiques applicables... Et l'exemple
17 qu'on a donné, là, qui illustre bien, il y a... je
18 pense que c'est la 16 ou... enfin, je ne sais
19 pas... la 11. La pratique numéro 11, qui parle de
20 la coordination entre le gaz et l'électricité.
21 Assez objectivement, sans grand jugement, au
22 Québec, coordination gaz électricité pour la
23 production d'électricité, ce n'est pas un enjeu à
24 la hauteur de celui de la Nouvelle-Angleterre, par
25 exemple.

1 L'utilisation de Smart Grid pour le réseau
2 de transport, par exemple. Je pense que, très
3 objectivement, on n'a pas besoin de grandes
4 discussions pour en arriver à la conclusion qu'il
5 n'y a pas une détermination obscure du Transporteur
6 à l'effet de : « Bien, je n'en ai pas de centrale
7 au gaz, là. » C'est assez objectif.

8 Q. [121] Vous faites référence, à la pièce HQT-13,
9 document 7, page 5, je pense que c'était la réponse
10 1.1 f), malheureusement je n'ai pas la cote Régie,
11 là, mais où vous avez indiqué, de façon spécifique,
12 deux règles NAESB que vous n'appliquez pas. Mais,
13 moi, ce que je vais vous demander, est-ce qu'il y
14 en a d'autres, de façon spécifique, que vous
15 n'appliquez pas?

16 R. Si je me rappelle bien, dans la réponse, je crois
17 qu'on a dit, « comme par exemple », j'essaie de...

18 Q. [122] Oui, c'est ça... effectivement, vous avez
19 dit...

20 R. Je ne crois pas qu'on avait fait une liste
21 exhaustive, là. Je pense qu'on avait fait le
22 « comme par exemple », qui étaient... qui sont les
23 cas évidents, là.

24 Q. [123] Ma question c'est : Est-ce qu'il y en a
25 d'autres que vous n'appliquez pas?

1 R. Il y a eu une question à cet effet-là, je pense que
2 c'est vous, je pense que c'est NEMC, donc HQT-13,
3 document 7, dans vos premières questions. Oui,
4 c'est ça. Donc, c'était donc, HQT-13, document 7,
5 page 5, réponse 1.1 f), où on vous disait que...
6 c'était là qu'on donnait l'exemple. Et ce qu'on
7 disait c'était que... et c'est ce que je vous redis
8 aujourd'hui, c'est que les règles de NAESB, comme
9 vous le savez... je ne sais pas si vous les avez,
10 moi, je les ai dans mon bureau, c'est deux
11 cartables, là...

12 Q. [124] Oui, j'ai eu cette joie de...

13 R. Oui. Vous ne les avez sans pas lues comme moi ou
14 comme nous, d'une page à l'autre, là, mais...

15 Q. [125] Je ne vous dirai pas que c'est à côté de ma
16 table chevet parce qu'on va me traiter de nerd
17 mais... Continuez.

18 R. Donc, quand vous demandez quelles sont les règles
19 que le Transporteur n'applique pas, je vous donne
20 les exemples, les gros exemples évidents. Mais,
21 comme on vous a répondu, là, l'exercice d'y
22 aller... Parce que je vous ai répondu par grandes
23 normes, là, la WEQ-011 ou la WEQ-21, mais à
24 l'intérieur de chacune... comme vous savez, ça se
25 décompose en plusieurs, d'où les deux ou trois

1 pieds de cartables. Alors, je n'ai pas l'exercice,
2 là, de sous-norme par sous-norme ou pratique par
3 pratique. Mais ce que je vous dis c'est, quand on
4 vous dit celles... On les applique toutes et une
5 des bonnes... toutes celles qui sont applicables.
6 Et une des bonnes raisons de le faire, comme je
7 vous le disais, c'est notre fournisseur OASIS. Je
8 ne peux pas lui demander : « Applique pas celle-là.
9 Applique celle-là. » Alors, toutes celles qui ont
10 rapport à mon réseau, elles sont dans le système et
11 elles sont utilisées. On n'a pas la détermination
12 sous-règle par sous-règle parce qu'il faudrait
13 passer à travers les deux, trois pieds de cartables
14 puis... Mais les déterminations, comme je vous dis,
15 elles sont évidentes, elles sont de nature
16 évidente, là. Celles qui ne sont pas applicables,
17 c'est de nature évidente.

18 (10 h 38)

19 Q. [126] Est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'à
20 l'heure actuelle au niveau du Guide des pratiques
21 d'affaires on ne dit pas de façon spécifique, là,
22 quelles sont les normes NAESB justement qui... qui
23 sont applicables?

24 R. Oui et vous aurez noté que dans ma présentation
25 j'admettais que ce serait une information utile de

1 dire à quelle version on se conforme, parce que les
2 versions... les versions développées par NAESB et
3 approuvées par FERC, pas approuvées par FERC, puis
4 parfois elles sont approuvées en deux temps,
5 j'admettais tout à fait que ce serait une
6 information pertinente à ajouter au Guide des
7 pratiques d'affaires, la version à laquelle on se
8 conforme tout à fait. Et si je me rappelle bien,
9 j'ai même dit que ce serait fait aussitôt qu'on
10 sortirait d'ici.

11 Q. [127] Oui, on apprécie ça. Je voulais juste
12 savoir... m'assurer que ma compréhension de ce que
13 vous alliez faire est correcte.

14 R. Mais je pense que c'est une excellente suggestion.

15 Q. [128] Est-ce que, justement, la proposition qui est
16 effectuée présentement par le Transporteur est
17 uniquement d'indiquer « nous appliquons la version
18 3 des normes NAESB »? Ou l'intention du
19 Transporteur est de façon spécifique d'indiquer :
20 « nous nous conformons à la WEQ-1-12 », par
21 exemple?

22 R. La version.

23 Q. [129] Juste d'indiquer que c'est la version 3.

24 R. La 003, qui est celle... qui est celle à laquelle
25 on se conforme maintenant, la 001 ayant été

1 déposée, mais n'étant pas encore effective.

2 Q. [130] O.K. Je vais revenir avec votre présentation.
3 Ce sera ma dernière... dans mes dernières lignes de
4 question. Je suis à la page 36. Tout d'abord, juste
5 pour être sûre de bien comprendre, au niveau de
6 l'indice de satisfaction je pense que j'avais vu
7 dans votre preuve qu'on parlait de quatorze (14)
8 clients à qui on avait envoyé des sondages; il y en
9 a dix (10) qui avaient répondu. Le chiffre que l'on
10 voit là, de neuf (9), je veux juste m'assurer,
11 c'est une moyenne?

12 R. Tout à fait.

13 Q. [131] O.K. Il n'y a pas de... ce n'est pas en
14 fonction de la grosseur des clients?

15 R. C'est une moyenne arithmétique pour utiliser...
16 pour revenir à un débat qu'on a...

17 Q. [132] Parce qu'on aurait été... on aurait été
18 inquiet sinon. On aurait pu être inquiet, si
19 c'était par la grosseur des clients. O.K.

20 R. Je ne le sais pas, parce que votre cliente aurait
21 eu un gros poids.

22 Q. [133] On apprécie. Au niveau du troisième boulet
23 sur la question de la refonte majeure du Guide des
24 pratiques d'affaires pour en améliorer la clarté,
25 je voudrais savoir, est-ce qu'il y a eu une

1 consultation préalable avant... avant la refonte du
2 Guide? Avec les clients du service de transport.
3 R. Il y a eu... non, bien j'imagine que vous avez en
4 tête, là, formel, là, on loue le Centre Bell, on
5 invite tout le monde, on... Mais...
6 Q. [134] Je pense qu'on n'aurait pas besoin du Centre
7 Bell, parce qu'on est moins que ça, là.
8 R. En effet.
9 Q. [135] Mais oui, effectivement, un processus...
10 R. Mais...
11 Q. [136] ... où les clients peuvent... peuvent faire
12 part de leurs commentaires préalablement au dépôt.
13 R. On pourrait d'ailleurs prendre un endroit plus
14 agréable, comme la Maison symphonique ou... mais
15 bon. Il y a... ça faisait suite à plusieurs
16 commentaires de plusieurs clients au fil du temps,
17 qui trouvaient difficile de retrouver l'information
18 de s'y retrouver. Et comme j'ai dit - et je tiens à
19 le redire - la refonte n'est pas une refonte des
20 pratiques, c'est vraiment une refonte du Guide. Les
21 tableaux... puis si vous sortez les deux versions,
22 là, vous allez voir, nos tableaux sont beaucoup
23 plus clairs, notre... nos textes se suivent un peu
24 mieux, les définitions sont définies la première
25 fois que le mot est utilisé, plutôt que trois ou

1 quatre pages plus loin. C'est vraiment un exercice
2 de clarification. Mais suite à plusieurs
3 indications de plusieurs clients qui disaient :
4 oui, mais là... Ah, c'est ça, ah, c'est là ou...
5 donc... Consultation formelle, peu importe le lieu,
6 non. Mais prise en compte des commentaires qu'on
7 recevait à cet effet-là, absolument.

8 Q. [137] O.K. Je vais déposer l'avis qui a été
9 transmis relatif à la refonte du Guide des
10 pratiques d'affaires. J'en ai une copie. Ce sera
11 sous la pièce CE-NEMC-12... 13, pardon. Je ne sais
12 pas s'il y en a assez, là, j'ai...

13

14 C-NEMC-0013 : Copie de la refonte du Guide des
15 pratiques d'affaires

16

17 (10 h 43)

18 C'est juste pour confirmer avec vous juste le
19 processus. Ça a été... L'avis, je comprends qu'il
20 est daté du vingt-trois (23) octobre deux mille
21 quatorze (2014). Est-ce qu'on doit comprendre que
22 les changements sont entrés en vigueur le vingt-
23 trois (23) octobre deux mille quatorze (2014)?

24 R. Dans ce cas-là, oui, tout à fait. Je vous ai aussi,
25 vous vous rappellerez dans ma présentation, quand

1 on a fait... c'est cette année, quand on a fait...
2 Bien, et comme vous pouvez le voir, on parle
3 clairement, là, le guide révisé comprend
4 restructuration, clarification et des nouvelles
5 informations sur procédures pour devenir clients,
6 endroit où les clients... Donc, ça ne changeait pas
7 de pratique d'affaires qui changeait la réalité des
8 clients. Alors, oui, le Guide a été publié
9 probablement en même temps que l'avis, déposé en
10 même temps que l'avis.

11 Ceci dit, cette année, quand on a fait une
12 modification qui avait des impacts sur les clients,
13 enfin qui changeait des transactions de clients, on
14 a laissé, je pense, de mémoire, une semaine
15 d'entrée en vigueur. Donc, le Guide est entré en
16 vigueur une semaine après la publication de l'avis.

17 Q. [138] Je vais revenir sur peut-être... Je ne sais
18 pas si on parlait du même exemple. Mais dans ce
19 cas-ci, je vois également que vous indiquez, vous
20 dites qu'il n'y avait pas de modifications
21 majeures, mais vous indiquez qu'il y avait des
22 nouvelles informations sur certains sujets. Je
23 vois, entre autres : la procédure pour exercer un
24 droit de renouvellement; la procédure pour exercer
25 le droit de préemption. Si je ne me trompe pas,

1 tant au niveau du droit... de la question du droit
2 de renouvellement ou encore des questions de
3 préemption, c'est des questions qui sont abordées,
4 n'est-ce pas, dans les Tarifs et Conditions?

5 R. Tout à fait, mais le Guide est entièrement conforme
6 aux Tarifs. Le Guide vise à, dans ces cas-là, à...
7 Vous savez comme moi, parce que je suis sûr que
8 vous avez une autre lecture de chevet qui sont les
9 Tarifs et Conditions, vous savez comme moi que, ça
10 aussi, c'est d'une lecture plutôt aride...

11 Q. [139] Deux cent quatre-vingt-quatorze (294) pages.

12 R. Oui. Et parfois ce n'est pas toujours écrit dans un
13 langage qu'on comprend à la première lecture.
14 Alors, dans le Guide sur certains éléments, il y a
15 absolument compatibles, absolument en lien avec les
16 Tarifs, on en a fait la vérification quand on a
17 fait la refonte du Guide, mais des explications
18 supplémentaires ou une façon de le formuler qui
19 soit plus claire pour le commun des mortels.

20 Q. [140] Quand vous avez dit dans votre présentation
21 hier, et je suis à la page 37 en gras, gros
22 caractères... pas en gros caractères mais en
23 gras « le Transporteur ne modifie pas ses pratiques
24 de façon unilatérale », je comprends que, dans le
25 cas de la refonte majeure du Guide, vous me l'avez

1 indiqué, on n'a pas loué le Centre Bell pour une
2 consultation publique. Et le Guide est devenu
3 effectif la journée qu'on a transmis l'avis. Vous
4 serez d'accord avec moi que, pour ce qui est de cet
5 exemple-là, il serait difficile de dire que vous
6 n'avez pas modifié de façon unilatérale, c'est
7 exact?

8 R. Non. Parce que... Donc, mon acétate en caractères
9 gras, comme vous dites, « le Transporteur ne
10 modifie pas ses pratiques de façon unilatérale »,
11 et dans la pièce que vous venez de me donner,
12 dernière phrase du premier paragraphe :

13 Les pratiques d'affaires du
14 Transporteur décrites dans la nouvelle
15 version du Guide sont demeurées les
16 mêmes et aucune pratique n'y est
17 introduite.

18 Q. [141] Quand vous faites une refonte majeure, selon
19 vous, à partir du moment où... il faut vous prendre
20 sur parole qu'il n'y avait pas de modifications,
21 vous considérez que vous ne l'avez pas fait
22 unilatéralement, c'est ce que je dois comprendre?

23 R. Comme je vous ai dit, la refonte faisait suite à
24 des commentaires reçus des clients. Si le fait de
25 changer un tableau pour mettre un peu de couleur

1 pour qu'on retrouve mieux les colonnes constitue un
2 changement unilatéral, je suis prêt à vivre avec le
3 fait que... avec cet énoncé-là. Mais pour ce qui
4 est... Mais je vous dis que le Transporteur ne
5 modifie pas ses pratiques de façon unilatérale.

6 Q. [142] Vous avez parlé hier... J'achève, Monsieur le
7 Président, là. Vous avez parlé hier d'une autre
8 modification que vous avez qualifiée d'importante
9 au niveau du calcul de la capacité de transfert
10 total TTC du chemin LAB-HQT. J'ai également avec
11 moi copie des avis qui ont été publiés. Je vais en
12 produire une copie. C-NEMC-0014. Il s'agit de
13 l'avis sur OASIS concernant le calcul de la
14 capacité de transfert totale du chemin LAB-HQT.

15

16 C-NEMC-0014 : Avis d'Hydro-Québec TransÉnergie
17 A-2015-04-28 - Calcul de la
18 capacité de transfert totale du
19 chemin LAB-HQT

20 (10 h 49)

21 Q. [143] Je veux juste voir si, au niveau de mes
22 dates, je suis correcte. Si je comprends bien, dans
23 ce cas-ci, l'avis a été transmis le vingt-huit (28)
24 avril deux mille quinze (2015). Est-ce qu'il y a eu
25 des consultations préalables avant le dépôt de cet

1 avis sur OASIS concernant la modification du calcul
2 de la capacité de transfert total du chemin LAB-
3 HQT?

4 R. Non, mais il y a eu... comme vous le savez, deux
5 jours après ou... oui, c'est deux jours après, il y
6 a eu une conférence téléphonique avec les clients
7 pour la présenter et recueillir, et répondre aux
8 questions des clients, comme on dit. Vous
9 comprendrez, ça, c'est un sujet sensible si...

10 Q. [144] Mais, Monsieur le Président, je pose juste
11 une question très simple, c'est : est-ce qu'il y a
12 eu une consultation préalable? La réponse a été
13 « non ». Alors, ça s'arrête là, là. Bien, il
14 peut... t'sais, je veux juste essayer d'aller droit
15 au but.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Mais, en fait, je veux dire, on va laisser...

18 Me PAULE HAMELIN :

19 Ah! Je vais laisser le témoin...

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui, laissez le témoin vous donner toute la
22 réponse.

23 Me PAULE HAMELIN :

24 Toute la...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous saisissez ce que vous voudrez et nous
3 retiendrons ce que nous pensons que nous devons...

4 Me PAULE HAMELIN :

5 Parfait.

6 LE PRÉSIDENT :

7 ... saisir de ça quand vous allez le plaider. Est-
8 ce qu'on s'entend là-dessus?

9 Me PAULE HAMELIN :

10 On s'entend parfaitement.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Parfait. Merci, Maître Hamelin. Allez-y, je vous en
13 prie.

14 M. SYLVAIN CLERMONT :

15 Q. [145] Je prends bonne note du commentaire, mais
16 j'étais pour ajouter que, dans le cas d'un calcul
17 de TTC, donc il y a des impacts commerciaux, si
18 j'avais fait des consultations avec certains
19 clients, vous m'auriez reproché d'agir de façon
20 discriminatoire parce que ça peut donner... Si vous
21 savez que je vais changer le TTC, ça peut vous
22 permettre de prendre des positions commerciales,
23 d'où l'importance de le publier. Ça, c'est vraiment
24 quelque chose de sensible qui a un impact
25 commercial, donc de le publier, de faire par la

1 suite la consultation. Et comme vous le savez sans
2 doute, lors de la consultation, suite à certains
3 commentaires, on a changé... on a changé un certain
4 nombre de choses qu'on avait prévues en réponse aux
5 commentaires que les clients ont faits dans la
6 conférence téléphonique.

7 Me PAULE HAMELIN :

8 Q. [146] Et quand vous dites qu'il y a eu des choses
9 qui ont été changées, est-ce que je comprends que
10 c'était la date où cette modification-là devenait
11 effective qui a été comme repoussée au six (6) mai
12 plutôt que le cinq (5) mai? Est-ce que c'est ça?

13 R. Oui.

14 Q. [147] O.K. Dans le cadre de la présentation, vous
15 avez indiqué qu'il n'y avait pas d'autres
16 provinces, sauf le Nouveau-Brunswick, qui
17 incorporaient les normes NAESB par référence. Est-
18 ce que vous savez si au niveau des autres provinces
19 s'il y a eu un débat sur l'application de
20 l'ordonnance 676?

21 R. Je ne sais pas s'il y a eu de débat. Je constate le
22 résultat, mais je ne peux pas vous dire si c'est
23 suite à un débat ou non.

24 Q. [148] D'accord. Je reviens juste sur le commentaire
25 au niveau de la question du TTC. Vous avez dit « on

1 préfère le mettre en application pour pas que ce
2 soit discriminatoire et faire de la consultation
3 après avec tout le monde », mais si vous aviez
4 comme lancé un appel OASIS à tout le monde, il n'y
5 aurait pas eu de discrimination?

6 R. Cet appel... mais j'essaie de comprendre qu'est-ce
7 que cet appel-là aurait... L'appel aurait été du
8 genre, les clients font remarquer que le calcul du
9 TTC pourrait être meilleur « faites-nous vos
10 suggestions sur comment vous voulez qu'on calcule
11 le TTC »? Moi, je suis d'avis que la détermination
12 des capacités de transfert et de la responsabilité
13 repose sur l'expertise du Transporteur.

14 Par contre, comme ce sont les clients qui
15 vivent avec, je pense qu'il est correct qu'ils
16 aient l'opportunité de voir si ça répondait aux
17 préoccupations qu'ils avaient soulevées. Mais, je
18 ne pense pas qu'on veuille se mettre à modifier ou
19 à déterminer un calcul de capacité de transfert en
20 comité. Je pense que c'est de la responsabilité...
21 en fait, c'est clair pour moi, c'est de la
22 responsabilité du Transporteur de déterminer, avec
23 les encadrements... Il y a des éléments dans les
24 Tarifs et Conditions dont l'appendice C qui parle
25 de ça. Donc, en respect des encadrements, je pense

1 que c'est de l'expertise du Transporteur de
2 déterminer la capacité de transfert. Donc, je ne
3 vois pas bien quel genre de consultations on aurait
4 fait avant.

5 Par contre, comme je vous dis, je pense
6 qu'il est tout à fait approprié que les clients qui
7 vont s'en servir puissent porter leurs
8 commentaires.

9 Q. [149] Ça complète mes questions, Monsieur le
10 Président.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Hamelin. Il est onze heures moins
13 cinq (10 h 55), nous allons prendre une pause, je
14 vous dirais, jusqu'à onze heures quinze (11 h 15).
15 Quand nous revenons, nous revenons avec SÉ-AQLPA.
16 Parfait. Merci. Bonne pause.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 (11 h 18)

20 LE PRÉSIDENT :

21 Maître Turmel.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Pendant que mon confrère va chercher les documents.
24 Simplement pour apporter une précision qui va peut-
25 être donner moins de travail à monsieur Veci et son

1 équipe quant à l'engagement 5. Je voulais être plus
2 précis, dans l'engagement 5, on cherchait, eu égard
3 aux frais corporatifs, là, avoir la différence et
4 on disait, expliquez la différence pour le trois
5 millions (3 M), avec quels paramètres. Mais, moi,
6 j'ajouterais simplement à l'engagement 5, en
7 indiquant les facteurs suivants : inflation,
8 réductions ponctuelles des charges et nouveaux
9 services. Donc, à l'égard de ces trois têtes de
10 chapitre de... si vous voulez.

11 Q. [150] Est-ce que c'est clair pour vous, Monsieur
12 Veci?

13 M. LOUIS VECI :

14 R. J'ai compris inflation, le reste, là...

15 Q. [151] Inflation, réductions ponctuelles des charges
16 et nouveaux services.

17 R. Dans frais corpo?

18 Q. [152] Oui, dans le trois millions (3 M) de plus,
19 là.

20 R. O.K. Tel que monsieur le président l'a dit, je vais
21 essayer de répondre à cent pour cent (100 %) de
22 l'engagement, sinon à tout ce que je peux répondre
23 concernant l'augmentation.

24 Q. [153] O.K. Je voulais simplement ajouter cela, si
25 ça pouvait vous aider.

1 R. Merci beaucoup.

2 Q. [154] Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Maître Turmel. Merci au panel.

5 Maître Neuman. Vous allez bien?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Ça va très bien, et vous?

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur

12 les Régisseurs.

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Q. [155] Bonjour, Messieurs, Dames. Dominique Neuman

15 pour Stratégie énergétique et l'AQLPA. Je vais vous

16 poser quelques questions en rapport avec la pièce

17 HQT-15, Document 2.2, qui est la présentation du

18 panel 2, qui a été déposée hier. Généralement...

19 également connue sous le nom B-0087. D'abord à la

20 page 12. Donc, je comprends que l'optimisation du

21 modèle de gestion des actifs, comme vous

22 l'indiquez, est réalisée par l'arrimage de deux

23 stratégies, d'une part la stratégie de pérennité,

24 que nous connaissons bien, qui est présentée dans

25 les dossiers annuels d'investissements, et la

1 stratégie de maintenance, sur laquelle vous nous
2 avez entretenus davantage au présent dossier.

3 Je vous amène, à partir de là, à la page
4 33. Et ce que je veux essayer de comprendre c'est
5 un peu le pourquoi des catégorisations et des
6 distinctions catégorielles que vous faites.
7 D'abord, il y avait, initialement, dans la preuve
8 écrite, vous faisiez une proposition aux fins
9 d'ajouter à l'accroissement des charges
10 d'exploitation en maintenance un résultat de la
11 formule paramétrique, d'ajouter deux éléments.
12 D'une part, quatorze millions (14 M\$), que vous
13 nommiez « le recalibrage », par rapport à ce qui
14 avait été présenté l'an dernier et non accepté par
15 la Régie. Et un montant de vingt-deux millions
16 (22 M\$), en fait, qui maintenant se trouve
17 subdivisé en trois parties. Il y a le treize
18 millions (13 M\$) de retour d'expérience, sept
19 millions (7 M\$) d'augmentation des volumes de
20 maintenance et un autre deux millions (2 M\$), qui
21 n'est pas marqué ici et que je vous demanderais
22 d'expliquer plus précisément ce à quoi il
23 correspond et ce à quoi il ne correspond pas. Donc,
24 si vous pouviez un peu élaborer sur le... ce qui
25 vous a amenés à séparer ce vingt-deux millions

1 (22 M\$) en trois subdivisions et mieux expliquer...
2 bien, on va commencer par le deux millions (2 M\$)
3 parce que le deux millions (2 M\$) était un peu
4 mystérieux... plus mystérieux que les deux autres
5 éléments. Donc, si vous pouviez commencer par
6 décrire ce deux millions (2 M\$) qui fait partie du
7 vingt-deux millions (22 M\$).

8 (11 h 23)

9 M. LOUIS VECI :

10 R. Alors, à votre question concernant le deux millions
11 (2 M\$), qui est des dépenses en support de
12 maintenance. Donc, je ne pouvais pas les associer
13 nécessairement à un équipement en particulier ou
14 quoi que ce soit. Donc, on a, entre autres, la
15 poursuite et l'amélioration du modèle de
16 simulation, qui fait partie des besoins; on a de
17 la... de la gouvernance en termes de documentation,
18 d'utilisation de processus, suivi de mitigation de
19 risques résiduels; maintenir les données à jour; on
20 a des données associées avec le retour
21 d'expérience, et caetera.

22 Q. [156] Excusez. Le dernier point? Qu'est-ce que vous
23 voulez...

24 R. Les données.

25 Q. [157] Oui.

- 1 R. Les données, donc on a beaucoup de données
2 maintenant, on a un besoin d'inclure toutes les
3 données dans le simulateur, dans le modèle. Et ça
4 requiert, donc c'est du support qui est nouveau,
5 associé à l'arrimage dont on parle. On a toute
6 l'expertise qui est dans une autre unité, une autre
7 direction, en support à cette... à cette stratégie
8 de maintenance-là. Alors tout cela ensemble cumule
9 le deux millions (2 M\$).
- 10 Q. [158] Et l'élément que vous appelez « retour
11 d'expérience », j'essaye de comprendre comment il
12 s'arrime avec l'autre élément qui s'appelle
13 « recalibrage », qui est de quatorze millions
14 (14 M\$). C'est des... parce que par... par
15 définition, ce sont des augmentations de volume de
16 maintenance, parce que c'est plus que le
17 recalibrage de quatorze millions (14 M\$) qui se
18 trouve déjà séparé dans une autre catégorie. Donc
19 j'essaye de comprendre la distinction, puis en quoi
20 l'un s'arrime à l'autre.
- 21 R. Oui, l'arrimage en fait, tel que mentionné le
22 recalibrage du quatorze millions (14 M\$) c'est pour
23 démontrer la poursuite du plan de match de deux
24 mille quatorze (2014), en deux mille quinze (2015)
25 et en deux mille seize (2016). Donc ce plan de

1 match-là, une fois qu'on a notre dotation, on a nos
2 gens en place, ils travaillent sur les équipements
3 qui étaient dans la pointe de tarte. Et ça, c'est
4 l'aspect... le personnel. Son salaire, s'il doit
5 faire du surtemps, c'est le personnel. À droite...

6 Q. [159] Comme ça, c'est à droite.

7 R. Pardon?

8 Q. [160] À droite, O.K. À gauche ou à droite?

9 R. Je vous parle du quatorze millions (14 M\$) de
10 recalibrage.

11 Q. [161] O.K. D'accord.

12 R. O.K. Alors le personnel nécessaire pour faire la
13 maintenance et la stratégie de deux mille quinze-
14 deux mille seize (2015-2016). À gauche, c'est le
15 recalibrage. Ils vont travailler sur quel type
16 d'équipement? Sur les équipements qui sont indiqués
17 là, principalement transformateurs, disjoncteurs,
18 telle que la stratégie de maintenance a été
19 expliquée par monsieur Rioux.

20 Une fois qu'on a ces salaires-là et ces
21 gens-là, on dit : combien elle coûte, cette
22 stratégie-là? Vous avez vu en deux mille quinze
23 (2015) dans l'année de base un dépassement par
24 rapport à l'autorisé, de trente-trois millions de
25 dollars (33 M\$). Alors pourquoi? Parce que dans le

1 retour d'expérience ces gens-là qui, maintenant,
2 consomment des pièces, utilisent des véhiculent,
3 ont besoin de services d'environnement dans ce
4 qu'ils font, ont... vont consommer des grues, de la
5 location, tout ça.

6 Alors à la droite ce même niveau et cette
7 stratégie-là qui se poursuit de deux mille quinze
8 (2015) à deux mille seize (2016), le retour
9 d'expérience coûte treize millions (13 M\$).
10 L'ajout, là où on va à une étape plus loin, en deux
11 mille seize (2016), à l'égard de l'équipement non
12 conventionnel, de sectionneur. Un petit peu plus
13 loin, les disjoncteurs haute tension, va nous
14 coûter sept millions (7 M\$) dans la roulette de
15 droite. C'est la réconciliation du montant.

16 Q. [162] Si je comprends bien, le treize millions
17 (13 M\$) c'est la poursuite pour l'année témoin de
18 ce que vous avez déjà entrepris pour l'année...
19 l'année de base.

20 R. C'est de pour... c'est de poursuivre... le retour
21 d'expérience c'est de dire : faire ce niveau
22 d'intervention-là. Maintenant qu'on s'est rendu...
23 qu'on va se rendre jusqu'au bout de l'année deux
24 mille quinze (2015), on va savoir exactement
25 combien il coûte. Ce qu'on a mentionné en

1 présentation - puis je pense que c'est un ajout
2 important - le retour d'expérience finalement, là,
3 c'est dans le choix qu'on a fait d'intervenir sur
4 des transformateurs de puissance, en premier lieu
5 des disjoncteurs, dont l'état, l'impact, la valeur
6 est importante, combien cela va-t-il nous coûter
7 d'augmentation, en augmentant le volume de ces
8 équipements-là dont on maintient? Et c'est ce que
9 l'acétate ici vous présente. C'est que continuer à
10 faire ce volume-là, avec les retombées qu'on a
11 vues, coûte plus cher que ce qu'on avait mis au
12 dossier deux mille quinze (2015).

13 Q. [163] Et si je comprends bien, l'ensemble des
14 éléments qu'on voit sur cette page, qui est la page
15 33 de votre... de la pièce que j'ai nommée tout à
16 l'heure, font partie de ce que vous nommez « la
17 stratégie de maintenance », c'est-à-dire la
18 continuation et l'accroiss... plus l'accroissement
19 et plus le deux millions (2 M\$) dont on a parlé
20 tout à l'heure aussi.

21 R. Tout à fait.

22 Q. [164] Un détail sur cette page 33, sous l'item de
23 gauche qui est l'item « recalibrage », vous parlez
24 de réaliser « les stratégies ». Pourquoi « les » au
25 pluriel? C'est pas « la » stratégie de maintenance?

1 Simplement un détail. Je veux savoir s'il y a une
2 autre stratégie qui m'échappe.

3 R. Bien c'est que c'est personnalisé par famille,
4 comme vous l'avez vu, donc...
5 (11 h 29)

6 Q. [165] Sur un autre sujet, mais il y aura un lien
7 éventuel qui sera peut-être fait, quant au
8 traitement de la végétation. Nous constatons, et ça
9 répond à notre voeu que nous avons exprimé au
10 cours des années antérieures, que la quasi-totalité
11 du traitement de la végétation désormais, enfin
12 désormais en deux mille quatorze (2014), n'est plus
13 effectuée par voie de phytocide, mais de façon
14 mécanique. Et la tendance était déjà amorcée
15 antérieurement. Est-ce que je dois comprendre que
16 c'est maintenant un changement permanent dans vos
17 façons de faire? Je sais qu'il y a une politique
18 québécoise également. Donc, est-ce que vous pouvez
19 élaborer là-dessus?

20 M. LOUIS-OMER RIOUX :

21 R. Simplement non, ce n'est pas un changement
22 permanent. Pour le moment, notre stratégie est
23 majoritairement, très, très majoritairement,
24 mécanique. On a fait des évaluations d'autres
25 façons d'intervenir. Et on veut utiliser les

1 meilleures stratégies en fonction de leur rendement
2 optimum. Et quand on aura des conclusions
3 favorables, on pourra modifier. Mais pour le moment
4 on continue avec la stratégie entièrement
5 mécanique. Mais ce n'est pas une position pour tout
6 le temps.

7 Q. [166] Vous me dites, ce n'est pas un changement
8 permanent, mais est-ce que c'est totalement dû au
9 hasard, c'est-à-dire est-ce que c'est le hasard des
10 sites d'intervention qui se sont présentés...

11 R. Non.

12 (11 h 30)

13 Q. [167] ... durant l'année deux mille quatorze (2014)
14 ou il y a clairement une orientation de votre part?

15 R. Un peu des deux. Un peu des deux. En deux mille
16 quatorze (2014) et deux mille quinze (2015), on a
17 intervenu de façon plus importante dans des
18 environnements urbains, je vais dire ça comme ça,
19 ou semi-urbain là. On a fait d'ailleurs la
20 manchette de certains journaux lorsqu'on a dû
21 intervenir dans des emprises, les arbres étaient
22 quand même matures, donc la stratégie à ce moment-
23 là est évidemment plus mécanique, on va comprendre.

24 Dépendant de la partie du territoire qu'on
25 traite, comme on a mis beaucoup... dans l'état de

1 nos emprises, on a mis beaucoup, et on met encore
2 beaucoup pour la prochaine année, l'emphase sur des
3 régions du sud du Québec, beaucoup de régions
4 urbaines, semi-urbaines. C'est pour ça qu'on
5 utilise cette stratégie-là. Lorsqu'on aura à
6 intervenir de façon différente, c'est certain qu'on
7 le présentera puis on adaptera notre stratégie à ce
8 moment-là. C'est pour ça que ce n'est pas... ce
9 n'est pas éternel, c'est que pour le moment, c'est
10 comme ça.

11 Q. [168] O.K. Nous constatons également qu'il y a une
12 augmentation, en fait, un retour, je pense, au
13 niveau qu'on avait constaté il y a environ cinq ans
14 auparavant, quant au volume total, pas au volume
15 total, superficie totale des emprises sur
16 lesquelles vous faites des interventions. Il y
17 avait une décroissance qui nous inquiétait, bien
18 l'année mesurée antérieure qui était l'année deux
19 mille treize (2013).

20 Donc, cet accroissement de la superficie de
21 traitement de la végétation, est-ce qu'il y a un
22 lien à faire avec votre stratégie de maintenance
23 globale puisque des défauts d'entretien des
24 emprises peuvent avoir des conséquences sur les
25 équipements eux-mêmes? Donc, est-ce que vous

1 pourriez élaborer là-dessus? Est-ce qu'il y a un
2 lien entre cet accroissement des superficies
3 traitées et l'accroissement de la maintenance en
4 général qui fait partie de votre stratégie?

5 R. En fait, pas tout à fait, non. Si on regarde sur la
6 base statistique purement, les défauts liés à la
7 présence de végétations dans nos emprises sont très
8 très limités, leur impact est très mineur
9 présentement sur le réseau.

10 Toutefois, quand on le regarde sur une base
11 de coûts, de ne pas intervenir, à long terme ce que
12 ça a comme impact, c'est que les coûts lorsqu'on va
13 intervenir vont être beaucoup plus élevés. Donc,
14 dans une notion d'optimisation globale, on préfère
15 augmenter notre rythme, c'est ce qu'on a démontré
16 dans les dernières années, de façon à ce qu'à moyen
17 terme nos coûts globaux diminuent.

18 D'autre part, dans notre stratégie de
19 maintenance de l'emprise, je précise là parce que
20 l'emprise étant quelque chose qu'on a une stratégie
21 de maintenance comme telle, nos lignes qui sont
22 dans l'emprise c'est une stratégie de maintenance
23 différente aussi parce que là ce sont des
24 équipements plus... on utilise des nouvelles
25 technologies, on vous en avait déjà parlé. Pour

1 évaluer l'état de nos emprises, on utilise de plus
2 en plus le LIDAR ou LIDAR pour les... pour la
3 version anglais, qui est la technologie recommandée
4 par NERC pour faire l'évaluation précise.

5 On jumelle ça à nos autres manières
6 d'évaluer et, avec ça, ça nous permet de bien
7 évaluer et de bien passer nos contrats, parce que
8 vous savez qu'on fonctionne avec des entrepreneurs
9 pour intervenir, ça nous permet de bien évaluer le
10 dimensionnement de la végétation et ça baisse nos
11 coûts à l'hectare, ça nous permet d'en faire plus.

12 Donc, tout ça, quand vous me parliez du
13 nombre d'hectares, bien, c'est un peu ça qui fait
14 qu'on a réussi qu'à augmenter aussi notre nombre
15 d'hectares par la précision qu'on prend dans
16 l'évaluation dans les technologies.

17 Q. [169] O.K. Un autre aspect environnemental quant
18 aux équipements touche à la récupération des huiles
19 isolantes. Et j'aimerais savoir si l'accroissement
20 de vos interventions en stratégie de maintenance,
21 est-ce qu'il se trouve à avoir un impact sur
22 l'accroissement de la récupération des huiles
23 isolantes dans les équipements? Puisque jusqu'à
24 présent, la stratégie qui semblait antérieurement
25 être privilégiée consistait à remplacer des

1 équipements qui présentaient... dont le risque...
2 dont le risque de perte de ces huiles, lorsque le
3 risque... lorsque le risque s'accroissait. Est-ce
4 qu'il y a une modification de votre stratégie à cet
5 égard?

6 (11 h 35)

7 R. En fait, il y a deux volets, la récupération, bien
8 sûr, c'est suite à un déversement. Nous, on veut
9 diminuer nos déversements d'abord et mieux réaliser
10 notre récupérations. On a réussi, grâce à la
11 diminution de notre taux de bris au niveau des
12 transformateurs, on sait bien, c'est des cuves avec
13 des grands volumes d'huile. En faisant ça, bien
14 évidemment, on diminue... ça nous permet de mieux
15 contrôler les plus gros déversements d'huile.

16 D'autre part, ce qu'on a fait à partir de
17 l'année passée, c'est de régénérer... Vous vous
18 souvenez, je pense qu'on avait déjà parlé de ça
19 ici, de mémoire, là. Mais on régénère notre huile,
20 on a des régénérateurs et on a un processus qui
21 permet de rétablir les qualités diélectriques de
22 l'huile qui sont dans nos transformateurs, ce qui
23 nous permet d'éviter de remplacer ou de changer
24 l'huile et qui, ça aussi... Donc, tout ça fait
25 partie de notre stratégie de maintenance, en lien

1 avec nos transformateurs, qui ont un impact sur le
2 volet environnement.

3 Q. [170] Et est-ce qu'il y a un accroissement de ces
4 interventions qui fait partie de l'accroissement
5 d'interventions de la stratégie elle-même?

6 R. Tout à fait. On a un volume plus élevé. Pour vous
7 donner un exemple, au niveau des transformateurs...
8 Je crois que je l'avais précisé hier mais au cas
9 où, là. On a triplé ou... oui, je crois que le
10 chiffre c'est ça, on a multiplié par trois le
11 nombre d'interventions sur nos transformateurs de
12 puissance, par exemple.

13 Q. [171] En l'année deux mille quatorze (2014) ou on
14 parle de la projection deux mille quinze (2015)?

15 R. Depuis deux mille treize (2013).

16 Q. [172] D'accord.

17 R. En deux mille quatorze (2014) on a triplé et cette
18 année c'est à peu près le même volume qu'on traite,
19 encore une fois.

20 Q. [173] Est-ce que les résultats de l'indicateur de
21 performance et des sous-indicateurs, des sous-IC,
22 et le nombre et la durée des pannes, est-ce que
23 vous les traitez comme étant des indicateurs de
24 votre stratégie de maintenance?

25 R. Là je vais être prudent sur la deuxième partie des

1 indicateurs mais, oui. L'indice de continuité, les
2 taux de bris, sont des indicateurs qui sont... qui
3 nous servent à évaluer l'impact de notre stratégie
4 de maintenance. Bien sûr, on vous a dit aussi... Ça
5 c'est plus au niveau de la performance du réseau,
6 ça, ça...

7 Q. [174] Oui, oui, le résultat de l'IC.

8 R. Oui, ça c'est de la performance de réseau. Il y a
9 aussi d'autres éléments où on mesure l'état. Il y a
10 d'autres éléments, comme je vous disais, on mesure
11 l'état des équipements avec des essais électriques,
12 qui nous aident à alimenter notre stratégie de
13 maintenance. Donc, toute cette information-là sert
14 à alimenter notre stratégie de maintenance.

15 Là où je suis un petit peu plus prudent,
16 parce que je ne suis pas certain à quoi vous
17 référez, c'est la deuxième partie des indicateurs
18 qui...

19 Q. [175] Bien, le nombre et la durée des pannes c'est
20 quoi, c'est SAIDI, SAIFI?

21 R. SAIFI, non. La réponse à ça c'est non. Parce que
22 c'est un indicateur qui est composite puis ça ne
23 nous permet pas d'établir des stratégies de
24 maintenance. Ça nous permet de faire une
25 évaluation, un balisage avec les autres entités,

1 mais c'est un indicateur qui est à trop haut niveau
2 pour raffiner des stratégies de maintenance. Si on
3 veut optimiser nos coûts, si on veut intervenir de
4 façon plus optimum, ça ne nous prend pas un
5 indicateur qui est macro, ça nous prend des
6 indicateurs, je vais le dire de même, qui bougent
7 vite, qui sont plus... on voit les changements plus
8 rapidement. On veut avoir des indicateurs avancés
9 et non pas regarder...

10 Q. [176] L'IC lui-même, ne le trouvez-vous pas
11 également macro? C'est-à-dire j'essaie de voir dans
12 quelle mesure, vous, dans votre pratique, vous
13 voyez une corrélation entre l'évolution de l'IC et
14 l'évolution de votre stratégie de maintenance.

15 R. Ça c'est une bonne question. Les autres aussi
16 étaient bonnes, en passant, là, mais...

17 Q. [177] Merci, c'est gentil.

18 R. Mais, non, quand on regarde l'IC, nous,
19 effectivement, on le décortique, l'IC, en beaucoup
20 plus de sous-catégories et après on fait un
21 croisement entre l'indice de continuité et le taux
22 de bris. Vous savez, il y a des bris qui n'ont pas
23 d'impact sur l'IC. Donc, si on regarde juste le
24 taux de bris, on regarde juste l'IC, ça donne deux
25 lectures. C'est quand on croise les deux données,

1 ça nous permet d'améliorer notre pronostic.
2 Exemple, si on veut améliorer le service, on veut
3 maintenir le service à nos clients, si on regarde
4 l'IC, c'est le passé. Le taux de bris aussi, mais
5 le taux de bris n'a pas toujours eu un impact sur
6 le client. Et ça dépend comment on a configuré le
7 réseau ce jour-là. Et ça nous permet... le taux de
8 bris nous donne un indicateur avancé, de dire,
9 bien, même si l'IC... On vous l'a dit dans la
10 présentation. Même si l'IC s'est maintenu ou on
11 anticipe un maintien de l'IC, on a des équipements
12 ou des familles d'équipements dont le taux de bris
13 augmente. Ça c'est un indicateur qui nous dit que
14 ces équipements-là, pour le moment, n'ont pas
15 d'impact sur l'indice de continuité, mais si on
16 laisse détériorer cette situation-là, ça va en
17 venir à un... C'est pour ça, à certains égards,
18 certains types de pannes ont un lien direct avec
19 l'IC mais d'autres, non. Certains types de bris,
20 pardon. C'est pour ça qu'il faut... il faut aller
21 vraiment avec des indicateurs plus fins pour bien
22 établir notre stratégie de maintenance.

23 (11 h 41)

24 Q. [178] Également, nous avons traité dans notre
25 preuve de la gestion de l'impact des... des

1 facteurs climatiques, de la faune et de
2 l'environnement sur le réseau. Et est-ce que vous
3 pourriez indiquer dans quel... dans... élaborer
4 sur... en indiquant dans quelle mesure ces... la
5 gestion de ces impacts s'inscrit dans votre
6 stratégie de maintenance?

7 R. C'est plus au niveau de... bien dans deux volets.
8 C'est d'abord et surtout dans notre stratégie
9 d'exploitation du réseau. Comme on vous l'avait
10 déjà expliqué, par exemple, lorsque... on configure
11 le réseau maintenant de façon différente lorsqu'il
12 y a des grands feux de forêt. On a des systèmes qui
13 nous permettent de mieux suivre l'évolution de ces
14 feux-là et de bien configurer le réseau pour éviter
15 les déclenchements et les pannes à nos clients. Ou
16 s'il y a déclenchement, il n'y a pas de panne aux
17 clients. Ça, c'est au niveau de l'exploitation.

18 D'autre part, on a aussi en fonction des
19 conditions météorologiques qui sont anticipées, on
20 configure aussi en exploitation notre réseau - je
21 vais vous le dire comme ça, là - en évitant les
22 premières contingences. On a mis des mécanismes en
23 place dans les deux dernières années, où on
24 minimise le plus possible les situations où on est
25 en première contingence sur notre réseau. On

1 intervient rapidement pour rétablir la situation
2 pour jamais ou être très peu longtemps, on a des
3 suivis là-dessus. Mais là encore, c'est une façon
4 d'exploiter, mais c'est aussi une façon de faire de
5 la maintenance.

6 Nos entretiens, lorsqu'ils sont planifiés,
7 on intervient à des moments où on minimise la
8 contingence sur le réseau. Donc ça a un impact sur
9 notre stratégie de maintenance, mais je vous dirais
10 dans la façon dont on le réalise et non pas dans le
11 choix de l'intervention. Mais c'est plutôt dans le
12 comment on intervient, que ça a cet impact-là.

13 Le dernier point, il y a seulement, c'est
14 une particularité, mais c'est surtout pour nos
15 lignes... nos lignes plus basse tension avec
16 poteaux... poteaux en bois, là, là-dessus, ça a un
17 impact sur notre stratégie de maintenance parce que
18 c'est des lignes qui sont évidemment, de par leur
19 construction, un petit peu plus fragiles. Et donc
20 on a un programme spécial dans notre stratégie de
21 maintenance. En passant, c'est pas dans le... ce
22 n'est pas aux charges, c'est aux inverses, mais on
23 le met dans notre stratégie de maintenance parce
24 que c'est des activités de maintenance
25 capitalisables, je vais le dire comme ça, là, à

1 cause de la particularité de l'équipement. Et on a,
2 dans notre façon d'intervenir, un renouvellement
3 graduel, puis une amélioration de l'état de notre
4 parc, de lignes en poteaux de bois, basse tension.

5 Q. [179] Finalement, je vais vous demander si votre
6 stratégie de maintenance est-ce qu'elle a ou est-ce
7 qu'elle... éventuellement est-ce que vous envisagez
8 qu'elle pourrait se développer de manière à
9 influencer l'établissement des objectifs
10 corporatifs qui sont utilisés aux fins de
11 rémunération incitative? Ces objectifs corporatifs,
12 j'ai devant moi les objectifs de deux mille
13 quatorze (2014), là, qui font partie de la preuve
14 d'Hydro-Québec. Bon, il y a... il y a cet...
15 attendez, j'ai perdu ma page, mais en tout cas.

16 Oui, en tout cas, il y a une rémunération
17 qui est de trois points sur trente (3/30) pour
18 l'IC. Quelques commentaires ont été faits - mais
19 c'est pas là-dessus que je vais vous poser la
20 question maintenant - quelques commentaires ont été
21 faits à l'effet que ces objectifs manquaient peut-
22 être un peu d'ambition. Bon. Également, il y a une
23 récompense pour le nombre de non-conformités au...
24 attendez, je n'ai pas la page, mais en tout cas...
25 aux normes... aux normes de fiabilité NERC NPCC. Il

1 y a même un certain nombre de points qui sont
2 accordés pour... quand... en fonction du nombre de
3 dossiers d'investissement qui sont présentés à la
4 Régie. Et ce qui me préoccupe un petit peu, puisque
5 la stratégie, si je comprends bien, est orientée de
6 manière à réduire le nombre de demandes
7 d'investissement en augmentant... en accroissant la
8 maintenance. Donc... en fait j'essaie de voir parce
9 que la structure des objectifs corporatifs est à
10 peu près la même depuis plusieurs années, j'essaie
11 de voir si vous envisagez d'influencer
12 l'établissement de cette... de cette grille, de
13 cette grille d'objectifs corporatifs, de manière à
14 ce qu'elle reflète mieux ce que vous visez...

15 R. Non.

16 Q. [180] ... par la stratégie de maintenance.

17 (11 h 47)

18 R. Je n'ai pas... je n'ai pas atteint mon but lors de
19 ma présentation. Lorsqu'on vous indique qu'on
20 augmente notre maintenance, ce n'est pas pour
21 réduire nos... notre programme de pérennité. Ce
22 qu'on disait c'est notre programme de pérennité,
23 présentement, est très élevé, là, il est quand même
24 à un niveau, là, de près de deux milliards (2 G\$),
25 bien un investissement, mais notre programme

1 d'investissement étant élevé ce qu'on tente de
2 faire c'est le meilleur choix, donc la meilleure
3 intervention entre la pérennité et la maintenance.

4 Maintenant, lorsqu'on est en maintenance il
5 faut qu'on fasse aussi le meilleur choix dans le
6 processus de maintenance, en lien avec la
7 performance de l'équipement qu'on a. Et c'est plus
8 dans ce sens-là que je... je veux juste corriger ce
9 bout-là pour revenir à notre présentation. En
10 complément, pour ce qui est de l'objectif, je vais
11 laisser mon collègue monsieur Veci vous parler de
12 ce bout-là.

13 Q. [181] Hum, hum.

14 M. LOUIS VECI :

15 R. J'attendais cette porte qui s'est ouverte.

16 Q. [182] Bon.

17 Me LISE DUQUETTE :

18 Elle se serait ouverte.

19 R. Alors...

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Alors vous avez déjà votre réponse. Vous avez déjà
22 votre réponse, alors.

23 R. Quelques éléments, effectivement, parce que j'ai
24 écouté au panel 1 tout de même. Donc je profite
25 encore de ce que monsieur le président a dit, je

1 vous offre une réponse et vous prenez à la fin ce
2 qui fait l'objet de votre mémoire. Ceci étant
3 dit... ceci étant dit, donc les objectifs
4 corporatifs, ce qu'il est important de mentionner
5 d'un point de vue... on va commencer financier puis
6 de la structure, là.

7 La rémunération incitative comporte deux
8 volets. Et je l'ai mentionné dans le passé. Et je
9 l'ai retrouvé dans d'autres mémoires, donc c'est
10 pas nécessairement la vôtre, là. Et on met dans le
11 dossier tarifaire soixante-sept pour cent (67 %)
12 d'atteinte de la rémunération incitative, qui
13 inclut les deux volets : objectifs corporatifs et
14 rémunération individuelle. Ça marche?

15 Et donc sur deux point huit millions
16 (2,8 M\$) il y en a seulement un million (1 M\$) qui
17 est une rémunération incitative dans le dossier
18 tarifaire qui serait payée suite à l'atteinte des
19 objectifs corporatifs. Alors un million de dollars
20 (1 M\$) qui représente soixante-six pour cent (66 %)
21 de l'atteinte du cent pour cent (100 %) que vous
22 voyez partout. Et l'année suivante, je ne me
23 rajuste pas, contrairement aux autres dépenses, là,
24 je ne me rajuste pas en disant : « Oh, ça m'a coûté
25 cent pour cent (100 %), l'année suivante je vais

1 remettre cent pour cent (100 %) dans le dossier. »

2 Je reste à soixante-sept pour cent (67 %).

3 Et ce que l'histoire ne démontre pas
4 derrière tout ça, c'est si l'individu a réalisé ou
5 non ses objectifs individuels. Ceci étant dit,
6 lorsque monsieur Boulanger mentionne et nous
7 mentionnons que nous avons une bonne performance,
8 c'est plein d'éléments sous-jacents. Donc, nous, on
9 est fiers de notre performance. Vous parlez de
10 l'indice de continuité. Derrière l'indice de
11 continuité plusieurs gestes, comme vous l'avez vu,
12 qui émanent du modèle de la gestion des actifs,
13 soit dans nos choix d'investissement, nos choix de
14 maintenance. Donc il y a de la maintenance
15 derrière.

16 Normes NERC NPCC. Normes NERC NPCC,
17 derrière ça, il y a la fiabilité du réseau, il y a
18 des normes qui évoluent. C'est de l'information
19 utile pour notre fiabilité et notre maintenance.
20 Lorsqu'on s'en va dans le taux de fréquence des
21 accidents, on vous a mentionné hier la sécurité
22 avec un acétate à l'égard d'une zone protégée
23 lorsqu'il y a un bris, c'est également lié à la
24 maintenance et à notre stratégie de maintenance,
25 tel que monsieur Rioux vous l'a mentionné.

1 Les objectifs dans son ensemble doivent
2 être vus comme étant difficiles en termes
3 d'équilibre. On ne peut pas regarder isolément et
4 dire : « Oh, il me semble que l'indice de
5 continuité, on devrait le mettre... on devrait
6 mettre la barre plus difficile. » Vous l'avez vu
7 tantôt. Si on met la barre plus difficile sur
8 l'indice de continuité, ça va coûter plus cher. On
9 va être obligé de peut-être investir de façon plus
10 importante en pérennité. Lorsqu'on fait un choix
11 stratégique comme on l'a fait, de faire plus de
12 maintenance, qui exerce une pression sur les
13 charges d'exploitation en début, notre bénéfice net
14 s'en trouve réduit. Alors si vous me dites : « Oh,
15 on va augmenter la partie actionnaire sur le
16 bénéfice net », puis moi je veux mettre plus de
17 charges d'exploitation, c'est contraire au bénéfice
18 net.

19 Donc tout ça se regarde dans un ensemble.
20 On ne peut pas les regarder isolément et c'est ce
21 que le... Nous, là, on s'en tient au modèle de
22 gestion des actifs. Derrière ce modèle de gestion
23 des actifs là, vous allez retrouver un miroir dans
24 les objectifs corporatifs. Je peux vous faire le
25 lien entre chacun. Alors derrière ces objectifs-là,

1 il y a beaucoup de maintenance. Il y a toute la
2 stratégie qu'on vous a montrée.

3 Q. [183] Je comprends cela, mais sauf que je constate
4 que la stratégie de maintenance est en évolution et
5 a évolué fortement récemment et je ne... alors que
6 la structure des objectifs corporatifs pour fins de
7 rémunération incitative reste à peu près inchangée
8 année après année. Et ma question était de voir
9 si... si vous envisagez ou si les... ou s'il
10 devrait être envisagé peut-être d'ajuster cette
11 grille de rémunération incitative de manière à ce
12 qu'elle reflète davantage l'évolution que votre
13 stratégie suit.

14 R. C'est une bonne question.

15 Q. [184] Merci.

16 (11 h 52)

17 R. Ça fait deux fois qu'on vous le dit, hein. Non,
18 mais ça nous permet de peut-être rétablir un peu
19 les... les choses. Je vous mentionnais tantôt...
20 l'objectif, les objectifs divisionnaires
21 corporatifs sont... C'est le luxe et le loisir en
22 premier lieu d'Hydro-Québec de venir mettre en
23 place quelque chose qui se tient, qui se tient
24 entre les divisions en termes d'équité, en termes
25 d'objectif, de coordination. Pour nous, d'alimenter

1 ça puis dire, est-ce que ça fait du sens pour nous,
2 c'est notre façon de faire ça. Donc, par exemple,
3 si on a des objectifs, neuf projets à mettre en
4 service, ces neuf projets à mettre en service là
5 probablement qu'ils nécessitent une coordination
6 importante avec une autre division, avec Hydro-
7 Québec Équipement en termes de remise
8 d'appareillage, parce qu'ils sont vers la fin de
9 l'année, ils sont difficiles.

10 Ceci étant dit, et le point important que
11 je veux mentionner ici, je vous ai dit qu'il y
12 avait de l'ordre de soixante pour cent (60 %) de
13 cette rémunération-là qui était, qui faisait partie
14 de la rémunération incitative pour laquelle chacun
15 des individus a un objectif individuel. Alors, si
16 vous prenez monsieur Rioux ici et son organisation,
17 vous pouvez être certain, et je me suis assuré de
18 ça comme contrôleur, que sa cascade jusqu'au bas de
19 son organisation, des objectifs de réalisation de
20 la maintenance planifiée et des suivis de la
21 réalisation des projets. Et, ça, là, c'est la
22 partie la plus pesante en pondération de la
23 rémunération incitative. Alors, il faut regarder
24 tout ça dans un tout. Et croyez-moi, ces objectifs-
25 là font partie du quotidien et de l'ADN des gens

1 dans l'organisation.

2 Q. [185] Alors, je vous remercie. Ceci m'amène à ma
3 dernière question. Parce que monsieur Rioux m'avait
4 mentionné tout à l'heure, je n'avais pas très bien
5 compris un élément, et je pense que ça ressort
6 aussi un peu de la réponse de monsieur Veci il y a
7 quelques instants. Comme j'ai commencé mon
8 interrogatoire en référant à la page 12 qui fait
9 mention de deux stratégies, une stratégie de
10 pérennité, une stratégie de maintenance, la
11 stratégie de pérennité, nous l'avons, elle est
12 déposée, elle a été déposée il y a quelques années,
13 et elle est mise à jour occasionnellement dans les
14 dossiers annuels d'investissement d'Hydro-Québec
15 Transport. Mais la stratégie de maintenance, à part
16 différentes présentations, nous ne l'avons pas,
17 nous n'avons pas le document énonçant cette
18 stratégie de maintenance. Est-ce qu'il serait
19 possible de l'avoir?

20 M. LOUIS-OMER RIOUX :

21 R. En fait, ce n'est pas un document comme tel. C'est
22 tout un processus, qui est le processus de la
23 maintenance de l'analyse de la performance que
24 j'expliquais et du lien qui se fait avec, en tenant
25 compte de la stratégie de pérennité. La stratégie

1 de pérennité est une stratégie qui est basée sur
2 des critères déclencheurs. Alors que, nous, notre
3 travail est beaucoup plus basé sur des analyses de
4 performance et d'état. Et c'est un processus comme
5 tel. Donc, ce qu'on a, c'est un processus de
6 travail pour élaborer qu'est-ce qu'on va
7 opérationnaliser en termes de maintenance.

8 Q. [186] Donc, il n'y a pas de document comme tel
9 comparable à la stratégie de pérennité qui nous...

10 R. Non, pas du tout.

11 Q. [187] ... permettrait de mieux la comprendre et de
12 m'éviter de mal comprendre à un moment donné un de
13 vos propos?

14 R. Non, le bout qui était mal compris, c'était
15 l'arrimage entre les deux. Mais la stratégie, je
16 pense que vous l'avez bien comprise.

17 Q. [188] O.K. Je vous remercie beaucoup. Ça termine
18 mes questions.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître Neuman. Maître Fréchette?

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Alors, on se revoit à treize heures (13 h).

23 LE PRÉSIDENT :

24 Bien, c'est la question que je voulais vous poser.

25 Il est effectivement midi. Il reste les questions

1 de la Régie dans son ensemble, plus nous. Donc on
2 va au lunch.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Je pense que oui. Je pense que c'est un bon avant-
5 midi. Mes collègues ont bien chauffé leur micro.
6 Alors, si vous permettez de donner la pause aux
7 témoins pour l'heure du lunch.

8 LE PRÉSIDENT :

9 On se rejoint ici à treize heures (13 h).

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 C'est parfait.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Parfait. Merci. Bon appétit.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Merci.

16 Me PIERRE PELLETIER :

17 Question d'intendance.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Intendance. Pour vous cet après-midi?

20 Me PIERRE PELLETIER :

21 Oui. Bien, c'est parce que, en fait, cet après-
22 midi, il y a les questions du banc, les questions
23 de l'avocat de la Régie. Il y a en premier lieu la
24 preuve du GRAME, et ils ne peuvent pas reporter.
25 AHQ-ARQ, c'est la même chose. Et nous venons après.

1 Et la question qui suit c'est : Est-ce qu'on
2 maintient nos hôtels ou on les annule?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Écoutez, ce que je vais faire, c'est évident, à mon
5 avis, que FCEI va aller à demain. Ça, c'est
6 évident. Alors, vous venez juste avant. Moi, je
7 pense qu'on pourrait s'engager, si tout le monde,
8 avec la collaboration de tout le monde, que vous
9 puissiez passer cet après-midi. Mais encore là,
10 c'est une prévision. Moi aussi je fais des
11 prévisions. Alors, on verra si ma prévision est
12 bonne ou pas bonne. Mais je pense... Ce matin, j'ai
13 discuté avec mes collègues et c'est exactement, je
14 leur ai dit, je pense qu'on va pouvoir passer à
15 l'AQCIE. C'est pour ça que j'ai vérifié avec maître
16 Turmel si ma compréhension était qu'il était là
17 demain. Puis il m'a dit oui. J'espère pouvoir...
18 pas vouloir vous envoyer chez vous, mais j'espère
19 pouvoir vous entendre cet après-midi. Mais je ne
20 peux pas aller plus loin que ça.

21 Me PIERRE PELLETIER :

22 Merci beaucoup.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Bon appétit.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 (13 h 05)

3 LE PRÉSIDENT :

4 Désolé du retard. Je vais vouloir... je vais vous
5 entendre, Maître Fréchette. Je veux voir aussi
6 maître Cadrin. Vous pouvez venir au micro, Maître
7 Cadrin, s'il vous plaît. Il n'y a pas... c'est
8 juste que... Vous allez bien?

9 Me STEVE CADRIN :

10 Bien oui. Bien, je ne sais pas.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui. Le dîner a bien été.

13 DISCUSSION HORS DOSSIER

14 LE PRÉSIDENT :

15 Quand maître Pelletier est venu me parler de
16 l'après-midi, j'ai cru entendre de maître Pelletier
17 que vous aviez une indisponibilité et que vous
18 deviez absolument conserver votre rang dans
19 l'horaire.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Moi ça?

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Non.

1 LE PRÉSIDENT :
2 Parce que maître Pelletier m'a dit que le GRAME
3 devait passer absolument aujourd'hui.
4 Me STEVE CADRIN :
5 Ah! Le GRAME peut-être, mais je ne sais pas.
6 LE PRÉSIDENT :
7 Pas vous.
8 Me STEVE CADRIN :
9 Non, moi, je n'ai rien dit.
10 LE PRÉSIDENT :
11 Alors, si j'interchangeais, je faisais, quand on
12 sera rendu là, GRAME, AQCIE et vous, est-ce que ça
13 vous pose un...
14 Me STEVE CADRIN :
15 Dans le sens de peut-être demain matin vous allez
16 passer?
17 LE PRÉSIDENT :
18 Oui. Si je peux, je vais...
19 Me STEVE CADRIN :
20 Là je viens de faire gagner la gageure de mon
21 confrère. Non, mais... c'est une blague. Mais, non,
22 si je peux accommoder, on va accommoder.
23 LE PRÉSIDENT :
24 J'apprécierais, mais soyez sûr parce qu'on va voir
25 comment ça va se dérouler, je voulais juste valider

1 ça parce que sinon il aurait fallu que je dise à
2 votre confrère d'aller réserver sa chambre, c'est
3 juste ça.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Oui.

6 LE PRÉSIDENT :

7 À moins que vous vouliez l'inviter chez vous.

8 Me STEVE CADRIN :

9 D'où la gageure dont je vous parlais, mais on
10 n'entrera pas là-dedans. Non, je n'avais pas...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Messieurs, vous réglerez ça... Donc, vous réglerez
13 ça ensemble. Alors, j'apprécie beaucoup, maître
14 Cadrin.

15 Me STEVE CADRIN :

16 C'est beau.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci. Maître Fréchette, je n'ai pas eu d'objection
19 de votre part, hein?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Écoutez, moi, c'est des garçons que je fréquente
22 depuis de nombreuses années, j'en apprend à chaque
23 audience. Alors, sur ce, revenons aux choses plus
24 sérieuses. Ce qui se passe ici, ça l'est toujours,
25 alors... Engagement 1 et engagement 2 que je vous

1 remets « manu militari » qui ont aussi eu le
2 privilège d'être déposés via... électroniquement
3 via le SDÉ et dont les collègues les ont reçus
4 aussi par ma charmante collaboratrice qui nous
5 écoute en ce moment, une copie de courtoisie via
6 courriel également.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Nous la remercions. Merci.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 C'est bien. Ceci étant, nous en sommes, Monsieur le
11 Président, à l'interrogatoire de la Régie. Sur ces
12 engagements-là, il y a deux possibilités, je m'en
13 remets à vous. J'aurais... il y aurait des
14 questions de compléments qui vont placer les
15 engagements dans leur... dans leur globalité, qui
16 vont donner un éclairage sur les engagements.
17 Alors, j'aurais une ou deux questions, une question
18 de précision aussi à maître Clermont. Soit c'est
19 maintenant, avant que la Régie ait la chance
20 d'interroger, ou soit à la toute fin par un
21 réinterrogatoire, je m'en remets à vous.

22 Je vous soumets que je vous suggère de le
23 faire maintenant. Ça vous permettrait d'avoir la
24 plénitude de l'information, et caetera.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 En fait...
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 J'en ai glissé un mot à mon collègue qui m'a
5 suggéré de vous en faire la...
6 LE PRÉSIDENT :
7 Votre collègue de ce côté-là?
8 Me YVES FRÉCHETTE :
9 Maître de Repentigny, mon confrère.
10 LE PRÉSIDENT :
11 O.K. Qui est aussi... qui est aussi mon collègue.
12 Me YVES FRÉCHETTE :
13 Oui, oui, mon confrère. Mon collègue, c'est
14 monsieur Verret, mais mon confrère, c'est maître de
15 Repentigny.
16 LE PRÉSIDENT :
17 Écoutez...
18 Me YVES FRÉCHETTE :
19 Mais, bon, il m'a dit de m'en remettre à vous et
20 c'est ce que je fais avec... avec confiance.
21 LE PRÉSIDENT :
22 Alors, ce qu'on va faire, Maître Fréchette, oui, je
23 suis d'accord avec vous. Et en plus, comme vous
24 allez... comme vous allez poser des questions là-
25 dessus, ça va laisser aux gens, entre autres -

1 merci - à AHQ-ARQ de pouvoir les regarder, voir les
2 réponses. Alors, si jamais maître Cadrin voulait
3 questionner sur ça, il le fera... il le ferait
4 aussi et donc ça va vous donner plus de temps...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Comme vous voulez.

7 LE PRÉSIDENT :

8 ... pour entendre tout ça et préparer...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Comme vous voulez. Je pense qu'ils ont l'air bien
11 occupé avec leur « booking » d'hôtel, mais, moi, je
12 n'ai pas de problème.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Mais, écoutez, ils vont sûrement trouver du temps,
15 j'en suis certain, si jamais la chose se précise.
16 Alors, je vous invite à procéder. Merci.

17 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE (suite) :

18 C'est bien. Alors, tout d'abord, on appellerait ça
19 suite de l'interrogatoire en chef ou... Bien,
20 disons, faisons ça comme ça, hein! C'est pour les
21 fins de notre ami le sténographe qui nous est
22 parachuté cet après-midi. Alors, je le vois prendre
23 des notes, je lui laisse le temps. C'est bien.

24 Q. [189] Alors, donc en suite de l'interrogatoire en
25 chef, Madame Roquet, nous avons produit, nous avons

1 déposé auprès de la Régie les réponses du
2 Transporteur à l'engagement 1 et à l'engagement 2.
3 Est-ce que vous auriez des... au-delà de ce qui est
4 contenu, est-ce que vous avez des précisions à
5 apporter à la Régie à cet égard?

6 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

7 R. Oui. Bien, d'abord avec... c'est avec plaisir qu'on
8 constate qu'il y avait des règles de
9 confidentialité du « Best Practice Working Group »
10 et du balisage, vont nous permettre de répondre à
11 la question de l'intervenant, donc c'est une
12 information qui va être au bénéfice de tous.

13 Ce que je souhaitais par ailleurs peut-être
14 compléter ou peut-être... peut-être fermer sur le
15 débat ou l'échange qu'on a eu hier, ce serait avec
16 les informations suivantes.

17 D'abord, je tenais à rappeler que le « Best
18 Practice Working Group » a pour mandat le partage
19 et la recherche de pratiques gagnantes. Dans le
20 cadre de cette fonction-là, on utilise une version
21 détaillée du graphique qui vous est soumis ici où
22 on voit l'ensemble des performances des individus
23 puis on peut échanger avec eux en fonction de la
24 tendance de leur propre performance et de
25 l'évolution de leurs activités.

1 On n'utilise pas comme telle une notion de
2 moyennes à l'intérieur du groupe. Ces moyennes-là
3 sont plutôt essentiellement utilisées pour fins de
4 reddition à l'externe d'une information qui ne peut
5 pas être présentée de façon individualisée par
6 respect de confidentialité.

7 Par ailleurs, j'ajouterais que je pense
8 qu'en mettant en évidence l'information qu'on peut
9 tirer du graphique, c'est un indicateur qui a une
10 forme quand même un peu particulière, l'information
11 qu'on peut tirer du graphique tant qu'à sa surface
12 qui représente la dispersion de la performance des
13 participants, tant qu'au positionnement des cadrans
14 qui, encore là, sont relatifs aux médianes de la
15 participation... des performances des participants,
16 on a, avec le graphique lui-même, une information,
17 je pense, d'intérêt pour évaluer la performance du
18 Transporteur. Puis ça m'a amené à la réflexion
19 suivante : est-ce qu'on a vraiment besoin d'une
20 moyenne, qu'elle soit arithmétique ou pondérée,
21 compte tenu que le graphique lui-même permet
22 d'avoir une information, t'sais, qui enrichit la
23 lecture de la performance individuelle du
24 Transporteur.

25 (13 h 10)

1 Et cette réflexion-là, je l'ai eue aussi
2 parce qu'il est toujours délicat, pour des
3 entreprises qui se balisent, d'avoir des demandes
4 d'interrogation qu'elles soient de près ou de loin
5 mais qui sont perçues comme s'approchant du
6 nominatif. Et ça crée un climat que je trouverais
7 qui serait préoccupant, dans le sens de dire, je ne
8 voudrais induire, auprès de ce groupe-là, un
9 réflexe de dire... de fermeture. Je pense que c'est
10 un forum qui est riche, c'est un forum qui nous
11 bénéficie de pouvoir échanger sur nos pratiques
12 gagnantes, je ne voudrais pas qu'on se retrouve...
13 Parce que c'est déjà arrivé, dans un groupe de
14 balisage, qu'il soit fermé. Qu'il soit... Alors, je
15 pense qu'avec le graphique tel quel je pense qu'on
16 a un intérêt d'utiliser la forme qui est
17 disponible, qui est directe, qui est parlante.
18 Alors, c'était le point que je souhaitais faire sur
19 ce sujet-là.

20 Q. [190] C'est bien, je vous remercie. Et, je pense,
21 monsieur Clermont aussi avait une précision, une
22 réponse de précision. Je pense qu'il y avait une
23 erreur sur une donnée qu'il vous a donnée
24 verbalement en réponse.

25

1 M. SYLVAIN CLERMONT :

2 R. Oui. Alors, ce matin, quand on m'a demandé la
3 capacité de l'interconnexion avec le New Hampshire,
4 j'ai dit, mille vingt-huit (1028) et c'est onze
5 cent vingt-huit (1128). Donc, mille cent vingt-huit
6 (1128), toujours à la frontière. Alors, mes
7 excuses, il manquait cent mégawatts (100 MW). Je
8 voulais le préciser pour...

9 Q. [191] C'est bien. Alors, voilà. Alors, ça
10 compléterait. Oups! un instant. Il y avait un autre
11 aspect aussi qui était dans la même foulée, qui
12 était lié à l'engagement 3, où on parlait
13 d'innovation, et caetera, et caetera. Dans la
14 mesure où le panel 2 pourrait être libéré
15 aujourd'hui, si vous permettez, j'irais avec la
16 question également sur ce sujet-là. Parce qu'il
17 n'est pas lié aux engagements 1 ni engagement 2,
18 là. Alors, on est en réinterrogatoire, d'une
19 certaine façon, même si c'est la suite de
20 l'interrogatoire en chef mais, bon, je ne veux pas
21 prendre personne par surprise, surtout pas créer
22 d'esclandre, là, auprès de mes collègues. Moi, je
23 n'ai pas de problème à me retirer puis à revenir
24 plus tard, c'est une question de... que la Régie
25 ait toute l'information. C'est comme vous voulez.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Allez-y.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est bien.

5 Q. [192] Alors, Madame Roquet, hier, vous avez eu des
6 questions quant au programme d'innovation, accords,
7 et caetera, qu'on a... est-ce que vous avez
8 d'autres aspects, d'autres précisions à fournir à
9 cet égard-là?

10 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

11 R. Oui, en effet. En relisant le verbatim, je me
12 disais, ah! ça pourrait peut-être être interprété
13 incorrectement, alors je voulais amener la
14 précision suivante. Donc, on parle d'un programme
15 de système contrôle des compensateurs, c'est un
16 projet d'innovation dans une filière qui vise à
17 maximiser l'utilisation de nos actifs existants
18 pour répondre en cas d'événements. Donc, que ce
19 soit des événements qualifiés comme des retraits,
20 et caetera, ou que ce soit pour des pannes, et
21 caetera. Et ce projet-là, plus spécifiquement, va
22 donc nous permettre de nous donner une deuxième
23 ligne de défense dans l'exploitation du réseau, un
24 peu comme le font d'autres grands automatismes. Et,
25 à cet effet... Donc, c'est une précision qu'il

1 était important de clarifier. Cet outil-là ne sera
2 pas utilisé dans le dimensionnement du réseau.
3 Alors, comme tel, on lisait les notes, on me posait
4 la question : « Est-ce qu'on devrait donc voir son
5 effet apparaître dans des versions subséquentes de
6 la planification de projets, et caetera? », mais
7 comme ce n'est pas... on n'utilise pas nos
8 automatismes dans le dimensionnement du réseau, il
9 n'y aura pas donc d'effet sur les projets.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Voilà, c'est la précision qui était à apporter. Ça
12 compléterait. Il y avait peut-être un aspect de
13 suite au niveau du suivi de la décision du PCGR des
14 États-Unis, si vous me permettez.

15 Alors, ce matin... entre ce matin et ce
16 midi, il y a des échanges, vous comprendrez que
17 c'est transversal, pour prendre un langage de
18 l'éducation, c'est des compétences transversales
19 dans ce cas-ci. C'était un dossier commun, HQD,
20 HQT, il doit donc y avoir un arrimage. Vous
21 comprendrez également qu'il y a aussi un arrimage
22 avec les fonctions corporatives à Hydro-Québec, la
23 grande vice-présidence, alors, évidemment, je ne
24 pourrai pas vous donner de réponse sur la séquence
25 et puis les moyens cet après-midi, comme je l'avais

1 anticipé mais demain matin, sans aucun doute.

2 Alors, j'aurai une précision, là... les
3 décisions seront prises, là, sur les séquences, à
4 quel moment... bien, pas les décisions parce que
5 c'est vous qui la rendez, la décision, mais la
6 proposition. Vous m'excuserez, c'est un abus de
7 langage... c'est un abus de langage, Monsieur
8 Turgeon... c'est un abus de langage, je m'en
9 excuse. C'est une proposition qu'on vous fera.

10 On s'emploie à vraiment arrimer les deux
11 dossiers. Parce que mes collègues de HQD, qui
12 débutent tout bientôt ici, d'arrimer avec nous
13 aussi, de façon à ce que vous puissiez avoir un
14 dossier qui soit complet dans les meilleurs délais
15 possibles. Si vous me permettez, sur ce sujet, je
16 vais vous revenir demain avec une proposition
17 concrète qui, j'espère, saura trouver votre aval.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Fréchette, j'apprécie. Sur la
20 proposition que vous allez nous faire demain,
21 j'inviterais... suite à la proposition qui sera
22 faite demain de la part du Transporteur,
23 j'inviterais les participants qui auraient des
24 commentaires sur la proposition de les faire tout
25 de suite après parce que, nous, on veut avoir

1 l'ensemble de... bien, la proposition, bien
2 entendu, mais aussi l'ensemble des commentaires
3 pour pouvoir... demain c'est vendredi, alors pour
4 pouvoir, dans l'après-midi, tout de suite,
5 probablement par écrit, vous envoyer les directives
6 que nous allons décider en formation.

7 Alors donc, vous aurez donc un travail à
8 faire. Donc, la proposition sera probablement orale
9 et donc, je vous demanderais, à ce moment-là, de
10 tous... ceux qui auront quelque chose à dire, qui
11 ont des préoccupations de nous informer puis, nous,
12 nous rendrons par écrit au plus tard lundi matin
13 mais je pense qu'on va essayer de le faire avant,
14 dépendant de l'heure de fermeture demain, d'ici là,
15 on va essayer de vous donner les directives les
16 plus claires pour qu'on puisse tous se ramasser au
17 même endroit en même temps. Ça vous va.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Tout à fait. Puis sachez bien qu'on a toutes ces
20 préoccupations-là, là, qu'on partage pour que le
21 présent processus soit « smooth », si je peux
22 m'exprimer ainsi.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Tout à fait, j'en suis assuré. Merci beaucoup,
25 Maître Fréchette.

1 (13 h 20)

2 LE PRÉSIDENT :

3 Juste un instant, Maître. Maître Cadrin, sur les
4 engagements, vous n'avez pas de... C'est le moment
5 où jamais.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Non, nous n'aurons pas de questions.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci beaucoup, Maître Cadrin. Maître de
10 Repentigny.

11 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

12 Bonjour. Alexandre de Repentigny pour la Régie.

13 Q. [193] Pour ma première question, je vais vous
14 référer à la pièce B-0017 page 26, soit HQT-7,
15 Document 1. C'est une question en lien avec le
16 poste Madawaska. Vous mentionnez à cette pièce que
17 la prévision de soixante-trois point un millions
18 (63,1 M\$) qui a été autorisée par la Régie dans la
19 décision D-2013-130 a été revue à la hausse à
20 quatre-vingt-quatre point un millions (84,1 M\$).
21 Vous mentionnez également, vous justifiez l'écart
22 en mentionnant que, bon :

23 [...] ce projet fait l'objet d'un
24 contrat globalisé et que les rubriques
25 approvisionnement et construction sont

1 suivies globalement. Une hausse de ce
2 contrat ainsi qu'un l'allongement de
3 l'échéancier expliquent ce dépassement
4 prévu.

5 Vous avez fourni dans le cadre d'un suivi
6 administratif déposé à la Régie le dix-huit (18)
7 décembre deux mille quatorze (2014), de façon plus
8 détaillée, les raisons qui expliquaient le
9 dépassement de coûts. Alors, je vais déposer le
10 suivi administratif en question. On pourra le
11 coter. Ce sera la pièce?

12 LA GREFFIÈRE :
13 0023.

14 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :
15 Donc, le suivi administratif relatif au poste
16 Madawaska, pièce 0023.

17
18 A-0023 : Suivi administratif relatif au poste
19 Madawaska - Hydro-Québec, 18 décembre
20 2014

21
22 Q. [194] Vous pouvez en prendre connaissance. Mais
23 essentiellement ce qu'on voulait savoir, c'est si
24 les explications présentées dans cette lettre sur
25 les écarts sont toujours applicables aujourd'hui et

1 est-ce qu'il y a eu des changements qui sont
2 survenus par rapport à ce qui nous a été expliqué
3 dans cette lettre-là?

4 Mme STÉPHANIE CARON :

5 R. Maître de Repentigny.

6 Q. [195] Oui.

7 R. Alors, dans le cadre, on a fait une première
8 dénonciation du dépassement de coût du projet dans
9 le cadre du rapport annuel deux mille treize
10 (2013). Et on réitère cette dénonciation telle que
11 demandée par la Régie dans ses décisions au moment
12 de la première inclusion à la base de tarification
13 de ce projet-là.

14 Q. [196] Parfait. Mais ce qu'on voulait savoir dans le
15 fond, c'est que la justification qui était déposée
16 dans le cadre du présent dossier était somme toute
17 limitée. Donc, c'est pourquoi on dépose le suivi
18 administratif dans le cadre du présent dossier pour
19 avoir l'ensemble de la justification. Puis, là, ce
20 que je vous demandais, c'est : Est-ce qu'il y a des
21 éléments qui ont changé par rapport aux
22 explications qui nous sont présentées dans ce suivi
23 administratif là?

24 M. LOUIS-OMER RIOUX :

25 R. Non, ça demeure le même projet, le même contenu

1 aussi au niveau des explications.

2 Q. [197] Parfait. Merci. Je vais maintenant vous
3 référer à la pièce B-0045, la page 16, soit la
4 pièce HQT-13, Document 1 page 16. C'est la réponse
5 à la question 12.1 de la demande de renseignements
6 numéro 1 de la Régie.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Avez-vous besoin de plus de papier? Est-ce qu'on a
9 des papiers à fournir? Pas de réponses, juste des
10 papiers.

11 Me LISE DUQUETTE :

12 Et, Monsieur Clermont, vous venez d'avoir votre
13 réponse pourquoi c'est de l'eau qu'on demande.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Et, Maître de Repentigny, vous faites effet.

16 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

17 On peut le voir comme ça. La page 16, réponse 12.1.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Est-ce que le panel souhaite qu'on recommence la
20 question?

21 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

22 Je ne l'ai pas posée encore.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Est-ce que vous voulez qu'on répète la question?

25

1 M. LOUIS VECI :

2 R. S'il vous plaît.

3 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

4 Q. [198] Je vous réfèrais au paragraphe 2 de votre
5 réponse. Vous mentionnez au paragraphe 2 de la
6 réponse 12.1 :

7 En bonification de ses explications
8 relatives à l'adaptation des
9 équipements aux particularités de son
10 réseau, le Transporteur précise qu'il
11 exige une capacité d'opération des
12 équipements pour la plage de
13 température -50°C à 40°C compte tenu
14 des conditions climatiques
15 québécoises. La norme CEI recommande
16 des gammes préférentielles jusqu'à
17 -40°C en condition normale, et pour
18 des conditions spéciales reconnaît des
19 limites de -50°C à 40°C.

20 Hier, lors de l'audience, vous avez mentionné que
21 l'exigence du Transporteur à l'effet que les
22 équipements doivent être capables d'opérer dans des
23 conditions pour la plage moins cinquante (-50) à
24 quarante (40), c'était applicable partout sur le
25 territoire du Québec. Alors, premièrement, est-ce

1 que vous pouvez nous dire depuis quand cette
2 exigence est applicable sur tout le territoire du
3 Québec? Est-ce que ça a toujours été le cas ou est-
4 ce qu'il y a eu un changement au cours des années?
5 (13 h 25)

6 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

7 R. Est-ce que je peux vous demander de reformuler la
8 question juste pour que je réponde correctement,
9 là?

10 Q. [199] L'exigence à l'effet que vos équipements
11 doivent opérer pour une plage de moins cinquante
12 (-50) à quarante (40) degrés. Vous nous avez dit
13 que c'était applicable sur tout le territoire du
14 Québec.

15 R. Hum, hum.

16 Q. [200] On veut savoir si cette exigence-là a
17 toujours été appliquée par le Transporteur au cours
18 des années ou est-ce qu'à un certain moment vous
19 avez changé pour exiger sur tout le territoire que
20 les équipements puissent opérer jusqu'à moins
21 cinquante (-50) degrés? Ou est-ce qu'avant c'était
22 différent, je ne sais pas, pour certaines régions
23 moins quarante (-40) et pour d'autres moins
24 cinquante (-50)?

25 R. Bien, vous m'ouvrez une porte pour dire que je ne

1 suis pas suffisamment vieille de répondre de tout
2 le passé. Ça fait que j'en profite.

3 Q. [201] D'accord.

4 R. Mais non, sérieusement, cette standardisation-là
5 est venue avec l'optimisation de notre chaîne
6 d'acquisitions où on a fait une revue des gammes
7 d'équipements pour maximiser le rendement puis
8 simplifier le rendement par rapport à nos
9 spécifications. Alors ça c'est relativement récent.
10 Je pense que ça porte sur les années en discussion,
11 là, présentement dans le dossier tarifaire.

12 Mais je ne saurais pas reculer suffisamment
13 dans le passé pour vous dire comment qu'ils ont
14 évolué, cheminé, et caetera. Mais je peux vous dire
15 que, présentement, les familles sont regroupées
16 avec des spécifications standardisées puis c'est
17 principalement lié au bénéfice qu'on tire d'avoir
18 standardisé nos équipements puis dans le cadre de
19 l'optimisation de notre chaîne d'acquisitions.

20 Q. [202] Est-ce que vous pouvez nous dire si avant
21 vous aviez deux critères, deux standards?

22 R. Je pourrais vérifier l'information, je n'ai pas
23 cette information-là avec moi.

24 Q. [203] On pourrait prendre l'engagement de vérifier
25 les standards qui étaient applicables autrefois.

1 R. Bien...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Six, je pense, Maître Fréchette.

4 R. Peut-être que je... On pourra aller chercher
5 l'information, mais je ne suis pas certaine de voir
6 le lien présentement avec ce qu'on fait compte tenu
7 qu'on a vu que cette approche-là, je pense qu'elle
8 est... c'est une approche qui s'est avérée gagnante
9 en termes d'économies de coûts, mais aussi c'est
10 une approche je pense qui est pertinente dans un
11 contexte où on fait énormément de projets
12 d'investissements. Alors dans ces activités-là et
13 dans ce contexte-là c'est une approche qui s'avère
14 performante pour le Transporteur en termes
15 d'efficience.

16 Je ne suis pas certaine de voir le lien de
17 retourner dans le passé voir l'évolution des
18 critères qui existaient ou pas dans le présent
19 dossier.

20 Me LISE DUQUETTE :

21 Q. [204] Madame Roquet.

22 R. Oui.

23 Q. [205] Ah! Vas-y.

24 M. LAURENT PILOTTO :

25 Q. [206] Madame Roquet, peut-être qu'on va essayer de

1 focusser un peu plus. Évidemment que les transfos,
2 les disjoncteurs, les sectionneurs qui sont déjà
3 dans le champ, bien ils sont là.

4 R. Oui.

5 Q. [207] L'idée derrière la question c'est de savoir,
6 là ce qu'on comprend et ce qu'on a appris hier
7 c'est que, dans le fond, à partir du moment où vous
8 avez décidé de standardiser un certain nombre
9 d'équipements, vous avez décidé de mettre les
10 normes toutes au même niveau ou les spectres tous
11 au même niveau, ce qui, j'imagine, a contribué à
12 votre stratégie de réduire le nombre d'équipements
13 utilisés. Mais c'est des équipements que vous
14 utilisez en remplacement d'équipements existants,
15 n'est-ce pas?

16 R. Oui, pour des nouveaux actifs.

17 Q. [208] Puis à chaque fois que vous en remplacez un,
18 vous en changez un parce qu'il est mort ou parce
19 qu'il est temps qu'on le remplace.

20 Donc, si je comprends bien ce que vous nous
21 dites c'est que lors de la révision de cette
22 pratique de standardisation et de révision de tout
23 le parc, vous avez décidé d'y aller avec des
24 spectres moins cinquante (-50) partout en prenant
25 pour acquis, puis j'imagine que vous avez fait des

1 tests à cette époque-là, des tests, je ne parle pas
2 de tests électriques, mais plus des tests
3 économiques à savoir qu'il était plus avantageux
4 pour HQT d'y aller avec un nombre d'équipements
5 réduits en nombre mais avec des spectres plus
6 élevés que d'avoir des équipements standards de
7 l'industrie.

8 R. En fait, oui...

9 Q. [209] J'ai de la misère à voir le gain économique,
10 là.

11 R. En fait, je pense que vous l'expliquez bien. Vous
12 avez raison, c'est une analyse économique qui
13 regarde au global qu'est-ce qui est plus payant.
14 C'est certain que, si on fait une analyse à
15 l'individu, on peut retrouver que d'avoir
16 exactement les exigences, tu sais, respecter les
17 exigences locales nécessaires, suffisantes et
18 nécessaires, ça apparaît le meilleur, la meilleure
19 décision à l'individuel.

20 Mais au global, pensons à... Le fait qu'on
21 a des standards nous permet de procéder à des
22 ententes cadres plus globales et négocier de
23 meilleurs coûts, procéder avec des livraisons juste
24 à temps sur des équipements standardisés plutôt que
25 personnalisés.

1 Quand les équipements font défaut pour
2 différentes considérations, ne passent pas les
3 essais, bien, on a un autre équipement standardisé
4 qui arrive pas longtemps après qui peut prendre la
5 relève et pas faire ralentir le projet.

6 Alors, oui, les analyses économiques ont
7 été faites, non seulement sur les individus, mais
8 sur l'ensemble des gains qui sont faits sur la
9 totalité du processus. Ça veut dire au niveau du
10 matériel d'assurance aussi, je réduis les gammes.
11 Ça veut dire que les surfaces de stockage que j'ai,
12 je réduis les gammes, voire même je suis capable de
13 faire faire des livraisons directement des
14 entrepôts du manufacturier parce que je n'ai pas
15 une multiplicité d'équipements à personnaliser, à
16 garder en stock.

17 Alors c'est sur le total de la chaîne,
18 l'optimisation de la chaîne d'appro puis la gestion
19 de nos actifs que le bénéfice se fait. Puis, oui,
20 il y a une évaluation pour voir si c'était à notre
21 avantage ou pas de le faire. Ça fait que quand il y
22 a une réduction des gammes de modèles, puis c'est
23 pour ça qu'on n'est pas tombé à un modèle unique
24 non plus, mais on a regardé, là, par rapport aux
25 familles où on avait peut-être des dizaines de

1 modèles différents, à quel niveau minimal il
2 fallait se tenir pour bien servir à l'ensemble du
3 besoin tout en permettant d'aller optimiser les
4 coûts.

5 Je ne sais pas si ça brosse un peu plus
6 l'ensemble des gains parce que les gains sont à
7 plusieurs niveaux, hein, pas nécessairement juste
8 sur le coût d'acquisition, mais sur le matériel
9 d'assurance, c'est sur des considérations de
10 stockage, c'est sur des considérations de délais de
11 livraison. C'est sur des considérations que, sur un
12 équipement, l'individu ne passe pas les essais,
13 j'en ai un pas loin derrière qui arrive et que je
14 peux substituer puis pas ralentir la mise en
15 service, donc faire courir les intérêts. C'est sur
16 l'ensemble de ces éléments-là que les gains
17 s'accumulent dans la standardisation.

18 (13 h 35)

19 Q. [210] Merci.

20 Me LISE DUQUETTE :

21 Q. [211] En fait, je vais reprendre là où il vient de
22 laisser pendant que... c'est parce qu'hier vous
23 nous avez dit, « il n'y a pas de surcoût, ça prend
24 les équipements que ça prend ». Et là ce que je
25 comprends de votre réponse, c'est qu'il y en a un

1 surcoût parce que si vous le mettez à moins
2 cinquante (-50) plutôt que moins quarante (-40), il
3 y a nécessairement un coût supplémentaire, mais que
4 ce coût supplémentaire là, sa contrepartie, c'est
5 que ça vous fait bénéficier de d'autres économies
6 qui sont plus grandes que ce surcoût-là, mais il y
7 a un surcoût.

8 R. Je vois la logique que vous amenez. Sur le choix de
9 l'individu, je peux comprendre votre logique, en
10 effet. Peut-être que je le vois à cause de la
11 globalité de la gestion de l'actif que je vois au
12 total.

13 T'sais, on disait d'entrée de jeu dans la
14 présentation, on parle d'un « Life Cycle Code », un
15 « Total Life Cycle Cost », hein! Donc, ce n'est pas
16 juste l'aspect, le coût d'acquisition, c'est le
17 coût d'acquisition, de l'exploitation, du stockage,
18 du rebutage, t'sais, du début jusqu'à la fin le
19 matériel d'assurance qui s'associe. Puis là-dedans,
20 au total, on se trouve servi au mieux, d'après nos
21 analyses, avec les familles qu'on a retenues.

22 T'sais, je... ce que vous dites est clair
23 et je ne veux pas sembler insensible. Votre
24 argument logique tient la route. Je dis juste que
25 je pense que quand on a regardé le modèle, on le

1 regarde sur l'ensemble du coût de l'actif de son
2 début jusqu'à sa fin, incluant le matériel
3 assurance, incluant tout ça, puis qu'au global, le
4 coût nous apparaît optimisé. Dans ce sens-là, je me
5 dis, il n'y a pas de surcoût, là, mais peut-être
6 que... peut-être que le langage a peut-être été vu
7 de façon trop globale, peut-être dans le contexte
8 de la phrase spécifique où on le mettait.

9 Q. [212] Je vous remercie beaucoup. Je m'excuse,
10 Maître de Repentigny...

11 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

12 Pas de problème.

13 Me LISE DUQUETTE :

14 ... de l'interruption. Je vous retourne le micro.

15 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

16 Q. [213] Ma prochaine question va porter sur le
17 programme d'assurance qualité et d'innovation
18 technologique. Je vais vous référer à la pièce
19 B-0015, page 12, HQT-6, Document 2.

20 Pour votre programme d'assurance qualité
21 des équipements et le renouvellement du programme
22 d'innovation technologique réalisé par l'IREQ, vous
23 demandez un montant de six point cinq millions de
24 dollars (6,5 M\$). Vous expliquez essentiellement
25 dans votre preuve l'augmentation de vos charges

1 nettes d'exploitation en indiquant en particulier
2 que vous avez besoin de six point cinq millions
3 (6,5 M\$) additionnels pour ces deux programmes là.

4 Si on regarde maintenant la pièce B-0015,
5 page 33, soit HQT-6, Document 2, on peut voir à la
6 rubrique « Innovation technologique » qu'en deux
7 mille quinze (2015), vous aviez neuf millions...
8 excusez-moi.

9 Mme STÉPHANIE CARON :

10 R. Nous avons la pièce HQT-6, Document 2, page 12.

11 Ensuite vous disiez HQT-6, Document 2, page 33?

12 Q. [214] Document 2... HQT-6, Document 2, page 33.

13 R. O.K.

14 Q. [215] Donc, on peut voir le montant à la rubrique
15 « Innovation... »

16 LE PRÉSIDENT :

17 Un instant. On va demander...

18 Q. [216] Madame Caron, quand vous serez prête, vous
19 nous ferez signe.

20 R. Nous sommes prêts.

21 Q. [217] O.K. Allez-y.

22 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

23 Q. [218] On peut voir à la rubrique « Innovation
24 technologique » pour deux mille quinze (2015), au
25 niveau des charges, un montant de neuf millions

1 (9 M\$), pour deux mille seize (2016), un montant de
2 quinze virgule trois millions (15,3 M\$). Si on
3 revient à la page 12, vous demandez un budget
4 additionnel de six point cinq millions (6,5 M\$) et
5 vous expliquez également, c'est aux lignes 22 à
6 27 :

7 Plusieus projets technologiques
8 lancés au cours des dernières années
9 ont porté fruit et arrivent à
10 maturité. Le Transporteur doit amorcer
11 un nouveau cycle d'innovation et de
12 développement, par lequel les
13 nouvelles initiatives retenues
14 franchiront les phases de recherche,
15 d'application et de développement de
16 produit commercial.

17 Alors, on comprend essentiellement de ce qui
18 précède que vous avez un budget de base année après
19 année d'alloué pour l'innovation technologique qui
20 vous a permis, entre autres, de réaliser les
21 activités du cycle précédent.

22 Là vous demandez un budget additionnel puis
23 on se demandait en quoi le budget de base comme tel
24 n'est pas suffisant pour réaliser les activités du
25 cycle précédent qui, selon ce qu'on comprend ici,

1 arrive à maturité? Elles prennent peut-être fin
2 pour certaines. Alors, pourquoi le budget de base
3 qui serait d'environ neuf millions (9 M\$), qui
4 était de neuf millions (9 M\$) pour deux mille
5 quinze (2015) et qui semble être encore de neuf
6 millions (9 M\$) pour deux mille seize (2016),
7 pourquoi ce n'est pas suffisant? Pourquoi avez-vous
8 besoin de six point cinq millions (6,5 M\$) de plus?
9 M. LOUIS VECI :

10 R. Ce qu'il est important de dénoter, c'est que vous
11 êtes dans une ligne où il faut additionner la
12 recherche et le soutien technique; ça, c'est un. Et
13 deux, il y a une partie investissements et une
14 partie charges. Alors, quand vous êtes dans HQT-6,
15 vous êtes simplement aux charges, donc la
16 réconciliation doit se faire comme ça.

17 Le budget, comme je l'ai mentionné, le
18 budget total en innovation, charges et
19 investissements, augmente à peu près à vingt-cinq
20 millions de dollars (25 M\$). Et dans le cycle deux
21 mille quatorze (2014), là où sont rendus les
22 projets et leur valeur, ce vingt-cinq millions-là
23 (25 M\$) se traduit par six point... cinq millions
24 (5 M\$) de plus en innovation aux charges et un
25 point cinq million (1,5 M\$) en essais. Les essais,

1 ce n'est pas dans le... le budget d'innovation. Les
2 essais, c'est quelque chose d'autre qui est fait
3 par l'IREQ qui va nous aider dans la première phase
4 de nos équipements qui sont... qui sont dans
5 leur... Lorsqu'ils sont jeunes, ils ont... on a
6 identifié des problèmes de jeunesse dans les cinq
7 premières années des équipements stratégiques qui
8 sont mis en place sur le réseau. Et de faire les
9 essais avant de les installer sur le réseau, on
10 croit qu'on va être capable de diminuer les bris
11 avant qu'on en ait installé treize (13), quinze
12 (15), vingt (20) sur le réseau, qu'on s'aperçoive
13 du pépin et qu'on doive retirer ensuite ces
14 équipements-là.

15 Alors, il y a la partie essai qui vaut un
16 point cinq million (1,5 M\$). Il y a la partie
17 innovation qui est cinq millions (5 M\$) de plus que
18 le budget total charges invest qui, lui, était de
19 l'ordre de vingt millions (20 M\$) dans le passé. Et
20 ce cinq millions (5 M\$) de plus là, dans le cycle
21 de vie des projets d'innovation deux mille quatorze
22 (2014), se retrouve aux charges d'exploitation.

23 (13 h 40)

24 Q. [219] Est-ce que vous aviez quelque chose à
25 ajouter? Merci. Je vais maintenant vous référer à

1 la pièce B-0045, page 35, soit HQT-13, Document 1.
2 C'est la réponse 24.1 à la demande de renseignement
3 de la Régie. À la question 24.1, la Régie vous
4 demandait d'expliquer l'écart à la hausse des
5 achats d'électricité observé dans le présent
6 dossier. En réponse à cette question, vous avez
7 mentionné :

8 La hausse des achats d'électricité
9 observée pour les années 2014 et 2015
10 entre les dossiers tarifaires [...] s'explique essentiellement par une
11 révision de la facturation de
12 l'électricité à l'interne dont
13 certaines installations étaient
14 auparavant non facturées au
15 Transporteur [...].

17 Est-ce que vous pouvez nous expliquer en quoi
18 consistait la révision de la facturation interne?

19 R. Oui, en fait, on se fait facturer pour l'usage
20 interne d'électricité, donc l'électricité qu'on va
21 consommer, là où on est situé, en poste, et
22 caetera. Et ce que le fournisseur m'a mentionné
23 c'est que, dans le passé, il y a eu des bâtiments
24 qui devaient nous être facturés qui ne l'étaient
25 pas et qui maintenant font l'objet de la

1 refacturation. Qui est notre utilisation de
2 l'électricité dans nos bâtiments qui nous est
3 rechargée.

4 Q. [220] Puis cette révision est en vigueur depuis
5 quand?

6 R. C'est le premier dossier dans lequel cette
7 révision-là a été faite. Ça peut se produire pour
8 plusieurs raisons. Ça peut se produire parce qu'on
9 est nouvellement... il y a un nouveau poste, ça
10 peut se produire... on devient le seul utilisateur
11 d'un poste quelconque. Il y a plusieurs raisons
12 pour lesquelles une situation comme celle-là peut
13 se produire.

14 Q. [221] Est-ce que ça... ça a sûrement nécessité
15 l'ajout d'équipements de mesurage pour les
16 différents... est-ce qu'il y a eu des changements
17 qui ont été apportés?

18 R. Je ne sais pas comment c'est mesuré. Je peux vous
19 dire que c'est facturé.

20 M. LOUIS-OMER RIOUX :

21 R. En fait, au niveau... on n'a pas d'équipement de
22 mesurage tel qu'on a, exemple, après les maisons ou
23 chez nos clients industriels. On a des équipements
24 de mesurage qui mesurent l'énergie qui sert dans
25 nos services auxiliaires, je présume qu'ils

1 projets et sont basés sur les
2 historiques des trois dernières
3 années.

4 Alors, est-ce que vous pourriez davantage expliquer
5 votre réponse en fournissant des exemples, parce
6 qu'on avait de la difficulté à comprendre pourquoi
7 des valeurs négatives étaient inscrites pour ces
8 trois années-là?

9 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

10 R. Alors, on me prie de faire la distinction, d'entrée
11 de jeu, entre les investissements et les mises en
12 service, là on est dans le tableau
13 d'investissements. Je présume c'est tout compris,
14 là, mais...

15 Donc, quand on fait le plan
16 d'investissement, on l'avait mentionné l'an dernier
17 ou, en tout cas, dans un dossier précédent, on
18 regarde le comportement de l'ensemble de nos
19 activités aux investissements. Ça a été constaté
20 pendant... depuis longtemps maintenant qu'il y
21 avait toujours un... Si on fait la somme des
22 besoins d'investissements des projets en cours, les
23 investissements au réel ne sont jamais à l'ampleur
24 de l'estimation proposée par nos planificateurs.
25 Appelons ça effet de volume, appelons ça phénomène

1 de masse, on n'est pas nécessairement capable
2 d'identifier quel est le projet qui va rencontrer,
3 je le mentionnais, soit un transfo qui ne réussit
4 pas ses... tu sais, qui ne passe pas ses essais,
5 donc il n'est pas livré ou d'autres phénomènes, une
6 négociation de terrains qui ne se conclut pas dans
7 l'année qu'on prévoyait le faire puis qui se
8 conclut en janvier ou en février de l'année
9 suivante, et caetera. Donc, il y a toujours des
10 glissements dans les activités.

11 Puis on est capable de le voir sur la
12 tendance historique de façon assez frappante puis
13 on le voit... Puis ces comportements-là aussi
14 varient en fonction des types de projets qu'on a.
15 Alors, lorsqu'on prépare le plan d'investissements,
16 on tient compte de ces phénomènes-là et on établit,
17 dans le fond, les enveloppes plausibles de dépenses
18 d'investissements.

19 Quand on le, maintenant, rend compte du
20 plan d'investissements dans le tableau 7, pour
21 lequel on nous demande un détail au niveau des
22 projets, bien, évidemment, dans certains cas, on se
23 retrouve avec des écarts où la somme des projets ne
24 balance pas sur le plan d'investissements parce que
25 la somme des projets ne tient pas compte de ces

1 aléas-là probables. Alors, c'est là où on voit
2 l'effet négatif.

3 (13 h 50)

4 Si je ne m'abuse, cette pratique-là, une de
5 ces pratiques là est intervenue en lumière il y a
6 plusieurs années déjà avec nos projets d'éoliennes.
7 Alors, en fonction des projets d'éoliennes, il y
8 avait une multitude de projets. Chacun des projets
9 avait leur calendrier, leur attente de réalisation.
10 Mais on voyait bien qu'il y avait une tendance
11 lourde soit dans les délais d'approbation des
12 projets, et caetera. Puis ça glissait toujours, ces
13 dépenses-là. Ça fait que ce phénomène-là est
14 reflété au niveau du plan d'investissement.

15 Q. [223] Juste un instant. Peut-être juste une petite
16 question de précision. Pourquoi vous mettez ces
17 montants-là en deux mille quinze (2015), deux mille
18 seize (2016), deux mille dix-sept (2017) compte
19 tenu qu'on fait référence dans cette ligne-là aux
20 projets ultérieurs à deux mille seize (2016)?
21 Pourquoi venir mettre ces valeurs négatives là pour
22 ces trois années-là?

23 R. Simplement parce qu'il n'y a pas une troisième
24 ligne pour peut-être les nuancer. Là, il y a une
25 ligne qui fait effet des coûts résiduels pour les

1 projets qui se terminent. Puis il y a cette autre
2 ligne-là qui est une ligne un peu globale. Donc, on
3 l'a reflété à ce niveau-là.

4 Q. [224] Merci. Je vais maintenant vous référer à la
5 pièce B-0024, page 25, tableau 7, soit HQT-7,
6 Document 1. Dans la section 1.2, qui porte sur les
7 catégories d'investissement, maintien et
8 amélioration de la qualité, on peut voir...

9 Mme STÉPHANIE CARON :

10 R. Page 25?

11 Q. [225] Page 25, le tableau 7.

12 R. Merci.

13 Q. [226] La ligne « autres projets dont le dépôt à la
14 Régie est ultérieur à 2016 ». On peut voir que les
15 investissements annuels totalisent deux cent
16 soixante-quatorze virgule huit millions (274,8 M\$)
17 à l'horizon deux mille vingt-cinq (2025). Je vais
18 maintenant vous référer à la pièce toujours B-0024,
19 mais à la page 29, au tableau 8, où on donne les
20 informations sur les principaux projets qui sont
21 inclus dans la rubrique du tableau 7 dont je viens
22 de vous faire état. On parle de trois projets en
23 particulier qui totalisent quatre cent quinze
24 millions de dollars (415 M\$), soit l'augmentation
25 de la limite sud, ligne Manic, et ligne Henri-

1 Bourassa. Donc, un montant de beaucoup supérieur au
2 total des investissements annuels qui sont prévus
3 au tableau 7. Alors, peut-être une petite question
4 de précision pour commencer. Quand on parle de
5 principaux projets au tableau 8, est-ce qu'on doit
6 comprendre qu'il y en a plusieurs autres projets
7 puis que ceux qui nous sont mentionnés ici, c'est
8 seulement, bon, les principaux?

9 R. Je ne voudrais pas exclure le principe que
10 principaux ne veut pas dire que la liste est
11 complète, là, parce que ça a peut-être été le cas
12 dans d'autres années. Mais ce sont les projets
13 qu'on voit présentement sur notre radar sur un
14 horizon moyen, long terme.

15 Q. [227] Est-ce que vous pensez... Est-ce qu'il y en a
16 d'autres projets?

17 R. Pas présentement dans nos systèmes. Alors, est-ce
18 que j'ai des planificateurs qui commencent à
19 considérer d'autres options, tout ça? Peut-être, le
20 cas échéant, mais pas à la lecture de
21 l'établissement du dossier.

22 Q. [228] Maintenant, toujours sur ce même sujet, je
23 vais vous référer à la pièce B-0045, c'est une
24 réponse à la question de la Régie, où on vous
25 demandait d'expliquer que les investissements

1 prévus au tableau 7 ne couvrent pas l'entièreté des
2 coûts des projets qui sont inclus au tableau 8, qui
3 sont censés refléter les projets qui vont se
4 réaliser sur l'horizon deux mille vingt-cinq
5 (2025)?

6 Mme STÉPHANIE CARON :

7 R. De quelle question s'agit-il, s'il vous plaît?

8 Q. [229] C'est la question 29.1.

9 R. Merci.

10 Q. [230] Le Transporteur expliquait essentiellement
11 l'écart par le biais de son modèle de prévision de
12 long terme. Alors, on a de la difficulté à
13 comprendre pourquoi votre modèle de prévision de
14 long terme donne un niveau annuel d'investissement
15 dont le total est de beaucoup inférieur aux coûts
16 des projets qu'il représente. On se serait plutôt
17 attendu logiquement que le total des
18 investissements qu'on voit sur l'horizon soit au
19 moins égal à quatre cent quinze millions (415 M\$).
20 D'autant plus que les projets dont il est fait état
21 au tableau 8 vont être complétés et mis en service
22 sur l'horizon deux mille vingt-cinq (2025), selon
23 vos informations. Alors, est-ce que vous pouvez
24 nous expliquer le fonctionnement de votre modèle de
25 prévision de long terme en insistant plus

1 particulièrement sur les raisons pour lesquelles ça
2 donne un total d'investissement annuel qui est
3 inférieur aux projets qui vont se réaliser?

4 (13 h 55)

5 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

6 R. Écoutez, on travaille en équipe, on est à l'écoute,
7 mais je... je voudrais faire une validation
8 additionnelle avant de vous répondre. Bon, je
9 pensais être en mesure de retracer une information
10 de façon plus particulière, là, mais j'ai quand
11 même l'information de façon plus générale que je
12 peux vous fournir.

13 En fait, nos modèles prévisionnels sont
14 divers. Il y a... il y en a pour les différents
15 types d'investissement ou différents profils
16 d'investissement. Comme vous savez, côté pérennité
17 bien c'est notre modèle de simulation qui donne le
18 niveau d'investissement à long terme, qui donne une
19 indication du volume d'activité qu'on désire et
20 qu'on recommande de faire. Puis ensuite, de façon
21 concrète, les planificateurs procèdent poste par
22 poste, identifier les équipements qui sont... qui
23 rencontrent nos critères de pérennité, puis
24 proposent des projets. Puis on essaye de garder
25 la... le volume de projets année par année à

1 l'intérieur de l'enveloppe globale qui est
2 souhaitée. Alors ça, c'est... c'est le modèle qui
3 « drive » la planification, puis la cadence de la
4 planification des projets.

5 Dans d'autres portefeuilles, les modèles
6 sont différents, les modèles sont basés sur les
7 tendances historiques, etc., le comportement. Je
8 mentionnais, entre autres, les éoliennes qui
9 avaient un comportement assez typé. Même chose pour
10 l'intégration de puissance ou la charge locale.
11 Chacun a leur comportement qu'on est capable de
12 modéliser.

13 Du côté de l'enveloppe d'amélioration, il y
14 a deux tendances. Il y a la tendance de petits
15 projets, là, plus locaux pour améliorer les
16 considérations d'exploitation, etc. Puis ça, c'est
17 une tendance assez... assez constante. Et on voit
18 l'émergence du besoin de recommander des... des
19 projets plus structurants présentement, qui
20 viennent chercher du côté de l'amélioration. Mais
21 je dois dire que ces équipements-là sont... ces
22 projets-là sont un peu plus difficile à modéliser
23 parce qu'ils sont un peu plus uniques et un peu
24 plus... je ne sais pas si épisodique c'est le
25 bon... c'est le bon mot, mais en tout cas.

1 Présentement, en tout cas dans une perspective de
2 modèle c'est un peu plus difficile à capter où est-
3 ce qu'on s'en va, puis est-ce qu'il y a une
4 tendance qui se dégage de ça.

5 Alors au niveau de la... du plan
6 d'investissement, compte tenu de nos modèles on
7 voyait une tendance plus modeste que celle que la
8 somme des projets proposés. On croit dans nos
9 modèles, ils sont perfectibles, on les bonifie à
10 chaque année. Mais pour le moment, c'était le
11 signal qu'on voyait.

12 Évidemment, ce sont des projets, comme on
13 le mentionne, qui n'ont pas fini d'être complétés
14 au niveau de leurs études, donc ils ne sont pas
15 rendus à une maturité, on les déposera, on les
16 verra apparaître au tableau 7 en temps et lieu avec
17 leurs recommandations puis leurs... un
18 positionnement plus substantiel qui, ultimement,
19 viendra faire l'objet d'un dépôt.

20 Alors c'est vrai qu'au niveau des modèles,
21 peut-être que le signal peut paraître un peu
22 inconsistant, mais c'est peut-être un anglicisme.
23 Mais cela dit, je pense que ça se... c'est le
24 reflet d'une approche quand même qu'on utilise avec
25 constance et rigueur, là, qui... qui présente

1 parfois des écarts.

2 Q. [231] Donc les coûts des projets c'est pas un...

3 c'est pas un intrant.

4 R. Bien...

5 Q. [232] Comme le coût des projets...

6 R. C'est un intrant, c'est un intrant, puis si on peut
7 modéliser les éléments de... de comportement, mais
8 dans cette enveloppe-là il y a peu de gros projets,
9 alors c'est difficile à modéliser. On passe sur une
10 tendance plus globale des comportements passés et
11 puis ça nous donne un certain signal, qu'on
12 raffinerait quand ils viendront d'une façon plus
13 ferme. C'est sûr que quand le positionnement va
14 être davantage campé, on le verra quand le projet
15 arrivera davantage sur l'horizon du tableau 7
16 plutôt que le tableau 8. À ce moment-là, on aura
17 peut-être une appréciation plus juste du signal
18 monétaire, puis on sera capable à ce moment-là de
19 se camper plus fermement dans le signal
20 d'investissement.

21 (14 h 00)

22 Q. [233] Mais la prévision la plus réaliste, selon
23 vous, est-ce que c'est plutôt quand on regarde le
24 tableau ou quand on regarde le coût des projets au
25 montant de quatre cent quinze millions (415 M\$)?

1 R. Au niveau du plan d'investissement, les modèles au
2 global sont plus performants que les sommes de
3 projets. Puis on se rappelle que notre plan
4 d'investissement vise... Dans le fond, on a un seul
5 jeu de chiffres. On le mentionnait dans ce
6 vocabulaire-là. Ce plan d'investissement là au
7 global vise, oui, à donner un certain signal en
8 termes de prévisions peut-être d'impact sur les
9 tarifs, mais aussi vise à notre planification de
10 main-d'oeuvre, il vise à notre planification de
11 l'acquisition de matériel, il vise à notre
12 planification de financement sur les marchés, et
13 caetera.

14 Puis au global, le modèle est performant,
15 plus performant que l'approche qu'on avait par le
16 passé de sommes de projets. Si on se rappelle, le
17 profil qu'on avait avec cette approche-là, bien, tu
18 avais un niveau d'investissement élevé au début,
19 toujours surestimé, on sous-dépensait d'écarts
20 importants, de vingt (20 %), trente (30 %),
21 quarante pour cent (40 %). Puis ensuite au bout de
22 cinq ans, six ans, ça fléchissait presque à zéro
23 parce que les planificateurs planifient sur cet
24 horizon-là. Ça fait que, là, tu n'avais comme plus
25 de signal d'investissement. Cette approche-ci nous

1 permet au moins d'apprécier de façon plus
2 intéressante le niveau d'investissement qui s'en
3 vient et les corrélaires qui en découlent.

4 Q. [234] Merci. Je vais maintenant vous référer à la
5 pièce B-0027 page 5, HQT-10, Document 1.

6 M. SYLVAIN CLERMONT :

7 R. À quelle page?

8 Q. [235] Page 5. Vous mentionnez à la fin de la page :
9 le Transporteur a amorcé des
10 discussions avec le NYISO sur la
11 possibilité de mettre en place une
12 programmation aux cinq minutes au
13 point d'interconnexion MASS mais un
14 projet en ce sens n'a pas encore été
15 arrêté.

16 À divers endroits aussi dans la preuve, je pense
17 que c'est peut-être dans les pages suivantes, vous
18 faites référence à un programme aux cinq minutes.
19 Si on prend les Conditions de service et Tarifs,
20 l'année dernière, la Régie avait approuvé une
21 proposition de modification pour prévoir les
22 programmes intrahoraires. Je vais vous lire le
23 texte. C'est le texte de l'article 13.8, entre
24 autres. Puis on mentionne que les programmes
25 d'heure en heure et les programmes intrahoraires,

1 pouvant varier toutes les quinze (15) minutes
2 durant l'heure de service. Donc on fait référence
3 ici vraiment aux quinze (15) minutes. Alors, ce
4 qu'on voulait savoir essentiellement, c'est si le
5 Transporteur entend apporter de nouvelles
6 modifications à ses Tarifs et conditions, soit aux
7 articles 13.8 et 14.6, dans l'éventualité où une
8 entente était conclue avec un réseau voisin sur la
9 programmation aux cinq minutes?

10 R. Oui.

11 Q. [236] D'accord. Merci. Est-ce que vous pensez
12 qu'une telle modification sera apportée dans le
13 cadre des prochains dossiers ou le prochain dossier
14 tarifaire? Est-ce que vous pensez que ça s'en
15 vient?

16 R. J'aimerais beaucoup avoir la réponse à cette
17 question-là. Nous, on est prêts. C'est
18 essentiellement du côté donc de New York qui eux ne
19 sont pas prêts. Ça requiert des modifications à
20 leur système informatique. Et de mémoire, ça n'a
21 pas été mis dans les priorités des projets TI de
22 deux mille seize (2016). Mais si jamais ça l'était
23 pour deux mille dix-sept (2017), parce que c'est
24 assez tôt, on pourra s'ajuster au prochain dossier
25 tarifaire. Mais en ce moment, je n'ai pas de signal

1 de la part de New York que c'est imminent. Nous
2 sommes prêts de notre côté. À part la modification
3 aux Tarifs et conditions, ça pourrait commencer...
4 techniquement, ça pourrait commencer demain matin.
5 Mais ce n'est pas dans un horizon court terme.

6 Q. [237] Merci.

7 Me LISE DUQUETTE :

8 Q. [238] Si je peux me permettre, Monsieur Clermont.
9 Juste... Et maître Fréchette vous le confirmera. Le
10 calendrier réglementaire étant ce qu'il est, il est
11 chargé, si vous prenez plus de temps et demandez
12 plus de temps pour approuver un texte des Tarifs
13 plutôt que d'arriver et demander une approbation
14 rapide, ça serait mieux. Merci.

15 R. Je vous entends. Mais je me sens malheureusement
16 assez confiant que ça n'arrivera pas avant le
17 prochain dossier tarifaire.

18 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

19 Q. [239] Ma prochaine question va porter sur la
20 présentation du panel 2. Je vais vous référer à la
21 page 28 de la présentation. Alors c'est simplement
22 une question de précision pour valider les coûts
23 des équipements qui apparaissent au tableau. On
24 peut voir, par exemple, pour les transformateurs de
25 puissance, si on prend la troisième colonne, on

1 parle d'une quantité de un transformateur de
2 puissance à un coût de deux millions (2 M\$). Alors,
3 on est habitué peut-être de voir dans le cadre des
4 projets d'investissement des sommes plus
5 importantes pour les transformateurs de puissance.
6 Mais peut-être que vous pouvez élaborer sur le type
7 de transformateur, puis est-ce que c'est vraiment
8 le bon coût.

9 M. LOUIS VECI :

10 R. Première des choses... Bien, deux choses
11 intéressantes à mentionner à cet égard-là. Première
12 des choses sur les transformateurs qui sont ici,
13 c'est une somme d'une trentaine de sous-familles.
14 Les sous-familles, là, il y en a pour grande
15 puissance, petite puissance, et caetera. Et
16 deuxième particularité importante, les coûts de
17 projets que vous allez voir en transformateurs,
18 bon, il y a cet effet-là aussi, mais à la fin de la
19 journée, il est installé, là, il y a une
20 ingénierie, il y a de la conception, tout ça. Ici,
21 là, il est en inventaire. Puis il est maintenu par
22 la suite. Donc, c'est propre à la sous-famille et à
23 l'équipement qui est là. Et c'est pour ça que, même
24 d'une colonne à l'autre, le prorata de chacun des
25 chiffres dépend des sous-familles de

1 transformateurs ou d'équipements, qui est pourvu
2 dans cette banque d'appareillage stratégique.

3 Q. [240] Les prix peuvent varier en général de combien
4 à combien pour les transformateurs de puissance?

5 M. LOUIS-OMER RIOUX :

6 R. Ça va légèrement en bas du million et ça monte
7 allégrement jusque vers les sept millions de
8 dollars (7 M\$). Typiquement, les projets que vous
9 voyez, là, exemple les projets de plus de vingt-
10 cinq millions (25 M\$) qui sont dans des postes de
11 transport, les prix des transformateurs sont très
12 élevés, sont beaucoup plus élevés. Quand on parle
13 de transformateurs en rotation, on va appeler ça
14 des plus petits transformateurs, des
15 transformateurs génériques, c'est pour ça que le
16 coût, les coûts sont plus faibles quand on est dans
17 les transformateurs qu'on a en banque comme ça. Nos
18 gros transformateurs les plus dispendieux, on
19 utilise plutôt des réserves dédiées dans les
20 postes. Je pense que vous êtes habitué avec le
21 terme. Donc, on a dans l'installation même un
22 transformateur de réserve qui est à côté, il est
23 inclus souvent dans le coût de la construction qui
24 vous est présenté alors que, ça, c'est des... c'est
25 plutôt des transformateurs qui servent à plusieurs

1 installations. Ce sont des transformateurs plus
2 petits et plus génériques.

3 (14 h 05)

4 Q. [241] Je vais avoir une autre question de
5 précision, toujours sur la présentation du panel 2.
6 Je vais vous référer à la page 27. On aimerait...
7 j'aimerais comprendre, vous faites un lien avec la
8 flèche entre les années deux mille douze (2012),
9 deux mille treize (2013), deux mille quatorze
10 (2014) et le rectangle qu'on peut voir en bas à
11 droite sur la mise en service, sur les mises en
12 service prévues pour deux mille seize (2016). Est-
13 ce que vous pouvez nous expliquer davantage c'est
14 quoi le lien que vous voulez faire entre les deux?

15 M. LOUIS VECI :

16 R. En fait, simplement pour vous dire, deux mille
17 seize (2016), lorsqu'on vient qu'à déterminer un
18 facteur de glissement, je me répète souvent sur ce
19 point-là, l'historique ou le rétroviseur, c'est un
20 paramètre. C'est un paramètre important, mais c'est
21 un paramètre.

22 Le paramètre le plus important pour moi
23 lorsque je viens qu'à déterminer un... puis là je
24 me rends compte que c'est madame Roquet
25 l'architecte du facteur de glissement en

1 investissement qui m'a donné l'idée de le faire aux
2 mises en service.

3 Donc, aux mises en service, je regarde le
4 portefeuille de projets qu'on a devant nous pour
5 l'année deux mille seize (2016). On en avait un
6 point six milliard (1,6 G\$), c'est le premier
7 facteur. Le un point six milliard (1,6 G\$), c'est
8 quelque chose qu'on va atteindre pour deux années
9 consécutives, deux mille quatorze (2014), deux
10 mille quinze (2015) comme mises en service. Ça,
11 c'est une première donnée de base importante.

12 Ensuite, je dois aller voir quels types de
13 projets on fait. Est-ce que ce sont des projets qui
14 consomment beaucoup de ressources? Est-ce qu'il y a
15 beaucoup de coordination? Est-ce qu'il y a des
16 éléments difficiles dans ces projets-là? Est-ce
17 qu'on a tout ce qu'il faut en termes de
18 propositions d'affaires? Donc, plusieurs choses qui
19 viennent qu'à être considérées pour le facteur de
20 glissement.

21 Et ultimement, la petite parenthèse,
22 ultimement c'est pour dire, le tout considéré,
23 lorsqu'on détermine quatre cent vingt millions
24 (420 M\$), ça donne vingt-six pour cent (26 %) de
25 facteur de glissement par rapport à ce qu'on a

1 comme potentiel de projets à faire. Je le compare
2 en termes de pourcentage, donc je ne m'en vais pas
3 voir en dedans de chacun des projets, je le compare
4 en pourcentage puis là je me rends compte, c'est
5 dans la fourchette la plus élevée des dernières
6 années. Et c'est là le seul lien que vous pouvez
7 faire avec un pourcentage. C'est le lien avec le
8 fait que c'est dans la fourchette la plus élevée
9 qu'on a vécue.

10 Ceci étant dit, je vous rappelle que deux
11 mille quatorze (2014), avant glissement, on était à
12 deux cent quatre-vingt-quinze millions (295 M\$)
13 supérieurs à deux point trois (2,3). Deux mille
14 treize (2013), il y avait...

15 Donc, aujourd'hui faire un point six
16 milliard (1,6 G\$), alors qu'on va avoir fait deux
17 années consécutives, je n'ai pas une très grande
18 popularité de prendre un aussi grand facteur de
19 glissement, mais je le fais sincèrement pour donner
20 la chance à mon collègue ici de me faire mentir
21 puis de tout réaliser. Puis ce que j'espère, c'est
22 que je vais en avoir pris trop.

23 Q. [242] Merci. Ma dernière question va porter sur les
24 actifs stratégiques dont vous demandez
25 l'intégration dans le fonds de roulement.

1 Bon. On sait qu'il y a eu une décision de
2 la Régie qui a été rendue, c'est la D-2011-039. Je
3 vais vous relire l'extrait rapidement, mais la
4 Régie a rejeté la demande de reclassement dans la
5 base de tarification d'actifs stratégiques dédiés à
6 l'approvisionnement des projets d'investissement
7 d'une valeur de trente-deux millions (32 M\$)
8 considérant que ceux-ci ne peuvent être reconnus
9 utiles avant leur mise en service sur le réseau de
10 transport et qu'ils doivent être autorisés sous
11 l'article 73 de la loi au moment où le projet
12 d'investissement sera soumis à la Régie.

13 Dans le cadre du présent dossier, vous avez
14 eu plusieurs demandes de renseignements. Vous avez
15 justifié votre position abondamment, mais on
16 demeure tout de même préoccupé par votre demande
17 considérant que le Transporteur percevrait un
18 rendement sur des actifs avant même que ceux-ci
19 soient mis en service et que le rendement en
20 question ne serait pas imputé à la bonne génération
21 de clients.

22 Alors, est-ce que vous pouvez justifier
23 davantage ou... mais en lien précisément avec le
24 fait que les actifs ne seraient pas nécessairement
25 imputés à la bonne génération de clients, les

1 coûts.

2 R. J'adore l'opportunité de répondre à cette question.

3 Ce qu'on a tenté de démontrer, c'est que ce n'est
4 pas la destination de l'équipement qui fait foi de
5 l'utilité pour la clientèle d'aujourd'hui et de
6 demain. Ce qui fait foi de l'utilité pour le client
7 d'aujourd'hui et de demain, c'est l'inventaire
8 minimum que je dois détenir. Puis en retour,
9 l'engagement qu'on fait, c'est d'avoir un niveau
10 d'inventaire qui est optimal, qui est à la fine
11 pointe, qui ne devient pas désuet technologiquement
12 et par l'entremise de pouvoir utiliser ces
13 équipements-là en projet, on s'assure d'avoir des
14 équipements qui sont toujours présents et utiles
15 pour la clientèle.

16 L'utilité, c'est ce niveau d'inventaire-là,
17 la quantité d'inventaire, ce n'est pas... Donc,
18 c'est comme ça qu'on le voit aujourd'hui, c'est
19 comme ça qu'on vous le présente. Donc, pour nous,
20 ce n'est pas l'utilité lorsqu'il est dans le
21 projet, c'est l'utilité de l'avoir en inventaire.
22 Et c'est ça qu'on essaie de démontrer, le mieux que
23 faire se peut, là.

24 (14 h 10)

25 Q. [243] Merci, ça va... Est-ce que vous vouliez

1 ajouter quelque chose?

2 R. Je pourrais en ajouter beaucoup mais...

3 Q. [244] Allez-y.

4 R. Non, en... En fait, j'ai relu tout le verbatim
5 hier, tout ça, puis c'est juste que je vais
6 m'éloigner peut-être de la simple question sur
7 l'utilité, là, puis... La difficulté qu'on a eue à
8 s'exprimer, et c'est là où je veux faire très
9 attention parce que je ne veux pas que ça ait l'air
10 de la réticence. La difficulté qu'on a à s'exprimer
11 c'est que, ce tableau-là, il n'est pas
12 nécessairement... ce n'est pas facile de
13 l'expliquer étant donné tout ce qu'il y a en
14 dessous du tableau. Donc, comme je le disais
15 tantôt, le transformateur de puissance, ce n'était
16 pas illusoire ce que je vous dis, il y a trente
17 (30) sous-familles. Les trente (30) sous-familles,
18 là, si vous regardez en assurance, là, dictent un
19 niveau minimum d'assurance de trente-sept (37).
20 Donc, ce n'est pas dix (10) transfo par sous-
21 famille, là. C'est un ou deux en assurance. Un
22 seul, la quantité pour rouler, projet, valeur
23 soixante-cinq millions (65 M). Il y en soixante-
24 trois (63) purement, purement seuil minimum
25 assurance. Je m'en vais dans une catégorie de

1 disjoncteurs. Dans les disjoncteurs il y a vingt-
2 six (26) sous-familles en dessous pour lesquelles
3 il y a des niveaux minimums aussi qui sont calculés
4 selon les sous-familles. Dans les disjoncteurs, il
5 y en a un c'est un disjoncteur très haute tension,
6 plus gros que les autres, grande valeur, grosse
7 valeur. Il y en a juste un, il est en assurance
8 puis il vaut trois millions (3 M).

9 Ce que ça démontre ce que je viens juste de
10 vous dire c'est que les gros équipements,
11 transformateurs et disjoncteurs, s'en vont
12 directement en projet. Ils s'en vont du
13 manufacturier au projet et c'est la clientèle dans
14 le projet qui va venir payer ce montant-là, mais
15 l'équipement est livré juste à temps, juste au bon
16 moment dans la fin du cycle de quatre ans ou plus
17 du projet. Il arrive dans le projet et la clientèle
18 paiera à partir de ce moment-là.

19 Si l'équipement est arrivé trop tôt dans le
20 projet. Aucun problème, il rentre trop tôt. Ceci
21 étant dit, le projet accumule des frais d'emprunt
22 capitalisés et ces frais d'emprunt capitalisés là
23 grossissent le coût de projet et, à la fin, je mets
24 un projet en service avec un plus gros coût. La
25 clientèle, elle a... elle bénéficie de cette

1 livraison juste à tant là dans des gros appareils.
2 Quand je m'en viens dans la banque d'assurance
3 minimum ici, évidemment dans ces deux éléments-là
4 que j'ai posés, grande valeur... des équipements à
5 grande valeur qui s'en vont... qui doivent être
6 maintenus pour fins d'assurance.

7 Dans d'autres types de disjoncteurs, les
8 vingt-cinq (25) autres familles, c'est des
9 disjoncteurs qui ont une bien moins grande valeur
10 et ils vont rouler beaucoup. La répartition projet
11 et assurance, entre guillemets, est plus
12 équilibrée.

13 Maintenant, en types de projets, j'hésite
14 toujours à dire, ah! ça sert pour un projet. La
15 raison pour laquelle je dis ça, la finalité, si
16 vous voulez, monsieur Rioux, lui, il voit... il
17 vous a montré une photo hier, il vous a montré un
18 disjoncteur pour lequel il y a un bris avec
19 projection. Et ce qui arrive, à ce moment-là, il
20 dit : « Oh! ça fait deux fois que ça arrive, je
21 vais devoir les changer. » Alors, d'avoir dans
22 cette banque-là une partie de la banque qui va
23 s'assurer qu'on peut se mettre à changer, sous
24 forme d'avis de rappel ou demande d'intervention,
25 ce type de disjoncteur là parce qu'il y en a un ou

1 deux qui a brisé, pour nous, ça a une utilité.
2 Encore une fois, l'alternative à ne pas détenir une
3 banque comme celle-là, ça serait de dire :
4 « Parfait, il brise sur le réseau, je ne peux pas
5 puiser dans ces équipements-là, je n'en ai pas. »
6 Ou, encore, de dire : « Parfait, plutôt que de les
7 mettre dans cette banque-là, je les envoie dans un
8 support de coût dans lequel c'est un gros projet ou
9 un programme puis je vais, après ça, lorsque tout
10 est déterminé, je vais l'envoyer en territoire. Je
11 vais l'envoyer là où il va être installé. » À ce
12 moment-là, encore une fois, dans le projet, les
13 coûts... les frais d'emprunt capitalisés
14 augmenteraient et, à la fin, le coût de projet est
15 plus grand et la clientèle a un projet plus grand à
16 un coût supérieur qui est mis en service.

17 Longue histoire courte. Je crois
18 sincèrement à l'utilité de cette banque-là pour la
19 clientèle d'aujourd'hui et de demain en autant
20 qu'on est capable de maintenir les niveaux
21 d'assurance avec les quantités. De bien faire ma
22 job pour qu'on en ait le moins possible mais tout
23 en s'assurant que ça fonctionne avec la stratégie
24 globale de gestions des actifs et que la colonne
25 « total », là, « Roulement projets » demeure à un

1 niveau de quantités qui est raisonnable pour
2 assurer le roulement de notre banque d'assurance.

3 Q. [245] Merci, ça va mettre fin à mes questions.

4 (14 h 20)

5 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

6 Me LISE DUQUETTE :

7 Q. [246] Je m'excuse, c'est juste pendant qu'on est
8 sur le sujet. Moi, la colonne qui m'intéresse c'est
9 la taux de rotation annuel. Est-ce qu'il faut
10 comprendre du taux de rotation annuel que la
11 plupart, en fait la plupart des catégories des
12 équipements qui se retrouvent là sont utilisées à
13 l'intérieur de l'année deux mille seize (2016)
14 quand vous dites point neuf, si on s'entend, c'est
15 quelques mois ça?

16 M. LOUIS VECI :

17 R. Oui. Encore une fois, Madame la Régisseuse, bien un
18 étant un an, là, je pense que... Mais encore une
19 fois, on a une agrégation de plein de sous-
20 familles.

21 Donc, d'ailleurs ces sous-familles-là il y
22 en a des gros qui peuvent rouler moins vite, il y
23 en a des petits qui peuvent rouler beaucoup plus
24 vite.

25 C'est pour ça que je dis que ça rend pas

1 justice à toute la science des spécialistes qui
2 s'occupent.

3 Q. [247] Je comprends. Mais est-ce qu'il faut
4 comprendre, quand je dis je comprends, je comprends
5 que c'est complexe. C'est qu'il y a probablement
6 beaucoup de fichiers Excel en dessous de ça qui
7 donnent ces chiffres-là, et des calculs croisés.

8 Mais si on regarde taux de rotation, parce
9 que quand on parle d'utiliser l'équipement en temps
10 opportun et la bonne génération de clients, est-ce
11 qu'il faut comprendre que ces équipements-là, qui
12 sont dans les deux colonnes, un « défaillant » et
13 l'autre « réalisation de projets », que c'est
14 utilisé en deux mille seize (2016), que ça roule en
15 deux mille seize (2016)?

16 R. Il y en a qui vont rouler en deux mille seize
17 (2016) parce que le taux de roulement, là, il n'est
18 pas du premier (1er) janvier au trente et un (31)
19 décembre, ça roule.

20 Ceci étant dit, ce que l'on maintient,
21 nous, ce que l'on mentionne c'est on s'en va pas
22 regarder l'utilisation, où il s'en va. Parce que
23 dès qu'il y en a un qui s'en va, il y en a un qui
24 rentre. Donc, c'est le niveau.

25 Quand vous voyez cinq cent quarante-cinq

1 (545) équipements, ce cinq cent quarante-cinq (545)
2 là c'est ça qu'on dit qu'on veut, on veut obtenir
3 de votre part que c'est utile pour la clientèle de
4 détenir cinq cent quarante-cinq (545) équipements.

5 Q. [248] Je vous remercie.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui, Monsieur Pilotto.

8 M. LAURENT PILOTTO :

9 Q. [249] Bonjour, Membres du panel. Je vais continuer
10 sur ce tableau-là. Donc, est-ce que, finalement, la
11 question se résume à est-ce qu'on doit inclure dans
12 le coût de service de HQT le coût de financement de
13 ces appareils-là qui servent de rotation pour des
14 projets? Parce qu'on s'entend, la partie risque de
15 défaillance est déjà là.

16 Puis, de toute façon, ce sont tous des
17 actifs, ils vont tous finir un jour dans la base de
18 tarification, ils vont tous générer du rendement un
19 jour ou l'autre et être amortis. Donc, là ce dont
20 on parle c'est est-ce qu'on rajoute le coût de
21 financement de ces actifs-là durant la période où
22 ils sont entre deux mondes, entre les tablettes du
23 manufacturier puis installés dans votre réseau?

24 R. Presque. Au niveau de la distinction entre le
25 dossier précédant celui-ci concernant le soixante-

1 treize millions (73 M\$) que vous avez mentionné, à
2 l'époque la banque d'appareillage majeure, la BAM,
3 c'était une banque d'actifs d'appareillage qui
4 était parce qu'il y avait une fin unique, une
5 finalité unique. Puis là c'est une technicalité.

6 Mais pour fins comptables à ce moment-là,
7 ces actifs-là, donc l'équivalent en quantité vis-à-
8 vis la colonne « assurance » était mis en
9 exploitation dès qu'ils étaient dans la banque
10 d'assurance parce qu'il avait sa finalité déjà, ils
11 étaient là où ils devaient être pour être utiles au
12 réseau, c'est-à-dire en assurance. Donc, pas
13 installés en exploitation, là, il était utile là.

14 Ce qui est arrivé quand on a eu une
15 finalité double, d'un point de vue comptable la
16 finalité double ne permettait plus ce traitement-
17 là. Donc, à ce moment-là on pourrait, comme je vous
18 ai dit tantôt, le verser dans un coût de projet
19 bien avant le juste-à-temps et obtenir des frais
20 d'emprunt capitalisés.

21 Mais ce n'est pas ce qu'on tentait de vous
22 vendre ou de démontrer. Ce qu'on tentait de
23 démontrer c'est que le trois cent douze (312)
24 quantités en assurance à quatre-vingt-trois
25 millions (83 M\$) c'était accepté avant sous une

1 forme.

2 La raison pour laquelle c'était accepté
3 avant c'était mis en exploitation. Aujourd'hui ça
4 ne l'est plus. On est obligés venir vous demander
5 cette reconnaissance-là dans la base de
6 tarification parce qu'il ne sera jamais mis en
7 exploitation de façon comptable. Donc, il s'en
8 vient ici. On doit le demander.

9 La partie roulement, là, qui est de dix-
10 neuf millions (19 M\$) ou deux cent trente-trois
11 (233), ça, ça correspond à ce que vous mentionniez.
12 Cette utilité-là de la faire rouler, tout ça, est-
13 ce que ça mérite le frais de financement pour
14 l'obtenir et la valeur que ça pour la clientèle.

15 Q. [250] O.K. Ça m'éclaire.

16 (14 h 25)

17 Q. [251] Je vais continuer dans votre présentation.

18 J'avais quelques questions, peut-être pour madame
19 Caron ou vous Monsieur Veci; à la page 19, le
20 graphique qui est là à droite, là, à la page 19,
21 puis oublions la ligne bleue, là, qui est comme
22 juste un scénario entre les deux, là, j'imagine, je
23 ne veux pas aller dans le fin détail. Mais dans le
24 fond, la différence entre la ligne brique, je n'ose
25 pas dire rouge, là, mais en tout cas, entre la

1 ligne rouge et verte, est-ce que je me trompe,
2 d'abord, il y a, d'abord il y a un acte de foi
3 derrière ça, parce que ce que ça dit, ça, c'est :
4 pendant les trois premières années, il vaut mieux
5 dépenser un peu plus en terme d'impact sur le
6 revenu requis, parce que ça va nous payer à terme.
7 Parce qu'après l'année, à partir de l'année 4, ça
8 nous aurait coûté plus cher de suivre le scénario
9 de l'option 3, là, de remplacer tous les appareils?
10 Est-ce que l'interprétation est bonne?

11 M. LOUIS VECI :

12 R. Je veux, je me permets d'expliquer, puis je
13 laisserai madame Roquet aller plus loin. C'est la
14 simple différence, dans un calcul de revenu requis,
15 entre une charge d'exploitation puis un
16 investissement. Je vous donne un exemple : si je
17 compare trente millions de dollars (30 000 000 \$)
18 de charge d'exploitation cette année dans le
19 dossier tarifaire, puis j'aurai donc un impact dans
20 le revenu requis de trente millions (30 000 000);
21 c'est ma charge d'exploitation. Si j'investis cent
22 dollars (100 \$) cette année dans le dossier
23 tarifaire, je vais avoir l'impact de calculer le
24 rendement sur ce cent millions de dollars-là, parce
25 qu'il va être dans la base de tarification, et

1 l'amortissement qui est amorti sur une quarantaine
2 d'années.

3 L'addition de l'amortissement plus le
4 rendement va être inférieure cette année-ci à la
5 charge d'exploitation pour la maintenance. Là où
6 les lignes se croisent, c'est que l'année deux,
7 j'ai besoin de, je réinvestis un deuxième cent
8 millions (100 000 000), parce que je remplace. Et à
9 mesure que ça s'accumule, ces impacts-là sont là
10 pour la durée de vie de l'actif; la charge est là,
11 l'année est là, puis que je fais ma maintenance.
12 Alors c'est pour ça que les lignes se croisent
13 quand on calcule un revenu requis.

14 Q. [252] O.K. Je vois. C'est très simple. Madame
15 Roquet, vous avez parlé du « best practices working
16 group ». Puis j'ai noté, j'ai noté ça dans, quand
17 vous avez parlé, bien, du tableau zoomé puis pas
18 zoomé, là, mais anyway, ça n'a rien à voir avec le
19 zoom, mais plus, vous avez référé beaucoup que dans
20 ce groupe-là, il y a beaucoup d'échanges de « best
21 practice », puis je ne sais pas, mais de la façon
22 que vous exprimiez ça, vous disiez ou c'est peut-
23 être c'est moi qui vous a mal compris, que vous
24 alliez chercher là beaucoup de bonnes pratiques.
25 Puis je ne sais pas, mais HQ se positionnant dans

1 le coin nord, nord-ouest, nord-est plutôt, est-ce
2 que n'est pas l'inverse? Est-ce que ce n'est pas
3 vous qui prêchez la bonne parole dans ce groupe-là?
4 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

5 R. Là, je ne sais pas si je laisse parler ma vanité ou
6 si c'est... Je pense que oui, Transénergie performe
7 bien, puis oui, les, il y a d'autres participants
8 qui sont intéressés de voir ce qu'on fait. Cela
9 dit, en analysant ensemble des pratiques qu'on a,
10 on fait souvent par thème, on regardait entre
11 autres nos investissements en pérennité récemment,
12 et caetera; il y a, il y a plusieurs éléments qui
13 rentrent en jeu, hein, dans le positionnement de
14 ces réflexions-là. Et puis c'est surprenant comme
15 chacune des utilités amène des éléments de
16 réflexion qui sont pertinents. Alors peut-être que
17 dans le robot total, notre robot est plus
18 performant que le leur. Mais il y a des morceaux de
19 robot qui sont intéressants dans toutes les
20 utilités, et dont on peut prendre profit.

21 L'autre chose qui ressort également qui est
22 intéressante, c'est de voir, il y a une
23 sophistication, je pense, aussi, au niveau de ces
24 groupes de réflexion-là. On parle souvent d'échelle
25 de maturité. Une entreprise qui serait à un degré

1 de maturité moindre, c'est intéressant d'aller
2 regarder une entreprise d'une maturité de niveau 4,
3 mais souvent, elle ne fera pas le bon quantique;
4 elle va être intéressée à voir qu'est-ce que fait
5 l'entreprise de niveau 2, puis peut-être monter une
6 marche à la fois en terme de maturité.

7 (14 h 30)

8 Ça fait que je pense que dans ces groupes
9 de travail-là, il y a de l'intérêt pour tout le
10 monde. Il y a de l'intérêt pour des gens, des
11 utilités qui performant bien. Il y a des intérêts
12 pour les utilités qui performant moins. Je pense
13 que c'est, c'est nettement avantageux de pouvoir
14 comparer, si ce n'est que d'apprendre. On apprend à
15 chaque année, même Transénergie bénéficie de ce
16 forum-là. Et puis, t'sais, c'est clair que, comme
17 on le disait, on s'en va dans une réalité qui est
18 différente. Alors, on ne peut pas se fermer à
19 toutes les avenues pour nous soutenir dans notre
20 démarche de réflexion puis de recherche
21 d'amélioration. C'est un forum peut-être qui, comme
22 vous dites, en termes, quand on lance le filet
23 peut-être qu'on ne ramasse pas autant de poissons,
24 que peut-être d'autres entreprises, mais on ramasse
25 des pistes d'intérêt.

1 Q. [253] J'ai posé une question à monsieur Boulanger
2 il y a deux jours, puis peut-être que le fait que
3 j'ai utilisé comparaison avec les autres l'a un peu
4 énervé, mais il est passé à côté de ma question. Ça
5 portait beaucoup sur le fait le réseau était
6 fortement sollicité, fortement utilisé, utilisation
7 intensive. C'est ça, Monsieur Veci, le terme? Je
8 l'ai noté.

9 M. LOUIS VECI :

10 R. Ils sont tous bons.

11 Q. [254] Ils sont tous bons. Utilisation plus
12 intensive, c'est ça, hein. Puis je posais la
13 question : Est-ce que c'est une réalité juste
14 propre à Hydro-Québec ou si c'est une réalité qui
15 est partagée par d'autres parce que les réseaux
16 d'aujourd'hui disposent de plus d'automatisme, plus
17 de SCADA, plus de mesures en temps réel, plus de
18 fibres optiques ou « whatever »?

19 M. LOUIS-OMER RIOUX :

20 R. Je vais y aller sur encore une fois mes années
21 d'exploitation. En fait, c'est beaucoup teinté les
22 facteurs d'utilisation par l'ouverture des marchés
23 qu'il y a eu dans les dernières années un peu
24 partout en Amérique du Nord. Ce n'est pas que le
25 réseau d'Hydro-Québec honnêtement qui est en

1 croissance au niveau de son utilisation. La plupart
2 des utilités canadiennes font plus d'échanges en
3 termes de volume. Nous, on a des échanges en termes
4 de volume.

5 On a aussi un accroissement dans les
6 dernières années des besoins, ne serait-ce que les
7 besoins québécois de transit. On doit transporter
8 plus d'énergie du nord vers le sud, soit parce que
9 des compagnies ont fermé, des minières,
10 « whatever », ont fermé dans le nord. Il faut
11 transporter notre énergie plus loin. Donc, on
12 transporte plus l'énergie. Mais les autres réseaux
13 aussi sont frappés par... Je vous donne juste un
14 exemple. Si on vous donnait les chiffres des
15 échanges, vous devez avoir ça, mais les chiffres
16 des échanges sur nos interconnexions, on l'échange
17 toujours bien avec des réseaux voisins. Eux les
18 accueillent.

19 On a changé aussi nos stratégies. On achète
20 de l'énergie. Avant, Hydro-Québec, on exportait
21 uniquement. Au fil des années, on s'est mis à
22 acheter dans les heures creuses où les prix sont
23 plus bas, et on revend la même énergie en fait dans
24 les heures où les prix sont meilleurs. Donc, les
25 façons d'utiliser le réseau ont changé. Mais on

1 l'achète encore une fois d'un réseau qui lui aussi
2 doit la transporter.

3 M. LOUIS VECI :

4 R. Je ne sais pas si je peux faire un petit ajout. La
5 raison pour laquelle on le mentionne souvent, puis
6 je le disais, ce n'est pas seulement à la Régie de
7 l'énergie qu'on le mentionne, c'est un fait qui est
8 mentionné fréquemment même dans nos dossiers
9 publics. Ce que ça amène comme défi la
10 sollicitation, je pense que monsieur Boulanger
11 faisait référence à treize pour cent (13 %)
12 d'énergie transitée de plus dans les... Je ne me
13 rappelle pas de l'horizon dans lequel il le
14 mentionnait.

15 Et monsieur Rioux mentionnait cette
16 sollicitation accrue là aussi. Ça vient au même
17 moment où notre réseau est vieillissant. Vous avez
18 vu, on n'est pas à l'abri de taux de bris, et
19 caetera. Et c'est au même moment où on doit avoir
20 un volume plus élevé d'interventions sur le réseau.
21 Donc, on doit intervenir soit par des actions de
22 maintenance ou soit par des remplacements
23 d'équipements en projets. Tout ça requiert de
24 retirer souvent des équipements du réseau ou sinon
25 d'être N moins un sur le réseau pour travailler. Et

1 le fait que ce soit sollicité comme ça rend la
2 tâche beaucoup plus complexe.

3 Et c'est la raison pour laquelle plus on
4 est planifié en maintenance, moins on est réactif,
5 plus on a de chance d'exécuter le plan de match
6 puis de maintenir la qualité de service pour la
7 clientèle et de ne pas avoir trop d'interruptions
8 ou de ne pas être trop souvent en première
9 contingence. Et, ça, c'est la raison pour laquelle
10 on le mentionne. On mentionne ça parce que ça nous
11 permet lorsqu'on planifie de bien agir dans ce
12 contexte-là, de sollicitation.

13 Les périodes de travail en ce moment pour
14 faire les projets, vous avez vu, on en a soixante-
15 quinze pour cent (75 %) dans le dernier trimestre
16 de l'année. La maintenance, on en fait un peu
17 l'hiver, c'est bien certain. Mais ça s'accroît
18 quand la neige disparaît au printemps. Et donc les
19 moments où on peut travailler sur le réseau
20 librement en plein jour, ce n'est plus comme il y a
21 dix ans. Ce n'est plus... Il faut être drôlement
22 plus planifié.

23 Et je me rappelle qu'il y a un ingénieur,
24 un planificateur qui me disait l'année dernière ou
25 il y a deux ans, si on avait posé la question à un

1 ingénieur à Hydro-Québec il y a quinze (15) ans, à
2 savoir s'il pensait qu'un jour il allait voir un
3 réseau aussi sollicité, il nous aurait répondu non.
4 Et donc c'est quelque chose avec lequel on apprend
5 à vivre depuis quelques années qui diffère dans
6 notre quotidien, qui diffère dans le quotidien de
7 monsieur Rioux, qui doit... C'est pour ça qu'on
8 doit s'assurer d'avoir un arrimage dans un modèle
9 plus complet.

10 (14 h 35)

11 Q. [255] Mais, on peut... on peut être nostalgique
12 longtemps, mais je comprends que c'est la nouvelle
13 réalité d'Hydro-Québec et de d'autres, c'est ça
14 maintenant.

15 R. Oui, tout à fait. Puis comme économiste, vous
16 l'avez dit en panel 1, c'est une bonne chose.

17 Q. [256] Bien, des actifs, c'est le fun quand ça
18 rapporte, hein! Ou plutôt quand c'est utilisé pour
19 ce pour quoi on les a mis en place. Je pense que
20 j'ai fait le tour de mes questions ici, j'en ai
21 d'autres.

22 J'avais une petite interrogation sur la
23 durée de vie utile parce que, bon, je comprends
24 toute la stratégie de maintenance. On focusse sur
25 certains appareils. Mais, le justificatif, souvent

1 ce que vous nous présentez, c'est « grâce à cette
2 action ciblée, grâce à... par exemple, on focusse
3 sur remplacer des prises de charges parce que c'est
4 la partie mécanique du transfo puis ça va faire que
5 le transfo va pouvoir se rendre jusqu'à la fin de
6 sa vie utile. »

7 Mais, d'un point de vue comptable, ce
8 transfo-là, on avait prévu l'amortir sur quarante
9 (40) ans, mais là je comprends qu'après vingt-cinq
10 (25) ans il faut aller changer une des pièces
11 mécaniques pour le rendre jusqu'à quarante (40)
12 ans. D'un point de vue comptable, c'est-tu une
13 bonne idée de l'amortir sur quarante (40) ans?

14 M. LOUIS VECI :

15 R. Oui, parce que c'est l'équipement au complet qui
16 est capitalisable et amortissable, la pièce ne
17 l'est pas. Donc, on ne peut pas venir capitaliser
18 la pièce de remplacement, c'est une... c'est comme,
19 bon, une mauvaise illustration, mais quand même.

20 Q. [257] Un char. Un char.

21 R. L'achat de la voiture est capitalisable, la
22 réparation de la transmission, elle, elle ne l'est
23 pas ou la réparation du « timing belt » après cent
24 mille (100 000) kilomètres, pour que vous vous
25 rendiez au bout de la durée de vie, elle est aux

1 charges puis c'est pas le fun d'y aller, mais c'est
2 comme ça.

3 Q. [258] Mais, quand vous remplacez une pièce
4 hydraulique ou mécanique dans un transfo, c'est
5 quand même une pièce d'équipement qui a une
6 certaine valeur, c'est un actif, vous l'amortissez.
7 Est-ce que vous l'amortissez sur la durée de vie
8 restante ou vous le passez aux charges?

9 R. Non, c'est aux charges. Le changeur de prise dont
10 on vous parle, il est dispendieux, mais il est aux
11 charges d'exploitation.

12 Q. [259] O.K. Est-ce que c'est le cas de tous les
13 appareils que vous remplacez dans le programme de
14 maintenance?

15 R. Quand on remplace un appareil, un équipement, un
16 disjoncteur, un transformateur, là on est en
17 pérennité, en remplacement capitalisable. Ça, c'est
18 la démonstration qu'on a faite. Quand on remplace
19 une pièce, une composante, on est aux charges, on
20 est en maintenance.

21 M. LOUIS-OMER RIOUX :

22 R. Oui, bien, c'était ce que je voulais dire.

23 Q. [260] Il est bien formé ce comptable-là, il est
24 quasiment ingénieur.

25 R. Ah! Il y a des jours où il comprend tout le détail

1 de ce que je fais aussi. Un peu trop d'ailleurs,
2 mais...

3 Q. [261] Oui. Dans la preuve, vous mentionnez que,
4 dans le fond, tout votre plan d'entretien est basé
5 sur votre connaissance des risques de défaillance
6 que, dans le fond, donc ça a commencé par certains
7 équipements, puis là vous y allez en cascade. On
8 doit comprendre donc que tous ces risques de
9 défaillance-là sont déjà connus à l'heure actuelle
10 puis on sait vraiment où est-ce qu'on s'en va dans
11 les cinq prochaines années. On a une liste assez
12 précise des appareils sur lesquels on va travailler
13 ou...

14 R. Bon. En fait...

15 Q. [262] ... ça évolue?

16 R. Oui. C'est oui et non, ce n'est pas complet, mais
17 ce qu'on a... Au fil des années, on a fait le bilan
18 de nos principaux équipements, nos équipements les
19 plus impactants sur le réseau et évidemment les
20 plus dispendieux. Donc, on a fait... on avait
21 commencé par les transformateurs, disjoncteurs.
22 L'année dernière, on avait fait le bilan de nos
23 sectionneurs, l'analyse détaillée de ça. On a des
24 programmes sur plusieurs années pour l'ensemble de
25 ces équipements-là.

1 On a inclus les... je ne sais plus comment
2 qu'on les appelle, les équipements non
3 conventionnels. Oui. Les équipements non
4 conventionnels, ce sont les bancs de condenseurs et
5 les interconnexions, les compensateurs du réseau,
6 c'est ce que c'est. On a fait des bilans de ça
7 aussi et on a des plans d'actions sur plusieurs
8 années.

9 Donc, je dirais que plus de quatre-vingt-
10 dix pour cent (90 %) de notre parc ou environ
11 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de notre parc est
12 couvert par notre plan. C'est un plan qui est sur
13 quelques années et qui est aussi basé qu'on
14 réactualise en fonction des changements qui peuvent
15 arriver. Mais, on s'attend à ce que ce soit quand
16 même assez stable dans les prochaines années compte
17 tenu qu'on a fait des bons bilans. Il peut arriver
18 des imprévus là, mais les bilans qu'on a nous
19 permettent de croire qu'on va... on a une vue assez
20 globale de notre plan pour quelques années.

21 M. LOUIS VECI :

22 R. Juste une petite... une petite référence au
23 dossier. On a répondu à une question HQT-13,
24 Document 1, page 7, à la réponse 2.1, dans laquelle
25 vous avez des exemples d'analyses qui ont été

1 faites chez monsieur Rioux sur les composantes
2 externes en transformateur, en disjoncteur. Donc,
3 ça vous donne, ça vous met à l'esprit le type de
4 composantes qu'on vous parle qu'on va aller changer
5 en maintenance, puis là j'en rajoute là,
6 maintenance conditionnelle ciblée.

7 Donc, on le sait d'avance qu'on s'en va
8 intervenir en maintenance conditionnelle ciblée sur
9 un transformateur dont l'état de vieillissement,
10 l'état de fonctionnement. Ici, on sait qu'on a
11 quelque chose à changer. Lorsqu'on y va, on va
12 changer cette pièce-là pour laquelle il y a eu une
13 analyse. On va faire une maintenance systématique
14 parce que c'était dans le cycle. Et si on voit
15 autres choses, on va également faire les
16 réparations nécessaires. La totalité de ça compose
17 le coût de la maintenance de cet équipement-là
18 lorsqu'on y va.

19 M. LOUIS-OMER RIOUX :

20 R. On considère aussi l'état global de l'équipement,
21 bien sûr, pour reprendre l'exemple de madame
22 Duquette concernant l'auto à deux mille cinq cents
23 (2 500 \$) qu'on change une transmission de deux
24 mille cinq cents (2 500 \$).

25 (14 h 40)

1 Particulièrement au niveau des
2 transformateurs, notre premier critère, c'est
3 l'état du noyau, par nos essais, par nos
4 vérifications qu'on fait, quand on sait que le
5 noyau est sain, c'est la composante qui donne la
6 durée de vie réelle du transfo parce qu'une durée
7 de vie de quarante (40) ans, ça peut être cinquante
8 (50), là. Si ton noyau est sain, bien, tu remplaces
9 les traversées à tous les vingt (20) ans, tu vas
10 faire trois cycles de... tu vas faire soixante (60)
11 ans avec ton transformateur, tant qu'il demeure
12 sain. Mais, avant de le faire, il faut que tu
13 t'assures que ton noyau est sain, sinon la dépense
14 n'est pas bonne. Donc, on tient compte aussi de ça.
15 Et il y a des équipements qui seraient dans nos
16 familles puis qu'on devrait remplacer, par exemple,
17 ces traversées-là, quand on regarde l'état du
18 noyau, on remplace le transformateur au complet. On
19 prend tous ces aspects-là.

20 Q. [263] Merci. J'achève. Ah! oui. On a parlé un peu
21 de taux de pertes, hier. On ne remet pas en
22 question les méthodes de calcul, sinon je vais
23 avoir une objection. Non, mais, de toute façon, je
24 ne veux pas parler de méthode de calcul mais
25 plus... Ce que j'ai compris c'est que, évidemment,

1 le Transporteur, il souhaiterait avoir le taux de
2 pertes le plus bas possible... est-ce qu'il y a...
3 dans votre grande stratégie d'entretien et
4 d'ajouts, dans toute cette planification-là, est-ce
5 que baisser le taux de pertes c'est un objectif ou
6 c'est... ça vient avec parce que c'est le fun, on
7 rajoute une ligne, bien, là, youppi! on a un beau
8 projet qui permet de baisser le taux de pertes.
9 Mais est-ce que ça rentre dans l'horizon de la
10 planification?

11 R. On a consensus sur la réponse. En fait, on ne fait
12 pas de projets pour réduire les taux de pertes. Par
13 contre, quand on fait un projet, on s'assure de
14 choisir les solutions qui vont avoir l'effet le
15 plus favorable sur les taux de pertes. On remplace
16 un transformateur, on achète des transformateurs
17 maintenant qui ont des taux de pertes plus bas. Les
18 types de solutions qu'on utilise, on considère tout
19 le temps le taux de pertes pour faire l'évaluation
20 de notre projet.

21 En exploitation puis en maintenance, c'est
22 plutôt dans l'approche qu'on va faire. Quand on
23 disait qu'on se mettait moins en première
24 contingence, le fait d'être moins en première
25 contingence, quand l'ensemble de nos équipements

1 sont plus souvent sur le réseau, on diminue le taux
2 de pertes. C'est simplement, là, la... le taux de
3 pertes est... on parlait de RI(2), bon, bien, c'est
4 ça, plus il y a d'aluminium sur le réseau, quand
5 nos lignes sont là, le taux de pertes baisse. Quand
6 je retire une ligne pour fins d'entretien, les
7 pertes augmentent. Donc, il y a toujours un
8 « trade off » là-dedans. Et on doit s'assurer de
9 bien considérer... quand on parlait d'optimiser nos
10 plans de maintenance de façon centralisée, je vous
11 donne un exemple, là. Il y a quelques années, mais
12 pas si loin dans le passé, on pouvait retirer une
13 ligne deux fois, travailler à une extrémité puis
14 une autre fois à l'autre extrémité, ce n'était pas
15 coordonné. On a, bien sûr, au fil des années,
16 coordonné ça, justement en voyant les taux de
17 pertes qui augmentaient. Puis on a diminué l'impact
18 de nos activités d'exploitation puis de maintenance
19 sur le taux de pertes. C'est des choses qu'on est
20 capable faire. Maintenant, la majorité de la
21 portion taux de pertes est... dans sa constitution
22 depuis son installation.

23 Q. [264] Mais je ne veux pas ébranler votre beau
24 consensus, là, mais quand vous dites... c'est la
25 première réponse que vous avez dite, que vous êtes

1 unanime là-dessus, vous n'avez pas de projet qui
2 vise la réduction du taux de pertes. C'est parce
3 que vous en avez assez dans votre cour puis vous
4 n'avez pas besoin de projets additionnels ou c'est
5 parce que c'est built-in, le taux de pertes c'est
6 une préoccupation qui va être là tout le temps mais
7 sans être un focus en particulier?

8 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

9 R. Peut-être en guise de complément. Les projets qu'on
10 fait, on en a vu récemment, des projets qui nous
11 ont permis, pour des considérations de fiabilité,
12 d'amener des solutions qui nous ont permis, là je
13 pense à Chamouchouane entre autres, de réduire le
14 taux de pertes par l'ajout d'une ligne. On disait,
15 il n'y a pas quinze façons de baisser les taux de
16 pertes de façon significative sur le réseau, là.
17 Toutefois, je pense qu'on... peut-être en
18 précision, on tient compte des pertes dans nos
19 projets comme un des facteurs de coûts quand on
20 regarde à choisir une solution qui est au moindre
21 coût. Donc, les taux de pertes sont étudiés dans
22 chacun des scénarios également parce que c'est un
23 coût qui génère les options puis on retient le
24 scénario qui propose le moindre coût. Pour ce qui
25 est de faire des projets spécifiquement pour

1 réduire les taux de pertes, il n'y a pas de projet
2 qui a été planifié dans ce sens-là.

3 (14 h 45)

4 Q. [265] Mais ce n'est pas hérétique, là, ça se
5 pourrait qu'on se retrouve dans une situation où le
6 taux de pertes serait tel qu'il y aurait lieu
7 d'agir uniquement dans ce sens-là? Je ne dis pas
8 qu'on en est là.

9 R. Non, en termes de principe ou de ça, ça pourrait...
10 ça pourrait être un point où on pourrait arriver,
11 oui. Présentement, je veux simplement dire que,
12 présentement, on ne propose pas de projet dans
13 l'objectif spécifique de réduire le taux de pertes.
14 On n'est pas rendus là.

15 Q. [266] Merci. Et, Monsieur le Président, je pense
16 que c'est ma dernière question. Je vais donner une
17 autre chance à monsieur Veci de me convaincre sur
18 le budget de R&D. Il y a quelque chose que je
19 « catche » pas. Je veux dire l'IREQ il existait
20 avant, il continue d'exister. Il y a des ingénieurs
21 qui travaillent là continuellement à faire de la
22 recherche. Le budget il est là, il est là tout le
23 temps.

24 Mis à part le fait qu'il y en a une partie
25 aux charges, une partie à l'invest, qu'est-ce qui

1 justifie six point cinq millions (6,5 M\$)

2 additionnels en deux mille seize (2016)?

3 M. LOUIS VECI :

4 Q. [267] La première des choses, l'IREQ ne dessert pas
5 seulement TransÉnergie. Donc, quand vous dites
6 l'IREQ est là, tout à fait. Il y a quelques années
7 l'IREQ pouvait faire des projets qui étaient, en
8 tout cas si on regarde pour TransÉnergie, là, qui
9 étaient de nature plus, là je ne veux pas m'égarer,
10 une stratégie hydro-québécoise, appelons ça comme
11 ça, qui va desservir Hydro-Québec et dans laquelle
12 il y a peut-être quelque chose qui va être bon pour
13 moi ou pour TransÉnergie. Il y a peut-être des
14 choses pour lesquelles on va aller chercher, par
15 exemple, des redevances, et caetera.

16 Ce qu'on a fait depuis quelques années, on
17 a... TransÉnergie, il y a un pilote de cette
18 entente client-fournisseur avec l'IREQ qui, aux
19 vues et aux sus du modèle de gestion des actifs
20 dans lequel plus on est capables de faire un bon
21 bout de chemin avec nos actifs, plus on retarde le
22 moment où on doit remplacer un actif ou en ajouter
23 un sur le réseau.

24 Dans le modèle de gestion des actifs on a
25 vu, là, c'était payant dans les illustrations qu'on

1 a faites en ce sens que, en retardant ce
2 remplacement-là, c'est moins cher au revenu requis
3 sur les charges et on a une meilleure fiabilité
4 parce qu'on envoie plus d'équipements lorsqu'on
5 fait la maintenance.

6 Et donc, l'innovation est venue au service
7 de notre réseau dans un réseau sollicité pour
8 retarder le remplacement, retarder l'ajout d'un
9 nouvel actif tout de suite dans lequel on va devoir
10 l'entretenir. On a recentré ça sur les thèmes. On
11 l'a recentré sur nos besoins TransÉnergie et en le
12 recentrant puis en voyant ce que ça peut amener
13 dans notre modèle.

14 Je vous rappelle, on a à peu près, là, deux
15 milliards (2 G\$) d'investissements par année
16 aujourd'hui qui est à un niveau sobre. On a la
17 moitié de ça qui était... ne générant pas de
18 revenus, dont soixante-quinze pour cent (75 %) je
19 pense que monsieur Boulanger disait en pérennité.

20 Et ce niveau sobre-là, si vous le comparez,
21 je pense qu'on avait un acétate, Madame Duchesne,
22 que vous pouvez ramener, là. Une des premières. Si
23 vous regardez aujourd'hui au niveau de la stratégie
24 de pérennité, on est dans... on est beaucoup dans
25 la pérennité de postes, principalement. Il y en a

1 en ligne, là, mais une centaine de millions par
2 année, là.

3 On est principalement en postes. On vous
4 dit que ça a une durée de vie les équipements de
5 postes, là, de trente (30) à cinquante (50) ans. On
6 vous dit qu'il y en a plus de soixante-cinq pour
7 cent (65 %) qui sont dans la deuxième moitié de
8 durée de vie. On veut qu'ils se rendent, là,
9 jusqu'au bout.

10 Ils sont dans la deuxième moitié de durée
11 de vie. On a un réseau sollicité, il est vieux.
12 Deuxième moitié de durée de vie ça veut dire qu'ils
13 sont à... Bien, on va prendre un actif de cinquante
14 (50) ans, là, il est au-delà de vingt-cinq (25)
15 ans.

16 Il me reste donc vingt-cinq (25) ans pour
17 faire quarante milliards (40 G\$) pour le remplacer
18 en valeur nette de remplacement. Aujourd'hui j'en
19 mets un milliard (1 G\$). Je suis sobre. Je suis
20 bien en bas du rythme qui m'amène rapidement à
21 faire le remplacement.

22 Pour me rendre jusqu'au bout de cet actif-
23 là, on veut se servir de tous les leviers : la
24 maintenance, la maintenance ciblée, l'innovation.

25 Et dans ce contexte-là où on a deux

1 milliards (2 G\$) par année dont la moitié en
2 remplacement pérennité, dans le contexte où notre
3 valeur de remplacement totale, on a un réseau de
4 cent milliards (100 G\$), dans le contexte où on
5 recentre ce qu'on veut avoir comme résultat de
6 l'innovation, sur nos besoins à nous puis dans
7 notre modèle de gestion, on pense que de passer de
8 vingt millions (20 M\$) à vingt-cinq millions
9 (25 M\$) c'est une excellente chose pour nous
10 permettre de vivre et de réaliser notre modèle
11 qu'on vous a présenté.

12 C'est comme ça qu'on veut utiliser
13 l'innovation pour les prochaines années.

14 (14 h 55)

15 Q. [268] J'ai fini. Merci beaucoup.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci monsieur Pilotto. Avant de continuer avec
18 maître Duquette, je vous avise déjà que nous allons
19 déborder. Il est trois heures moins dix (14 h 50);
20 nous allons déborder d'une bonne heure, parce que
21 je vais essayer d'avancer avec les impondérables
22 que j'ai avec les gens devant moi. Alors nous avons
23 un panel généreux, et je les engage à rester
24 généreux. Mais je veux juste aviser tout le monde
25 qu'on ne sortira pas d'ici avant quatre heures

1 (4 h 00), peut-être même un petit peu dépassé
2 quatre heures (4 h 00). Alors cela étant dit,
3 Maître Duquette?

4 Me LISE DUQUETTE :

5 Je vous remercie beaucoup. Lise Duquette pour la
6 Formation. Je vais sauter du coq à l'âne, parce que
7 mes questions viennent souvent de réponses que vous
8 donnez. Alors ça vient différemment.

9 Q. [269] Monsieur Veci, pour commencer, je vais peut-
10 être, on va retourner sur la page « fonds de
11 roulement », si vous le voulez bien, et ma fameuse
12 colonne « taux de rotation annuel ». Je comprends
13 que vous avez plusieurs mesures en-dessous de
14 plusieurs feuilles de calcul. Pourriez-vous tirer
15 de ces feuilles de calcul la ventilation des
16 équipements qui roulent à l'intérieur du douze (12)
17 mois, donc, qui seraient utilisés en deux mille
18 seize (2016)? Est-ce qu'il vous serait possible de
19 me, dans un engagement, là, je comprends que vous
20 ne pouvez pas faire ça, là.

21 M. LOUIS VECI :

22 R. Il m'est possible de prendre un engagement.

23 Q. [270] O.K. J'apprécierais. Alors ce sera
24 l'engagement numéro 6 : c'est de ventiler les
25 équipements qui seront utilisés à l'intérieur de

1 l'année deux mille seize (2016) parmi les
2 équipements indiqués, là, à la diapositive et non
3 pas à l'acétate.

4

5 E-6 (HQT) : Ventiler les équipements qui seront
6 utilisés à l'intérieur de l'année 2016
7 parmi les équipements indiqués à la
8 diapositive 28 (demandé par la Régie)

9

10 Q. [271] Monsieur Rioux?

11 LE PRÉSIDENT :

12 C'est un après l'autre, hein?

13 Me LISE DUQUETTE :

14 Oui, bien, en fait, ça suit l'ordre de mes
15 questions.

16 Q. [272] Alors pour le taux de perte, en fait, j'y
17 reviens, et non, ce ne sera pas sur la méthodologie
18 non plus. Mais peut-être pourriez vous rassurer
19 maître Hamelin et surtout son client. Ma
20 compréhension du projet Chamouchouane qui devrait
21 venir, j'allais dire en ligne, là, mais...

22 M. LAURENT PILOTTO :

23 En service.

24 Me LISE DUQUETTE :

25 Q. [273] ... qui devrait, qui devenait, pardon?

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 En service.

3 Me LISE DUQUETTE :

4 Q. [274] ... en service, merci, en deux mille dix-huit
5 (2018), je crois, devrait avoir un effet à la basse
6 sur le taux de perte du réseau?

7 M. LOUIS-OMER RIOUX :

8 R. C'est certain que tel qu'il a été présenté, là,
9 j'imagine, là, lors de la présentation du projet,
10 il va avoir un effet positif ou favorable sur le
11 taux de pertes, ce projet-là. Par contre, s'il y a
12 d'autres éléments en termes de mouvement d'énergie,
13 mais à volume égal d'énergie, ce projet-là va avoir
14 un impact très favorable, oui.

15 Q. [275] Je vous remercie.

16 Mme STÉPHANIE CARON :

17 R. J'ai... Maître Duquette...

18 Q. [276] Oui?

19 R. ... j'ai peut-être un complément à apporter par
20 rapport à la réponse qu'on vient de vous donner. Il
21 reste aussi que le projet Chamouchouane visait à
22 résoudre un enjeu de fiabilité, puis il y avait des
23 solutions qui étaient comparées l'une envers
24 l'autre. Et le grand avantage de la solution qui a
25 été retenue, c'était son avantage comparatif au

1 niveau des pertes par rapport à cette autre
2 solution.

3 Q. [277] Oui. Non. C'est ce que je me souviens du
4 projet Chamouchouane, c'est que ça pouvait avoir
5 effectivement cet effet-là à la baisse, toutes
6 choses étant égales par ailleurs, des phrases que
7 les économistes nous enseignent dès le départ.
8 Monsieur Veci, à une question de maître Paquet,
9 maître Paquet vous demandait si les sommes ou les
10 coûts d'avant-projet étaient mis dans un CFR hors
11 base, et vous lui avez répondu : « Ce n'est pas mis
12 dans la base de tarification. ». Je pense qu'un CFR
13 hors base, comme son nom l'indique, indique que les
14 sommes ne sont pas là. Mais ça ne veut pas dire que
15 les sommes qui sont mises dans un tel CFR ne
16 portent pas intérêt. Alors est-ce que vous pourriez
17 confirmer si les sommes qui sont dans l'avant-
18 projet et qui seraient mises dans ce CFR-là portent
19 intérêt?

20 M. LOUIS VECI :

21 R. C'est peut-être mon manque... là je redeviens très
22 comptable. Puis ce n'est pas mécanique, ça, je n'ai
23 pas de misère. Au niveau de la réglementation de ce
24 que constitue précisément un compte de frais
25 reportés hors base, moi, je peux vous dire que je

1 comptabilise des immobilisations en cours. Donc,
2 l'immobilisation, là, peut-être au bilan, là, on en
3 a pour, je ne sais pas, un milliard (1 G) ou
4 quelque chose comme ça. Jusqu'à temps qu'il soit
5 mis en service, il est dans les immobilisations en
6 cours. Quand vous voyez des projets qui sont
7 autorisés et déposés ici à la Régie, vous avez un
8 coût de projet qui est ventilé, là, par plusieurs
9 natures, là, ingénierie, travaux, et caetera,
10 approvisionnements. Et vous avez probablement
11 « frais financiers ». Donc, sur cette ligne-là, ce
12 sont les frais financiers qui s'accumulent tout le
13 long de la construction de l'immobilisation avant
14 qu'elle soit mise en service dans la base de
15 tarification. Alors je ne sais pas si je m'exprime
16 bien sur la nature, si ça constitue, ça, un compte
17 hors base ou non, mais c'est ce que je vous offre
18 comme réponse comptable.

19 (15 h)

20 Q. [278] Mais on comprend qu'il y a des frais
21 financiers qui sont appliqués sur les montants des
22 avant-projets qui sont éventuellement récupérés
23 puisqu'ils seront mis dans la base de tarification.

24 R. Bien, puisqu'ils seront mis dans le coût de projet,
25 si le projet va de l'avant, effectivement.

1 Q. [279] Je vous remercie beaucoup. Là ça va être au
2 panel, parce que vous avez répondu en panel alors
3 voilà. C'est sur la question, c'était suite à une
4 réponse à maître Hamelin sur les événements des
5 quatre (4) et cinq (5) décembre, je crois.

6 Je comprends que les événements du quatre
7 (4) et cinq (5) décembre constituent, en fait ce
8 qu'ils ont constitué c'est confidentiel, mais, de
9 façon générale, s'il devait y avoir un bris sur la
10 ligne et qu'il ne s'agissait pas d'un méfait, est-
11 ce que vous rendez l'information disponible?

12 M. SYLVAIN CLERMONT :

13 R. Présumément que si c'est un bris ou un événement
14 important, ça va générer un rapport d'analyse, là,
15 requis en vertu du cadre de fiabilité, donc quelque
16 chose qu'il faut qu'on vous fournisse à vous et à
17 NERC et NPCC.

18 Ces analyses-là pour quelques bonnes
19 raisons ne sont pas rendues publiques de façon
20 détaillée. NERC en tire, essaie d'en tirer quelque
21 chose qu'on appelle, là, les leçons apprises,
22 « lessons learned » et des tendances servent dans
23 les analyses que NERC fait.

24 Les raisons pour lesquelles souvent NERC ne
25 les rend pas, souvent ça contient de l'information

1 sur des actifs critiques. Et souvent aussi l'idée
2 c'est que vous devez pouvoir être en mesure
3 d'échanger avec celui qui en vérifie la conformité
4 de façon ouverte.

5 Si je savais, si on savait que tous les
6 rapports qu'on envoie à NERC devaient devenir
7 publics, l'information qui s'y trouverait, disons,
8 serait moins, peut-être moins candide et
9 compliquerait la vie du vérificateur de la
10 conformité. Enfin bref, pour le portrait que vous
11 pouvez imaginer, un rapport qui est envoyé à NERC
12 et NPCC, bien à NERC, n'est pas de nature publique.
13 Alors...

14 Q. [280] Ça, je le comprends. Ma question était plus
15 est-ce que vous envoyez ou faites connaître à vos
16 clients un rapport moins candide sur les motifs,
17 donc donner dans ses grandes lignes les raisons qui
18 ont pu amener TransÉnergie à procéder à des
19 interruptions.

20 R. Non.

21 Q. [281] Merci beaucoup. Monsieur Clermont, juste
22 parce que, moi aussi, je dois avouer dans le
23 mémoire de NEMC ça m'a un petit peu surprise les
24 événements, là, non annoncés. Mais il y a d'autres
25 choses qui m'ont surprise aussi et on parlait ce

1 matin, maître Hamelin parlait ce matin des
2 changements dans les pratiques et elle vous
3 demandait si vous vouliez mettre la version 3 ou le
4 nom exact, là. J'irai pas m'essayer à donner le
5 nom, ils ont assez longs, là. WEQ et une série de
6 chiffres.

7 Est-ce que vous pourriez me confirmer si un
8 client vous appelait, vous, ou son délégué
9 commercial ou enfin quelqu'un chez TransÉnergie
10 approprié, s'ils veulent savoir exactement les noms
11 des règles que vous suivez, c'est-tu une réponse
12 que vous pourriez leur transmettre?

13 M. SYLVAIN CLERMONT :

14 R. De fait, quand les clients, et ça a été le cas avec
15 NEMC récemment, quand un client des fois nous pose
16 des questions comment ça se fait qu'il vient de se
17 passer telle chose, souvent la réponse du délégué,
18 bien lorsque c'est pertinent, la réponse du délégué
19 va dire : « La réponse est tata en vertu de la
20 règle 1.00 blabla de NAESB. »

21 C'est quelque chose quand nos clients nous
22 contactent, et c'est arrivé récemment avec NEMC
23 d'ailleurs où on va faire référence à la pratique
24 d'affaires NAESB pour expliquer notre réponse.

25 Q. [282] Je vous remercie. Juste un instant. Tant qu'à

1 être dans les interconnexions et je reprends le
2 sujet des interconnexions avec l'entente qu'il y a
3 eu de cinq cents mégawatts (500 MW). Je comprends
4 des réponses que vous avez fournies au dossier que
5 c'est, et là je ne veux pas me tromper dans le nom,
6 Hydro-Québec Marketing Énergie peut-être, Marketing
7 quelque chose en tout cas, là, qui est la
8 contrepartie pour le contrat.

9 Pour le Transporteur, est-ce que c'est, je
10 vais dire HQM, ça va comprendre cette entité-là.

11 R. Parfait.

12 Q. [283] Est-ce que c'est HQM qui va contracter avec
13 le Transporteur? Et, si oui, est-ce que c'est sous
14 Partie II, Partie IV ou est-ce que ça risque de
15 passer par d'autres, soit le Distributeur sous la
16 Partie IV ou le Producteur ou d'autres, enfin,
17 clients peut-être qui seraient sous la Partie II?
18 C'est juste pour voir qui va contracter et en
19 fonction de quelle partie des Tarifs.

20 R. Oui. En fait, ça va être certainement le client de
21 service de transport HQM.

22 Q. [284] Oui.

23 R. Entendons-nous tous les deux pour dire que ça
24 inclut toutes les filiales ou les... Donc, le
25 client de service de transport, je ne sais pas

1 comment ils vont... bien, ils vont le faire à
2 partir des services de transport réguliers, donc il
3 n'y a pas création d'un nouveau service de
4 transport.

5 Q. [285] O.K.

6 R. Vous avez raison, soit partie 2, soit partie 4. Je
7 m'attendrais, et je ne l'ai pas vu parce que ça
8 commence le premier (1er) décembre, je m'attendrais
9 à ce que ce soit fait en partie 4 avec une
10 inscription du genre, vous vous rappelez, là, les
11 QCRND producteurs qui ont une priorité différente
12 des QCRND distributeurs et, bien sûr, ces services-
13 là auront la priorité accordée aux services tels
14 qu'ils existent. Alors, je m'attends à ce que ce
15 soit un QCRND producteur.

16 Q. [286] Je vous remercie. Ça ne sera pas long. Ah!
17 Peut-être la question la plus longue. En fait, je
18 verrai de la réponse. Monsieur Veci, vous avez
19 mentionné à quelques reprises, et dans le cadre du
20 dossier on vous a demandé beaucoup de quantifier le
21 bénéfice de cette nouvelle stratégie de
22 maintenance. On avait senti au départ peut-être une
23 réticence à quantifier ces bénéfices-là. J'en ai
24 parlé un petit peu avec monsieur Boulanger lundi...
25 mardi.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Mardi.

3 Me LISE DUQUETTE :

4 Q. [287] Aye! J'ai de la misère moi aussi. Et puis je
5 me suis dit que je vous poserais peut-être plus la
6 question. Avez-vous évalué... les économistes
7 m'enseignent... puis là, oui, ça va être une longue
8 introduction, je suis désolée.

9 Les économistes m'enseignent que tout
10 s'évalue et tout se monétarise. Alors, est-ce que
11 vous avez une règle du pouce à l'interne qui vous
12 dit qu'un taux de bris, ça vaut tant? Alors, à
13 chaque fois que j'ai un taux de bris qui baisse, ça
14 vient sauver tant de dollars ou à chaque fois que
15 j'ai un taux de bris qui monte, ça vient sauver...
16 ça nous coûte tant de plus.

17 M. LOUIS VECI :

18 R. En fait, c'est là où... Première réponse, non. Ce
19 qu'on offre comme modélisation, pour vous dire
20 combien coûte la fiabilité, c'est la démonstration
21 qu'on vous a faite d'entrée de jeu, à savoir que
22 pour un niveau de fiabilité X, avec un risque de
23 défaillance qui correspond à ce qu'on va mettre
24 comme argent, voici ce que ça donne en termes de...
25 On a fait des calculs mode revenu requis.

1 Ceci étant dit, les choix ne sont pas aussi
2 difficiles qu'ils ont l'air. Puis ça, je pense que
3 même monsieur Boulanger l'a mentionné.

4 Assis dans la chaise de monsieur Rioux,
5 aujourd'hui, dans l'état actuel du réseau, avec
6 tous les moyens de gestion qui ont été pris, qui
7 ont été optimisés à l'égard de l'exploitation du
8 réseau, des mesures qui ont été mises en place, on
9 est rendu à un stade où le taux de bris va affecter
10 l'indice de continuité, va affecter la sécurité, va
11 affecter la disponibilité.

12 Et pour nous, ce sont les trois paramètres
13 primordiaux sur lesquels on travaille et on veut le
14 faire au meilleur coût pour la clientèle. Et le
15 faire pour au meilleur coût pour la clientèle, on
16 l'a démontré, c'est de faire le bon geste au bon
17 moment. Et donc, les analyses, les exemples qu'on
18 vous a mentionnés, ce sont les exemples pour vous
19 montrer qu'on intervient au bon coût, au bon
20 moment.

21 Et de se rendre jusqu'au bout de cet actif-
22 là, monsieur Pilotto, le régisseur Pilotto l'a
23 mentionné, c'est une bonne chose de gérer un réseau
24 à sa capacité. Et dans ce sens-là, moi, ce que je
25 vois aussi de la stratégie adopté, c'est que

1 jusqu'à présent les retraits que je fais de nature
2 courante, donc lorsque je retire un équipement du
3 réseau parce qu'il est dû puis il a été remplacé
4 pour un autre quarante (40) ans, il a une valeur
5 nette comptable dans quatre-vingt-dix-sept pour
6 cent (97 %) des cas, inférieure à soixante-quinze
7 mille dollars (75 000 \$). Dans cinquante pour cent
8 exactement(50 %) des cas, il est à zéro. Je me suis
9 rendu au bout de cet actif-là. Et pour moi là, ça,
10 ça me démontre qu'on fait les bonnes choses. Donc,
11 longue réponse pour une courte question.

12 Q. [288] Oui. Alors, je vais la reprendre autrement.
13 C'est parce que... Et puis je vais faire un petit
14 commentaire avant, c'est... Je comprends quand vous
15 nous dites, puis vous l'avez répondu à plusieurs
16 intervenants qui vous demandaient de quantifier,
17 qu'il faut répondre aux besoins et les besoins que
18 vous avez identifiés. Et d'ici à ce qu'on arrive à
19 un mécanisme de rendement incitatif avec une
20 formule ou pas de formule, enfin on verra bien dans
21 3897, on est en coût de service. Et en coût de
22 service, bien habituellement, on aime ça avoir des
23 écarts et des justifications d'écarts, de coûts, on
24 s'entend, pas juste qualitatif et de dénoncer des
25 besoins.

1 Parce que comme j'avais déjà mentionné à
2 quelqu'un d'autre, des besoins, je suis convaincue
3 que vous êtes capable de dépenser les sommes, il
4 n'y a pas de problème. La question, c'est toujours
5 est-ce que c'est un « must have » un « nice to
6 have » ou « that will be cool ».

7 R. Oui.

8 Q. [289] Hein! Alors, d'habitude, on essaie de...

9 R. Oui.

10 Q. [290] Il y a les « must have », on essaie de
11 répondre positivement à ça. Les « nice to have »,
12 il y a une conviction. Puis les « man that will be
13 cool », bien on essaie d'éviter ça, alors...

14 R. Oui. Le...

15 Q. [291] Et c'est là où on a de la difficulté quand
16 vous me quantifiez pas les écarts et les
17 justifications d'écarts de coûts où on a... ça
18 devient difficile d'agréer quelquefois à vos
19 propositions.

20 R. J'en conviens, puis je respecte hautement le fait
21 que la quantification pour quelque chose qui nous
22 semble évident chez nous, quand on le regarde sous
23 un angle différent, c'est plus difficile. Et c'est
24 pour ça qu'on a... Vous dites, il y a eu une série
25 de questions pour lesquelles on n'a pas... on n'a

1 pas semblé satisfaire...
2 (15 h 10)
3 C'est qu'en le regardant sous l'angle qui était
4 regardé, qui était purement économique dollars,
5 O.K., on a mentionné les chiffres dans les DDR, là,
6 plusieurs DDR, 9.2, 1.2, 2.1, et caetera. Et on a
7 senti que c'était pas suffisant cet angle-là pour
8 venir démontrer cet aspect de coût là. Et c'est
9 pour ça qu'on est venu le présenter en ouverture,
10 en mettant un chiffre de revenus requis sur chacune
11 des alternatives. Ceci étant dit, ça n'empêche pas
12 monsieur Rioux de faire ses analyses de performance
13 terrain, de vérifier l'état de ses équipements,
14 puis de dire qu'il faut qu'il les remplace, qu'il
15 remplace les pièces, qu'il faut qu'il les
16 entretienne. Ça, c'est le message le plus fort.
17 Puis les retombées sont mesurées globalement.

18 Pourquoi c'est important de mesurer
19 globalement les retombées? Parce qu'on est un
20 Transporteur. La mesure de notre performance doit
21 être pondérée entre la fiabilité qu'on va chercher
22 pour les coûts qu'on encourt. Les coûts qu'on
23 encourt et les gestes qu'on fait sont pour la durée
24 de vie de l'actif. Donc contrairement à quelqu'un
25 qui est directement connecté à un client avec un

1 service client, avec tout ça, là, nous, là, on se
2 doit d'assurer la qualité du service à long terme.
3 Et au stade où on est rendu dans le contexte, avec
4 un vieillissement des actifs, les gestes qu'on ne
5 fait pas aujourd'hui vont être une hypothèque pour
6 bientôt.

7 On vous faisait l'exemple des
8 infrastructures. Je ne voudrais pas être celui...
9 je ne voudrais pas être celui qui vient - je vais
10 le dire quand même - je ne voudrais pas être celui
11 qui vient vous dire que ça va coûter à la
12 population sept cent millions de dollars (700 M\$)
13 pour mettre une poutre de soutènement sur un pont à
14 cinq ans de son remplacement. On est dans un mode
15 proactif avec une stratégie globale qui fonctionne.
16 On se rend jusqu'au bout de l'actif, on est rendu
17 avec les ressources nécessaires pour le faire, on
18 voit de la fiabilité, on voit des bons coups.

19 Vous avez fait référence au MRI. J'en
20 profite pour dire qu'il y a toujours bien au moins
21 un intervenant là-dedans qui nous a dit : « Ça a
22 une valeur ce que vous faites en ce moment, pour
23 nous, de pouvoir maximiser l'utilisation du réseau
24 actuel et de se rendre jusqu'au bout de la durée de
25 vie de l'actif. Et vous devriez être rémunérés pour

1 ça. » À l'heure actuelle, on n'est pas rémunérés
2 pour ces bons gestes au projet, pour les coûts de
3 projet. Ça, ça s'en va à la clientèle à cent pour
4 cent (100 %) aujourd'hui et c'est soixante-quinze
5 pour cent (75 %) de notre « business ». On parle de
6 charges d'exploitation beaucoup, beaucoup,
7 beaucoup. On investit deux milliards (2 G\$) par
8 année, on a six cents millions (600 M\$) de charges
9 d'exploitation sous contrôle de gestion. Et c'est
10 là que la clientèle a le plus grand bénéfice.

11 C'est tous nos bons gestes sur les projets,
12 puis la sobriété des investissements en projets. Et
13 sur nos charges d'exploitation en tant que telles,
14 on offre à la clientèle dans les tarifs « up
15 front » une mesure d'efficience à un pour cent
16 (1 %), qui est contemporaine avec ce qui existe
17 dans le reste du Canada. D'ailleurs, je pense que
18 PEG l'a mentionné dans le dossier MRI, un pour cent
19 (1 %) c'est ce qu'ils voient à peu près partout au
20 Canada. Puis encore là, je ne veux même pas me
21 comparer à ça, parce que je suis un Transporteur en
22 période de pérennité. Mais je veux maintenir cet
23 incitatif de faire mieux, d'être plus productif.
24 Que ce soit aux charges, que ce soit aux
25 investissements.

1 Q. [292] Je vous remercie. Il me reste deux... deux
2 questions quiz. Probablement vous, Monsieur Rioux,
3 mais je ne suis pas... Il y a deux ans, la pratique
4 était... ou enfin on nous expliquait que la
5 pratique était que dans les six premiers mois de
6 l'année c'était là où il y avait plus d'activités
7 de maintenance. Pas qu'il n'y en avait pas toute
8 l'année, mais que c'était plus intensif les six
9 premiers mois de l'année et que les six derniers
10 mois c'était plus des mises en service. Est-ce que
11 c'est toujours le cas ou votre stratégie de
12 maintenance a fait bouger cette intensité de
13 travail?

14 M. LOUIS-OMER RIOUX :

15 R. Eh oui, les choses évoluent. Dans les faits,
16 historiquement la réalisation des projets se font
17 ou se faisait à la période où la neige était fondue
18 aller jusqu'à la période où la neige
19 réapparaissait, donc dans les périodes plus
20 clémentes, à cause que la charge du réseau baisse,
21 on peut intervenir.

22 Du côté de la maintenance, comme c'est la
23 même force de travail qui fait les mises en route
24 et les mises en service de projet, à l'automne
25 notre force de travail était beaucoup plus - ça

1 l'est encore quand même - mais elle était beaucoup
2 plus attirée à faire les mises en route, mises en
3 service qu'à faire de la maintenance. Toutefois, ce
4 qu'on... ce qu'on commence à implanter c'est, on
5 commence même à travailler en période hivernale. On
6 réussit, avec les stratégies d'exploitation, à
7 libérer certains équipements puis l'année
8 prochaine, c'est-à-dire en deux mille seize (2016),
9 on essaie des nouvelles choses. On intervient sur
10 des équipements, même en période hivernale, compte
11 tenu du fait que les - je parle en maintenance -
12 compte tenu du fait que les fenêtres de retrait
13 deviennent tellement serrées avec les projets qu'on
14 fait et la maintenance, qu'on se doit d'aller
15 travailler. On appelle ça, nous, dans les périodes
16 d'épaulement de l'année, là, à répartir certains
17 travaux de maintenance en début et en fin d'année.
18 Mais, effectivement, l'essentiel de notre
19 maintenance se fait... ou de nos dépenses de
20 maintenance se font entre mars et novembre de
21 chaque année.

22 (15 h 15)

23 Et, d'autre part, nos projets d'investissements
24 commencent à être... de plus en plus, on va
25 travailler même en période hivernale pour faire de

1 la construction, ce qui nous permet de commencer
2 nos mises en route au printemps. On parlait de
3 réussir nos mises en service, là, sachez qu'on ne
4 fait pas exprès pour ne pas les mettre en service,
5 là, c'est que, quand il n'est pas construit, il
6 n'est pas fini de construire, je ne peux pas le
7 mettre en service. Et ça, quand on met tous nos
8 travaux au même endroit, le risque est plus grand,
9 donc on a étalé le travail un peu plus.

10 Q. [293] Et ça m'amène à ma dernière question. HQT-3,
11 doc 2, page 23, c'est les indices de performance
12 pour Hydro-Québec pour l'année deux mille quinze
13 (2015). Je vais juste prendre la pièce. Vous avez
14 neuf projets, de mémoire. Je vais aller la
15 chercher. HQT-3, doc 2 et page 23. Et là je viens
16 de commettre l'impardonnable, j'ai tout nommé en
17 HQT et non pas en B.

18 M. SYLVAIN CLERMONT :

19 R. Non, non, on aime ça.

20 Q. [294] Alors, on voit neuf projets en deux mille
21 quinze (2015). Est-ce que vous seriez en mesure de
22 nous dire si l'ensemble des projets sont déjà...
23 parce qu'on est à la fin novembre, là, s'ils sont
24 terminés, ils sont en cours ou s'il y a des risques
25 de glissement?

1 M. LOUIS-OMER RIOUX :

2 R. Monsieur Veci semble vouloir me faire... Non, mais,
3 effectivement... bon, je n'ai pas le chiffre exact
4 mais il y a certains... la plupart de ces projets-
5 là sont en période de mise en route présentement.

6 Q. [295] O.K.

7 R. Je crois qu'il y en a peut-être deux ou trois qui
8 sont déjà complétés, mais la plupart sont... je
9 vous donne un exemple, là, on a le poste Duchesnay,
10 présentement, tout ce qu'on attend c'est le
11 raccordement, par le Distributeur, des circuits de
12 nos clients dessus puis on... tous les travaux sont
13 terminés mais ils n'ont pas le...

14 Q. [296] Oui, ils n'ont pas le...

15 R. Le crochet n'est pas fait. Je donne un exemple, au
16 niveau de la Romaine, nos travaux sont terminés, on
17 attend notre client favori qui doit se raccorder
18 pour qu'on puisse le mettre en service. Donc, la
19 plupart... le travail est, en général, à peu près
20 terminé partout, il nous reste les derniers...
21 Donc, si on regarde aux livres, là, ça ne l'est pas
22 encore parce qu'il nous manque...

23 M. LOUIS VECI :

24 R. À votre question, cependant, je dois vous dire...
25 j'en profite, hein, sur les objectifs corpo, je

1 sais que ça fait partie de...

2 Q. [297] Vous êtes là pour ça.

3 R. Les projets qu'on met là ce sont des projets
4 difficiles à réaliser de par leur nature, leur
5 grosseur, leur complexité ou la coordination
6 nécessaire. Les deux projets que monsieur Rioux
7 vous a mentionnés nécessitent une coordination soit
8 avec un groupe turbines, alternateurs ou quelque
9 chose qui doit être mis en service ou soit avec le
10 Distributeur, qui doit raccorder une artère. Et ces
11 projets-là sont également des projets qui sont très
12 près de la fin d'année, donc la coordination dont
13 il parle avec les autres, là, arrive en fin d'année
14 et c'est pour ça qu'on veut ce levier-là, que
15 monsieur Boulanger mentionnait, d'avoir nos
16 conjointes, dans les projets, alignés pour nous
17 aider à les réaliser. Donc, c'est l'ajout que je
18 voulais vous mentionner.

19 Q. [298] Je vous remercie beaucoup, ça va être
20 l'ensemble de mes questions. Merci.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Maître Duquette.

23 Q. [299] Moi, je n'ai qu'une question. Madame Roquet,
24 je vous inviterais à prendre les notes sténo
25 d'hier, du vingt-cinq (25) novembre, les pages 47

1 et suivantes, 47, 48, 49. Vous vous souvenez que je
2 vous ai posé une question concernant la stratégie
3 de maintenance où je vous indiquais que ma
4 compréhension était que vous alliez avoir plus de
5 personnes ou plus d'équipements en sous-
6 surveillance en même temps. Vous pouvez peut-être
7 prendre ces pages-là.

8 La seule chose que je... la réponse me va
9 mais est-ce qu'il n'y aurait pas, comme résultat,
10 de... si on met, par exemple, un grand nombre
11 d'équipements en maintenance sous surveillance puis
12 on veut les rendre le plus loin possible de leur
13 vie utile, on veut vraiment qu'ils accomplissent...
14 tu sais, quelque chose devient obsolète, là, est-ce
15 qu'il n'y a pas danger que tout ça arrive en même
16 temps et qu'à ce moment-là, il pourrait y avoir un
17 choc tarifaire?

18 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

19 R. Je pense que, ça, ça nous ramène, dans le fond,
20 dans l'arrimage de la stratégie de pérennité avec
21 la stratégie de maintenance. Donc, on se rappelle
22 que ce qu'on vise c'est de lisser les remplacements
23 pour, justement, éviter les chocs tarifaires dans
24 le temps. C'est donc bien calculé que le volume
25 évite d'arriver tout fini en même temps. Ce qu'on

1 vise à faire c'est... comme on ne pourra pas faire
2 tous ceux qui vont arriver à peu près en fin de
3 vie, là, la fameuse vague des années soixante (60),
4 soixante-dix (70), on souhaite ne pas la réépouser.

5 Mais là, parmi les familles qui ont le
6 meilleur comportement, parmi les familles pour
7 lesquelles on peut faire des gestes ciblés ou des
8 maintenances prolongées ou, du moins, s'assurer
9 qu'on peut étirer ces équipements-là au maximum,
10 bien, ce sera les familles qu'on favorisera pour
11 avoir... dans le fond, pour lesquelles on retardera
12 le plus possible les remplacements. D'autres
13 familles ne se prêtent pas à cette approche-là,
14 donc on devra, avec elles, procéder avec quand même
15 un remplacement pour contrôler le risque du parc.

16 Q. [300] Merci.

17 (15 h 25)

18 LE PRÉSIDENT :

19 Maître Fréchette, je pense que ça termine les
20 questions de la Régie.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Oui. Alors, de notre côté, il n'y a pas de
23 réinterrogatoire ou quoi que ce soit. Alors, ça
24 clôt la preuve en chef du Transporteur. Je vois
25 maître Duquette qui...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Duquette.

3 Me LISE DUQUETTE :

4 Je suis absolument désolée. Il y a une question qui
5 m'avait échappée.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Je suspends mon envol.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Duquette, on y va parce que le temps presse.

10 Me LISE DUQUETTE :

11 Oui. Je m'excuse.

12 Q. [301] En fait, je voulais juste vous demander,
13 Monsieur Veci, est-ce que vous avez l'année de base
14 deux mille quinze (2015) pour la base de
15 tarification... pas de la base de tarification, je
16 m'excuse, le 10-2, l'année de base deux mille
17 quinze (2015) pour les mises en service, vous nous
18 aviez montré le huit cent soixante (860), est-ce
19 que ça s'aligne en ce moment toujours sur les mêmes
20 prévisions que vous avez?

21 M. LOUIS VECI :

22 R. Oui, ça s'aligne bien. La problématique demeure la
23 même. Par contre, pour deux mille quinze (2015),
24 c'est-à-dire qu'il y a cinquante pour cent (50 %)
25 des mises en service qui sont prévues en décembre,

1 et soixante-quinze pour cent (75 %) dans le dernier
2 trimestre. On est encore dans les mêmes eaux. C'est
3 donc dire qu'il est difficile pour moi de vous dire
4 à ce stade-ci lorsqu'il reste neuf cents millions
5 (900 M\$) à réaliser en décembre s'ils vont se
6 faire. Mais quand mon collègue, à toutes les
7 semaines, fait le suivi, là, tous ces gens lui
8 disent, oui oui oui, ça va se réaliser. Mais il y a
9 toujours des... Elles ne se font pas toutes
10 facilement. Alors, là, c'est comment le génie et le
11 travail réussissent à tout faire ça en fin d'année.

12 Q. [302] Je vous remercie. Je suis désolée du retard.
13 Voilà! Désolée. Merci.

14 LE PRÉSIDENT :
15 On peut procéder?

16 Me LISE DUQUETTE :
17 Oui.

18 LE PRÉSIDENT :
19 Parfait. Merci, Maître Duquette. Maître Fréchette.

20 Me YVES FRÉCHETTE :
21 Alors ça clôt. Oui, je vous écoute. Mais ça clôt la
22 preuve du Transporteur. Donc, le panel 2 serait
23 donc potentiellement libéré.

24 LE PRÉSIDENT :
25 Ça clôt et ça clôt pas. Enfin, il y a des

1 engagements. On verra ce que les engagements... On
2 verra.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui, bien sûr.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Et il y a aussi, il y a aussi des documents que
7 vous devez déposer. Je vais libérer le panel. Mais
8 est-ce que ça libère... Est-ce que ça finit votre
9 preuve? Je ne suis pas certain.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Bien, ça, là-dessus, tout à fait. Sous réserve...

12 LE PRÉSIDENT :

13 De ce que vous allez devoir déposer.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 ... de ce que la Régie... Je pense qu'on pourrait
16 ajouter « oral ». J'ajoute « oral » à ce que je
17 viens de dire. Je pense que ça clôt la chose. C'est
18 évident que toute forme de questionnement qui
19 pourrait provenir des tableaux qui seront produits
20 ou de l'information qui sera produite au dossier,
21 évidemment, on va volontariser l'information. Puis,
22 ça, je vous remercie de m'avoir ramené à l'ordre.
23 Mais en ce qui concerne l'aspect oral des choses,
24 je me permets de vous soumettre que, aujourd'hui,
25 c'est la fin de la journée. Avec les délais qui

1 nous resteront, je pense que j'avais esquissé un
2 petit peu la possibilité que ça puisse se faire
3 sous forme d'échange papier ou que ce soit sous
4 forme de « paper process » parce que si je vous
5 identifiais chacun des participants du panel, si je
6 regarde l'information qui est à venir, celle qu'on
7 connaît... Je ne veux pas... Me laissez-vous
8 terminer ou si vous voulez...

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Deux secondes. Je pense que vous allez comprendre
13 un petit peu où est-ce que j'esquissais la chose.
14 C'est sûr que les informations qui proviennent de
15 la décision US GAAP, si on regarde la panel,
16 certainement que monsieur Clermont, on peut lui
17 dire de quitter. Je pense que là-dessus, les
18 informations qui sont à venir ne le concernent pas
19 ou ne concernent pas son secteur d'expertise. Il en
20 est de même pour madame Roquet. Il en est de même
21 pour monsieur Rioux. Et il en est également de même
22 pour monsieur Veci.

23 Dans la mesure où ces informations-là vont,
24 proviennent à la fois d'un arrimage avec le
25 Distributeur, qui proviennent également de la Vice-

1 Présidence corporative finance à Hydro-Québec,
2 monsieur Veci n'aura pas à lui seul toute
3 l'information, qu'il sera en mesure de vous donner
4 un éclairage. C'est pour ça que le dossier US GAAP,
5 par exemple, les témoins, vous vous rappellerez,
6 alors c'était madame Lévesque qui a témoigné, et
7 autres. Donc, c'est eux qui possèdent l'essence de
8 cette information-là.

9 Dans ces circonstances-là, dans la mesure
10 où il y aurait des questionnements qui vont venir
11 suite au dépôt d'informations supplémentaires, je
12 vous avais déjà donné une idée de comment je voyais
13 les choses, puis je vais me remettre, je vais m'en
14 remettre à vous. Mais je croyais que le « paper
15 process », le processus papier d'échange
16 d'informations, de questionnements serait beaucoup
17 plus efficace dans ces circonstances-là, puis qui
18 nous permettrait de clore le témoignage du panel
19 aujourd'hui. Puis je ne vous ai pas parlé des
20 indisponibilités, parce que je pense que monsieur
21 Rioux est bien préoccupé par la pointe qui s'en
22 vient, puis...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Mais, Maître Fréchette, si je permets. Ce que je
25 vous ai dit, c'est qu'il y a des engagements qui

1 concernent...

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Oui, oui.

4 LE PRÉSIDENT :

5 ... ces personnes-là. S'il y a des engagements qui

6 sont... puis il y a des gens qui veulent les

7 questionner, je les rappellerai. Pour l'instant, je

8 les libère. Je n'ai aucun problème avec ça.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 C'est bien.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Mais votre preuve ne peut pas être...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Oui, oui.

15 LE PRÉSIDENT :

16 ... close, parce qu'il y a des engagements et il y

17 aura des documents qui nous seront déposés.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Tout à fait.

20 LE PRÉSIDENT :

21 C'est juste ça que je disais.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Tout à fait. Tout à fait.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Maintenant, donc merci beaucoup. Vous avez été très

1 généreux. On vous souhaite une bonne fin de
2 journée. Mais, nous, nous continuons.
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 Oui.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Parce que nous allons prendre une très courte
7 pause, dix minutes. Et je demanderais aux gens du
8 GRAMÉ de bien vouloir prendre place. Et par la
9 suite, nous allons entendre les gens de l'AQOCIE.
10 Donc, on en a, Maître Fréchette, malheureusement...
11 bien, malheureusement ou heureusement, mais on
12 dépasse l'heure d'une bonne heure.
13 Me YVES FRÉCHETTE :
14 Excusez-moi de vous avoir abreuvé.
15 LE PRÉSIDENT :
16 De rien.
17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
18 REPRISE DE L'AUDIENCE
19 (15 h 40)
20 LE PRÉSIDENT :
21 Oui. Bonjour, Maître Paquet.
22 Me GENEVIÈVE PAQUET :
23 Oui. Rebonjour.
24 LE PRÉSIDENT :
25 Alors, désolé pour l'heure un peu tardive, alors...

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Aucun problème. Merci de nous accommoder à pouvoir
3 présenter aujourd'hui.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Alors, vous pouvez procéder. Merci.

6

7 PREUVE DU GRAME

8

9 Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 D'accord. Donc, il y a... le mémoire du GRAME a été
11 déposé sous la cote C-GRAME-0009. Il y a deux
12 déclarations assermentées qui ont été déposées
13 également, la déclaration de monsieur Perrachon,
14 sous la cote C-GRAME-0011 et la déclaration de
15 madame Nicole Moreau qui est sous la cote C-GRAME-
16 0012. Donc, les preuves ont été adoptées à ce que
17 je présume, mais j'imagine que les témoins doivent
18 quand même être assermentés pour le témoignage.
19 Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui.

22

23

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce vingt-sixième
2 (26e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

3
4 MICHEL PERRACHON, analyste externe, ayant une place
5 d'affaires au 2350, Principale, Sainte-Julie
6 (Québec);

7
8 NICOLE MOREAU, analyste en environnement, ayant une
9 place d'affaires au 431, Jean-Baptiste-Lepage,
10 Saint-Côme (Québec);

11
12 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
13 solennelle, déposent et disent :

14
15 INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

16 Q. [303] Monsieur Perrachon, j'en comprends que la
17 preuve a été adoptée, mais que vous auriez une
18 petite précision en page 13 du rapport, c'est
19 exact?

20 M. MICHEL PERRACHON :

21 R. C'est exact, oui.

22 Q. [304] Très bien. Donc, on va procéder à la
23 modification lors de la présentation ou si vous
24 préférez immédiatement?

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Je préférerais maintenant.

3 Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 D'accord.

5 Q. [305] Donc, Monsieur Perrachon, au niveau de la
6 modification, la précision à apporter à la page 13
7 du rapport...

8 R. Oui.

9 Q. [306] ... est-ce que vous voudriez, en fait, c'est
10 à la suite du dernier paragraphe, vous auriez une
11 phrase à ajouter.

12 R. Une grande phrase. Je peux... ah! Je vais vous la
13 résumer. C'est dans le cas de l'Ontario, pour la
14 réserve 10 minutes, j'avais trop focussé sur les
15 interconnexions en courant continu, mais on peut
16 compter aussi sur les alternateurs qui sont
17 synchronisés sur le réseau ontarien. Il y a une
18 marge de production entre la production optimale et
19 la production maximale et ça peut servir en partie
20 pour la réserve 10 minutes et non pas juste
21 l'interconnexion en courant continu.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Donc, je comprends que lorsqu'il va faire sa
24 présentation, il va aussi revenir sur cet élément-
25 là?

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Effectivement. Oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Allons-y.

5 Me GENEVIÈVE PAQUET :

6 D'accord.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci.

9 Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 Merci.

11 Q. [307] Alors, Monsieur Perrachon, pour débiter, le
12 rapport du GRAME, ça porte principalement sur
13 l'exploitation des interconnexions à courant
14 continu. Est-ce que vous pourriez nous donner, nous
15 résumer en fait, votre expérience dans cette
16 matière?

17 R. Pendant une quinzaine d'années, j'ai planifié
18 l'exploitation des interconnexions d'Hydro-Québec,
19 j'ai même coordonné des essais pour
20 l'interconnexion avec NYPA dans les années... à la
21 fin des années quatre-vingt (80). Puis ensuite,
22 j'étais au Centre de conduite du réseau pendant
23 quatre ans, comme responsable. Donc, j'avais et le
24 réseau et les échanges avec les réseaux voisins. Et
25 par la suite, pour Hydro-Québec International, j'ai

1 travaillé pendant cinq ans à l'exploitation... pour
2 la mise en route des interconnexions entre
3 l'Égypte, la Libye et la Tunisie. Ça touche les
4 interconnexions.

5 Q. [308] Donc, je vous réfère à votre rapport qui est
6 déposé sous la cote C-GRAME-0009... C-GRAME-0006,
7 excusez-moi. Donc, en pages 10 et 11 de votre
8 rapport, par rapport au partage saisonnier, vous
9 indiquez que pour pouvoir avoir plus d'échanges et
10 plus de flexibilité avec les partages, il faudrait
11 peut-être augmenter les liaisons à courant continu.
12 Est-ce que vous pourriez préciser à la Régie
13 quelles sont les limites de la capacité de
14 l'interconnexion avec l'Ontario et si des
15 investissements additionnels seraient requis pour
16 augmenter les échanges et la flexibilité pour les
17 échanges saisonniers avec l'Ontario?

18 R. Actuellement, il y a une interconnexion à courant
19 continu au poste Outaouais qui est de mille deux
20 cent cinquante mégawatts (1250 MW), plus tous les
21 groupes turbines et alternateurs qu'on peut
22 synchroniser sur le réseau ontarien et la centrale
23 Beauharnois et les centrales de l'Outaouais. Il y a
24 en Abitibi, mais, ça, c'est très marginal. S'il y
25 en avait plus, on pourrait faire plus, c'est

1 seulement ça.

2 Q. [309] Maintenant, concernant la réserve 10 minutes,
3 en page 13 de votre rapport, vous indiquez
4 concernant les projets de réserve avec le Nouveau-
5 Brunswick et l'Ontario, qu'on pourrait utiliser les
6 interconnexions actuelles à courant continu, mais
7 sans nouveaux investissements, mais cela
8 impliquerait une diminution des exportations si on
9 est en mode vente. Pourriez-vous expliquer à la
10 Régie pourquoi il pourrait être souhaitable
11 d'augmenter les capacités des interconnexions pour
12 valoriser le processus de vente de réserve 10
13 minutes?

14 (15 h 45)

15 R. C'est pour l'Ontario, l'Ontario et le Nouveau-
16 Brunswick sont deux problématiques différentes.
17 L'Ontario, c'est à cause des centrales d'Hydro dont
18 on peut détacher des groupes sur l'Ontario, et plus
19 la liaison continue avec poste Outaouais. Ce
20 projet-là a été fait à la demande de la division
21 production, qui voulait vendre au, ça remonte à
22 cinq, six ans au moins, là, qu'il y avait une
23 entente de vente avec l'Ontario de douze cent
24 cinquante megawatts (1 250 MW).

25 Là, ce que j'ai compris sur sur OASIS

1 l'interconnexion est quasiment pleine dans le temps
2 des ventes. Donc, il n'y a plus de place pour faire
3 de la réserve dix (10) minutes. On peut compter sur
4 les alternateurs qui sont synchronisés sur le
5 réseau voisin, mais on ne sait jamais la quantité
6 exacte. On a à peu près dix pour cent (10 %) de
7 marge sur la production maximale. La production
8 optimale est à quatre-vingt-dix pour cent (90 %)
9 normalement de la production maximale. Donc, il
10 nous reste un dix pour cent (10 %) de marge pour
11 avoir une réserve dix (10) minutes. Mais là, les
12 gens de production vont un petit peu mieux rouler,
13 parce qu'on va gaspiller un petit peu d'eau.

14 Du côté du Nouveau-Brunswick, il n'y a
15 rien. On a deux attaches qu'on continue. Le reste
16 sont des charges qui sont radiales sur le réseau
17 Hydro-Québec. Donc, là, si on voulait vendre, si on
18 voulait remplir les attaches qu'on continue pour
19 vendre, si on voulait les utiliser pour la réserve
20 dix (10) minutes, et que production est déjà toute
21 remplie des attaches, il n'y a plus de place. Donc,
22 il faudra négocier avec les gens de Production.
23 Mais c'est une petite marge de cent megawatts
24 (100 MW), en particulier du côté du Nouveau-
25 Brunswick.

1 Q. [310] Et pour en ce qui concerne la nuance au
2 rapport, pourriez-vous peut-être préciser, là,
3 pourquoi le dernier paragraphe de la page 13 qui
4 visait en fait et l'Ontario et le Nouveau-
5 Brunswick, pourriez-vous préciser pourquoi ça
6 s'applique davantage au Nouveau-Brunswick et la
7 nuance pour l'Ontario?

8 R. La nuance pour l'Ontario, c'est que l'attache en
9 continu, là, est de douze cent cinquante megawatts
10 (1 250 MW). Ça a été bâti à la demande de
11 Production qui voulait vendre douze cent cinquante
12 MegaWatts (1 250 MW). Donc, quand ils vendent douze
13 cent cinquante MegaWatts (1 250 MW), on n'a pas de
14 place, ou il faudrait demander à Production de
15 baisser ses ventes pour se garder une place pour
16 le, pour la réserve dix (10) minutes, pour la
17 garantir.

18 Mais on peut compter aussi sur les groupes
19 qui sont synchronisés sur le réseau Ontarien.
20 Maintenant, la quantité, on ne le sait jamais
21 d'avance. C'est très variable. Du côté du Nouveau-
22 Brunswick, on n'a pas le choix. Il faut absolument
23 passer par les deux attaches, une des deux ou les
24 deux. Donc, il faut se réserver une marge de cent
25 megawatts (100 MW) là-dessus.

1 Q. [311] Donc, pour l'Ontario, ce ne serait pas
2 nécessairement d'optimiser les interconnexions
3 actuelles à courant continu; il y aurait d'autres
4 alternatives.

5 R. Il y a d'autres alternatives.

6 Q. [312] Je vous remercie. Maintenant, concernant la
7 programmation intra-horaire, vous en traitez aux
8 pages 14 et 15 de votre rapport, et vous indiquez
9 que la programmation des échanges chez Hydro-Québec
10 se fait sur une base horaire, et ne laisse aucune
11 flexibilité dès que la transaction horaire est
12 entamée, alors que la programmation intra-horaire
13 donne une plus grande flexibilité des échanges, ce
14 qui pourrait permettre d'envisager l'utilisation de
15 l'énergie éolienne, dont la fiabilité dépend du
16 caprice des vents. Donc, pourriez-vous expliquer en
17 quoi la programmation intra-horaire permettrait
18 d'envisager l'utilisation de l'énergie éolienne?

19 R. C'est qu'actuellement, la programmation horaire ou
20 même pluri-horaire, là, on a, on a des engagements
21 fermes pour la, pour ces durées-là. Quand on a
22 intra-horaire, tout à l'heure, on parlait dans le,
23 c'est le panel qui répondait je pense, de l'ordre
24 de cinq minutes à quinze minutes. Donc, c'est des
25 périodes beaucoup plus courtes. Et comme le vent,

1 ce n'est pas garanti pour une heure, on aurait
2 peut-être des chances de passer un peu d'éolien
3 beaucoup plus facilement.

4 Q. [313] Merci. Donc, pour terminer sur ce point-là
5 pour la programmation intra-horaire, pourriez-vous
6 indiquer, c'est une question de précision, vous
7 indiquez que la programmation intra-horaire
8 pourrait remettre en question les prix de la
9 puissance et de l'énergie sur la programmation.
10 Est-ce que vous pourriez expliquer pourquoi?

11 R. Oui. Monsieur Clermont n'avait pas de réponse tout
12 à l'heure, puis je n'en ai pas beaucoup plus. Ce
13 sont des hypothèses. Exemple : si vous achetez du
14 matériel, vous avez une garantie d'un an. Si vous
15 en voulez plus, vous allez payer plus cher. Quand
16 on fait la programmation horaire, on garantit une
17 puissance ou un transit ferme pendant une heure. Si
18 on y va pour cinq minutes, ce n'est pas beaucoup.
19 On s'engage pour pas longtemps. Donc, ça risque de
20 baisser un petit peu les prix des échanges. Il y a
21 un risque. Mais je n'ai pas plus de réponse ferme
22 que monsieur Clermont.

23 (15 h 50)

24 Q. [314] Je vous remercie, Monsieur Perrachon. Madame
25 Moreau, en lien avec les propositions qui ont été

1 exprimées dans le rapport du GRAME et dont les
2 grandes lignes ont été résumées par monsieur
3 Perrachon, avez-vous un complément à ajouter?

4 Mme NICOLE MOREAU :

5 R. Oui, bonjour. Alors oui, certainement, j'aimerais
6 peut-être simplement rajouter une précision à
7 l'égard des recommandations du GRAME concernant le
8 rôle du Transporteur pour l'amélioration de l'accès
9 aux réseaux de transport limitrophes. Les travaux
10 en cours ou à venir qui ont été énoncés par mon
11 collègue contribuent à l'amélioration de la
12 flexibilité des interconnexions ainsi, en lien avec
13 l'analyse de notre analyste au présent dossier -
14 avec notre spécialiste, pardon, sur les transports
15 - nous avons constaté qu'il serait constructif que
16 le Transporteur amorce des échanges d'information
17 avec ses clients lors des rencontres dédiées au
18 processus d'information et d'échange sur la
19 planification du réseau de transport.

20 Les sujets qui ont été proposés par le
21 GRAME pour être abordés sont la programmation
22 intra-horaire, le partage saisonnier et le partage
23 de la Réserve 10 minutes.

24 On a constaté que ça n'avait pas été dans
25 les ordres du jour qui ont été déposés en deux

1 mille quinze (2015) pour les rencontres. Ça n'a pas
2 été abordé non plus avant. On souhaitait savoir, en
3 audience, si c'était projeté pour le Transporteur
4 parce que, ce faisant, nos recommandations
5 n'étaient plus nécessaires.

6 C'était un petit peu ça, on voulait savoir
7 où est-ce qu'il s'en allait, s'il avait l'intention
8 de le faire puis on a regardé aussi l'annexe K du
9 texte des Tarifs et conditions des services de
10 transport qui, lui, indique que justement ce
11 processus d'information là privilégie un processus
12 d'échange d'information. Donc, ce n'est pas
13 unidirectionnel, c'est bidirectionnel entre les
14 deux et là, on se posait la question de la
15 compétence de la Régie à recommander des sujets ou
16 à orienter le Transporteur, à lui dire « Bien,
17 allez donc voir dans cette direction-là. » sans que
18 ça soit des ordonnances. Mais on se posait la
19 question de la compétence de la Régie sur ce point-
20 là.

21 Surtout que le dernier point, peut-être que
22 je voudrais dire là-dessus, c'est considérant que
23 tous les investissements que le Transporteur fait,
24 ils doivent procéder d'un besoin exprimé par le
25 client quand c'est pour des nouveaux développements

1 donc, ce n'est pas souhaitable qu'ils discutent
2 avec un seul client pour lui dire « Avez-vous
3 besoin de ça? » donc il faut que ça soit fait dans
4 un processus d'échange ouvert avec tous les
5 clients. Donc, une annonce d'un sujet pointu comme
6 ceux qu'on a abordés, il nous apparaissait
7 important que ça soit fait sous un panel comme
8 celui-là.

9 Évidemment, le GRAME n'a pas d'intérêt
10 particulier pour le partage de la réserve parce
11 qu'il n'y a rien à partager donc, c'est un peu pour
12 ça qu'on s'est présentés ici sous ce forum-là, sous
13 le forum de la Régie.

14 Maintenant, le dernier point que j'aimerais
15 aborder, on l'a abordé un peu avec les questions de
16 mon procureur par rapport au nouveau grand projet
17 qui s'en vient. On disait un point tournant pour
18 l'hydroélectricité québécoise en Nouvelle-
19 Angleterre, ça a été déposé, c'est un article
20 déposé par le GRAME, C-GRAME-0013. Donc, j'en
21 profite simplement, en terminant, pour souligner la
22 participation du Transporteur à ce projet
23 d'interconnexion.

24 C'est une bonne nouvelle pour plusieurs
25 raisons. On aimerait prendre la peine de le

1 souligner ici. Ça s'inscrit dans le cadre des
2 indications énoncées par le gouvernement dans son
3 décret 579-2015 qui reconnaît l'importance du rôle
4 du Transporteur à l'égard du développement des
5 marchés d'exportation d'électricité puis,
6 deuxièmement, bien ça reflète les efforts qui ont
7 été faits soit par le gouvernement ou par Hydro-
8 Québec Distribution ou d'autres instances pour la
9 reconnaissance de l'énergie hydroélectrique à titre
10 d'énergie verte ou de faible émission de carbone.

11 Pour terminer, l'hydroélectricité produite
12 par le Québec peut contribuer à la réduction du
13 bilan de carbone, en autant que cette énergie,
14 évidemment, puisse être transportée au-delà des
15 frontières du Québec.

16 Alors, je vais terminer mais une question
17 de maître Duquette a éveillé des idées concernant,
18 justement, ce projet-là. On avait posé une question
19 au Transporteur concernant le tableau 7 et
20 l'interconnexion générique de mille mégawatts
21 (1000 MW), on s'attendait de par notre expérience à
22 voir les montants indiqués en deux mille quatorze
23 (2014), quinze (15), seize (16) ou jusqu'à ce
24 qu'une autorisation se fasse dans un compte de
25 frais reportés hors base et là, simplement, on ne

1 l'a pas trouvé dans les frais reportés. On avait le
2 tableau 4 des frais reportés et il ne semble pas
3 être là.

4 On vous a répondu tout à l'heure qu'il
5 était dans les immobilisations. Il me semble que
6 les immobilisations sont dans les revenus requis
7 alors on est un peu... Enfin, on recommandera à la
8 Régie, on va écouter attentivement les réponses
9 parce qu'il va falloir les relire, c'est rapide, on
10 vous dit ça comme ça on the spot, on va relire les
11 notes sténographiques et peut-être vous faire des
12 recommandations plus précises en argumentation
13 finale.

14 Alors, je vous remercie beaucoup, ça
15 complète.

16 Q. [315] Merci. Donc, ça complète la présentation. Les
17 témoins vont être disponibles pour répondre aux
18 éventuelles questions.

19 (15 h 55)

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, Maître Paquet. Est-ce que j'ai un avocat
22 d'un des intervenants qui veut poser des questions
23 à GRAME? Merci. Maître Fréchette?

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Pas de questions, je vous remercie.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Fréchette. Maître de Repentigny non
3 plus?

4 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

5 Me LISE DUQUETTE :

6 Q. [316] Une seule question. Je ne sais pas si elle va
7 vous inspirer, mais vous parlez beaucoup dans votre
8 mémoire, Monsieur Perrachon, d'écouler une partie
9 des surplus puis de l'énergie éolienne, des surplus
10 du Distributeur.

11 Et je ne savais pas si vous étiez au
12 courant des modifications législatives qui ont eu
13 cours cet été, notamment le Projet de loi numéro 28
14 qui est devenu le Chapitre 8 des lois de deux mille
15 quinze (2015) qui indique que la fourniture
16 d'électricité pour le Distributeur doit être
17 exclusivement aux fins du marché québécois. Alors
18 donc, l'exportation, ce qu'on en comprend, on verra
19 ultimement comment ça pourra être interprété, mais
20 ce qu'on en comprend en ce moment c'est que le
21 Distributeur ne procéderait plus à des
22 exportations. Alors dans ce sens-là, votre
23 mémoire...

24 M. MICHEL PERRACHON :

25 R. Je suis au courant de ça, là. Sauf que cette

1 production d'éolienne pourrait libérer de la
2 production des centrales à ce moment-là,
3 indirectement.

4 Q. [317] Indirectement.

5 R. Ça serait pas des ventes d'éolienne, c'est
6 indirectement.

7 Q. [318] Donc, ça serait le Producteur qui pourrait...

8 R. C'est le Producteur qui va en tirer profit.

9 Q. [319] D'accord. Je vous remercie beaucoup.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Duquette.

12 Q. [320] Concernant, Madame Moreau, la question que
13 vous nous adressiez sur la compétence de la Régie
14 concernant les discussions de l'annexe K. Je vous
15 référerai, je pense, à la décision de 3669 qui
16 encadrerait, je veux dire encadrerait la façon de
17 faire. Et je vous dirais que la Régie, puis là je
18 n'ai pas le texte de la décision avec moi, mais la
19 Régie, ma compréhension c'est que la Régie laissait
20 une grande marge de manoeuvre, en fait, à la
21 personne qui devrait ou à l'entité qui devrait
22 regarder ça c'est le Transporteur.

23 Et jusqu'à preuve du contraire, en tout cas
24 je pourrais la relire, là, c'est évident qu'on
25 peut, c'est évident que devant nous on peut

1 favoriser beaucoup de choses, mais on ne réalise
2 pas beaucoup de choses. Dans ce sens-là c'est qu'on
3 ne se mettra pas à faire des choses à la place des
4 assujettis qui sont devant nous.

5 Alors j'aimerais juste que vous me disiez
6 est-ce que vous avez une attente précise envers
7 nous, envers nous étant la Régie, pas
8 nécessairement nous trois?

9 Mme NICOLE MOREAU :

10 R. Il est certain qu'on cherchait, on cherchait un
11 panel pour aborder ces sujets-là puis qu'ils
12 puissent être abordés d'une façon ouverte, là. On
13 se posait la question si la Régie pouvait donner
14 une indication même générale au Transporteur comme
15 quoi elle manifesterait, par exemple, un intérêt à
16 cette chose-là.

17 Ça pourrait être une voie. On pensait pas à
18 une ordonnance parce qu'on comprend que le
19 Transporteur fait une démarche d'échange
20 d'information. Il est certain il pourrait annoncer
21 des sujets et personne n'est intéressé. Alors aussi
22 c'est... Et c'est pas à la Régie de prendre une
23 décision non plus sur les conclusions de ce qui va
24 arriver après coup, une fois que ces échanges-là
25 vont être faits non plus.

1 Donc, on comprend que votre marge de
2 manoeuvre est étroite, mais on souhaitait un peu
3 peut-être lancer le message au Transporteur parce
4 que c'est certain que notre analyse a été faite
5 dans ce dossier-ci. On a pris, on a un spécialiste
6 avec nous qui nous a aidés puis, là, qui nous a
7 dit : « Bien, s'il y avait un peu plus de ci là, ça
8 aiderait. » J'ai dit : « Est-ce que les gens sont
9 au courant? » Ils m'ont dit : « Peut-être pas. »

10 Alors c'est un peu aussi dans ce sens-là
11 d'aider et de partager les connaissances qu'on fait
12 cette recommandation-là.

13 Q. [321] C'est évident, c'est évident, Madame Moreau,
14 que lorsqu'un intervenant, lorsque le Transporteur
15 assis à votre place émet des commentaires, c'est
16 évident que ces commentaires-là ne tombent pas dans
17 le sens qu'ils sont entendus, ils peuvent être
18 partagés à court terme ou à moyen terme. J'ai vu
19 des dossiers où ça passait, mais ça revenait sur le
20 côté.

21 D'ailleurs, je vais être prudent parce que
22 nous avons dit que nous ne voulions pas rentrer
23 dans une mécanique et je vois quelqu'un qui me
24 regarde bien précisément.

25 Et je réitère que la décision de la Régie

1 disait, on donnait, on voulait donner, on a
2 toujours voulu donner le temps à ce que ce forum-là
3 puisse avoir une vie assez grande pour pouvoir
4 regarder, savoir si ça doit être revu ou pas revu.

5 Et je vous dirais que, à mon avis, la Régie
6 n'a jamais indiqué dans sa décision, c'est D-2012,
7 merci Lise, D-2012-010. On a jamais dit que c'était
8 coulé dans le béton à vie. Il n'y a jamais rien à
9 la Régie qui est coulé dans le béton à vie, et
10 encore moins les régisseurs qui sont devant vous.

11 Alors cela étant dit, ça fera partie
12 possiblement à un moment donné, quand on aura des
13 signaux, quand le temps aussi, parce que, nous...
14 Moi, c'est des questions. Quand je vois qu'il y a
15 un temps de fait, bien je vais demander, si ce
16 n'est pas moi, ça sera la Régie. La Régie reste
17 toujours là dans sa compétence complète, pourra
18 poser des questions d'elle-même à un moment donné
19 d'office pour dire : « Nous souhaiterions l'an
20 prochain que vous puissiez nous aborder, Maître
21 Fréchette, une problématique. » Et caetera, et
22 caetera.

23 Pour l'heure, ce n'est pas ça, on l'avait
24 dit au départ. Je trouvais, moi, dès qu'on parle
25 compétence c'est là que, moi, je m'allume beaucoup

1 comme président de cette formation-là. Mais cela
2 étant dit, soyez certains tous les deux et le GRAME
3 que ces travaux, les travaux de chaque année on les
4 regarde d'année en année, on fait un cumul. On a
5 une excellente mémoire.

6 Et les gens devant nous, le Transporteur
7 qui a tout intérêt que tout ça fonctionne,
8 fonctionne bien et que tout le monde puisse être
9 rassuré, eux aussi, je suis certain que dans leurs
10 papiers ils savent quand un moment donné ils
11 devront nous revenir là-dessus pour qu'on puisse
12 faire un état de la situation.

13 Alors je ne peux pas aller plus loin que
14 ça. Ça vous va. Est-ce que vous avez des... en
15 réinterrogatoire?

16 Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Non, je n'aurai pas de réinterrogatoire.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Donc ça met fin?

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Oui.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Q. [322] Nous vous remercions. Merci beaucoup.

24 Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 J'en profiterais peut-être pour faire une demande.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Je vous en prie.

3 Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 Par rapport à l'argumentation, là, considérant
5 qu'on avait un enjeu qui était assez succinct, si
6 vous acceptez, je pourrais déposer l'argumentation
7 par écrit. S'il n'y a pas d'objection non plus de
8 la part de mon confrère.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Ça va.

11 Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 D'accord.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Maître Fréchette, ça vous agrée?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Pas de problème.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Parfait. Merci, Maître Fréchette. Parfait, vous
19 pouvez le faire.

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Paquet.

24 Q. [323] Merci à vous. Vous êtes libérés.

25 (16 h 05)

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maintenant si vous voulez bien, on va passer, j'ai
3 comme l'impression que je suis un meneur de claqué
4 de foule, tu sais. On va passer si vous voulez bien
5 à l'AQCIÉ/CIFQ. Merci beaucoup aux gens de AHQ-ARQ
6 qui vont passer demain.

7 Alors, Maître Pelletier. Il est... regardez
8 l'heure avec moi, il est quatre heures quatre (4 h
9 04). Qu'il soit quatre heures quatre (4 h 04) ou il
10 aurait été une heure quatre (1 h 04), nous sommes
11 tout aussi contents de vous avoir devant nous et
12 nous sommes tout aussi aguerris à vous regarder
13 puis à vous entendre. Alors prenez le temps que
14 vous avez besoin.

15 Me PIERRE PELLETIER :

16 Vous êtes vraiment très aimables, je vous
17 remercie. Je vais néanmoins prendre le temps le
18 plus court possible dans les circonstances, je ne
19 veux pas abuser de la bonté de tous ceux qui ont
20 prolongé la journée en partie pour nous faciliter
21 la vie.

22 Alors mon panel a pris position. Il s'agit
23 de monsieur Luc Boulanger, qui est directeur
24 exécutif de l'Association québécoise des
25 consommateurs industriels d'électricité; monsieur

1 Pierre Vézina qui est directeur énergie et
2 environnement pour le Conseil de l'industrie
3 forestière du Québec; monsieur Paul Paquin qui est
4 analyste. On pourrait peut-être procéder à
5 l'assermentation, Madame?

6

7 PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ

8

9 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce vingt-sixième
10 (26e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

11

12 PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place
13 d'affaires au 1685, Croissant Séguin, Brossard
14 (Québec);

15

16 PIERRE VÉZINA, ingénieur, ayant une place
17 d'affaires au 1175, avenue Lavigerie, Bureau 201,
18 Sainte-Foy (Québec);

19

20 LUC BOULANGER, administrateur, ayant une place
21 d'affaires au 1100, rue Sherbrooke Ouest, bureau
22 1800, Montréal (Québec);

23

24 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
25 solennelle, déposent et disent :

1

2 INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

3 Q. [324] Alors, il y a déjà eu production de trois
4 affidavits au dossier, si bien que l'adoption de la
5 preuve n'a plus à être faite. Je vais demander à
6 monsieur Paquin de faire une présentation dont on a
7 estimé qu'elle pourrait prendre une dizaine de
8 minutes, simplement pour focuser sur les points
9 importants du mémoire qui a été antérieurement
10 produit. Alors, Monsieur Paquin, s'il vous plaît?

11 R. Bonjour Messieurs et Madame les régisseurs. Alors
12 je vais vous présenter sommairement la position de
13 l'AQCIE et du CIFQ en prenant en considération les
14 informations supplémentaires qui ont été obtenues
15 depuis le dépôt de notre mémoire, notamment durant
16 la période d'audience.

17 Alors la présentation concerne le fonds de
18 roulement, un historique des revenus requis du
19 Transporteur et la maintenance préventive. Nous
20 adresserons également à la Régie des
21 recommandations quant au taux de rendement sur les
22 avoirs propres du Transporteur.

23 Concernant le fonds de roulement sur les
24 actifs stratégiques, le Transporteur mentionne que
25 dans le cadre de sa réingénierie de sa chaîne

1 d'approvisionnement, il a constitué une réserve
2 d'équipements stratégiques dédiés à gestion de
3 risque de défaillance et d'imprévus en projet. Il
4 demande que le coût de cet inventaire au complet
5 soit inclus à titre de nouvelle composante du fonds
6 de roulement réglementaire dans sa base de
7 tarification.

8 On signale que ce sujet avait été abordé
9 dans le dossier tarifaire 3903 où le Transporteur a
10 mentionné que le fonds de roulement d'équipements
11 stratégiques remplacera dorénavant la banque
12 d'appareillages majeurs, la BAM.

13 Il est utile également de rappeler que dans
14 la décision qui a été mentionnée plusieurs fois, D-
15 2010-11039 relativement au dossier 3738-2010, la
16 Régie a indiqué clairement une différence quant à
17 la finalité des équipements à maintenir en
18 inventaire soit ceux reliés à une défaillance du
19 réseau et ceux reliés aux projets d'investissement.
20 Elle avait accepté un reclassement à la base de
21 tarification de l'inventaire relié aux équipements
22 requis pour la défaillance du réseau mais avait
23 refusé d'y inclure également le coût des actifs
24 stratégiques lié aux projets d'investissement.

25 En cohérence avec cette décision, l'AQCIE

1 et le CIFQ ont demandé au Transporteur de fournir
2 la quantité et le coût des équipements en
3 inventaire pour les besoins liés aux risques de
4 défaillance et les besoins liés aux imprévus de
5 projet.

6 (16 h 10)

7 Il n'a pas été possible d'obtenir
8 spécifiquement cette information. Mais le
9 transporteur a fourni un tableau présentant les
10 seuils minimum requis pour couvrir le risque de
11 défaillance évalué à quatre-vingt-trois millions
12 (83 M), et la quantité additionnelle permettant la
13 rotation d'inventaire par la réalisation de
14 projets, dix-neuf millions (19 M).

15 Concernant cette information, il est
16 surprenant de constater que la portion couvrant le
17 risque de défaillance est plus élevée que celui qui
18 était indiqué dans le dossier 3938, où c'était
19 trente à soixante et treize millions (73 M), même
20 après la mise en place d'un nouveau modèle de
21 gestion qui était supposé d'améliorer les choses,
22 et la conclusion d'ententes avec des fournisseurs
23 d'équipements stratégiques, la fourniture des
24 équipements stratégiques.

25 En conclusion sur ce sujet, il nous

1 apparaît que selon les principes énoncés dans la
2 décision D-2001-39, le fond de roulement actifs
3 réglementaire ne devrait inclure que le coût des
4 équipements qui sont requis pour pallier au risque
5 de défaillance. Et à défaut d'une meilleure
6 information, l'AQCI et la CIFQ s'en remet à la
7 Régie pour fixer le montant de cette composante du
8 fond de roulement.

9 En ce qui concerne maintenant l'historique
10 des revenus requis du transporteur, c'est bien
11 connu que la détermination du tarif du transporteur
12 par la Régie se fait actuellement selon les
13 méthodes du coût de service. Ainsi, la fixation
14 d'un tarif équitable, autant pour les clients que
15 pour le transporteur, dépend de la précision des
16 prévisions du transporteur pour l'estimation de ses
17 coûts pour l'année à venir.

18 L'AQCIE et la CIFQ ont réalisé une analyse
19 en vue de comparer les valeurs réelles et les
20 valeurs autorisées de certains intrants des revenus
21 requis du transporteur sur un historique de cinq
22 ans, soit de deux mille neuf (2009) à deux mille
23 quatorze (2014). L'analyse porte sur la base de
24 tarification, les charges nettes d'exploitation, et
25 les autres charges qui incluent principalement les

1 amortissements. Ces trois intrants constituent
2 l'essentiel des revenus requis du transporteur.

3 Concernant la base de tarification, on a pu
4 constater qu'à chaque année de la période deux
5 mille neuf-deux mille quatorze (2009-2014) sauf en
6 deux mille dix (2010), la valeur autorisée par la
7 Régie suite à une demande tarifaire du transporteur
8 a été supérieure à la charge réelle, à la valeur
9 réelle.

10 Concernant les charges nettes
11 d'exploitation, on a pu constater que les valeurs
12 autorisées sont supérieures aux valeurs
13 historiques, sauf pour l'année deux mille quatorze
14 (2014), où les CNE, les charges nettes
15 d'exploitation réelles, sont pratiquement égales à
16 celles autorisées. Il est à signaler qu'en deux
17 mille quatorze (2014), le transporteur a mis en
18 oeuvre une stratégie visant à intensifier le
19 programme d'interventions ciblées sur les
20 transformateurs de puissance. Par ce programme, le
21 transporteur vise à augmenter le rythme de
22 maintenance préventive. Donc, pour l'année deux
23 mille quatorze (2014), on peut donc conclure que
24 les CNE autorisés incluent les coûts de la
25 stratégie en place visant à intensifier le

1 programme d'interventions ciblées sur les
2 transformateurs de puissance.

3 Concernant les autres charges, c'est-à-dire
4 les amortissements principalement, on peut
5 constater que les valeurs autorisées sont très près
6 des valeurs réelles, sur la période deux mille neuf
7 - deux mille onze (2009-2011), mais elles sont
8 supérieures aux valeurs réelles à partir de l'année
9 deux mille douze (2012). Étant donné que la valeur
10 d'amortissement est basée sur les équipements
11 existants, on devrait s'attendre à ce que les
12 valeurs autorisées soient les mêmes que les valeurs
13 réelles, ou très près de celles-ci, comme c'était
14 le cas en deux mille neuf (2009) et deux mille onze
15 (2011).

16 Alors ces trois éléments montrent que sur
17 la période deux mille neuf - deux mille quatorze
18 (2009-2014), les prévisions du transporteur
19 surestiment systématiquement les principaux
20 éléments constitutifs des revenus requis.

21 Nous avons également analysé l'effet de
22 cette surestimation-là sur le rendement du
23 transporteur, parce qu'on peut s'imaginer que si
24 les coûts réels sont inférieurs aux coûts
25 autorisés, on doit s'attendre à ce que le rendement

1 réel soit supérieur au rendement autorisé, et c'est
2 ce qui a été confirmé par notre analyse, où on a pu
3 constater que les valeurs réelles de rendement sont
4 largement supérieures aux valeurs autorisées. Dans
5 les faits, sur la période deux mille neuf (2009) à
6 deux mille quatorze (2014), le rendement
7 supplémentaire a atteint trois cent cinquante-six
8 millions (356 M), soit quatre virgule quatre-vingt-
9 onze pour cent (4,91 %) de plus que les revenus
10 autorisés.

11 En conclusion, le dossier actuel, l'AQCIE
12 et le CIFQ recommandent de réduire le montant
13 demandé pour les charges nettes d'exploitation de
14 trente-trois virgule deux millions (33,2 M), comme
15 on va l'expliquer tout à l'heure. Et en ce qui
16 concerne les valeurs de mises en service prévues,
17 par contre, nous recommandons de maintenir le
18 montant prévu, soit onze quatre-vingt-dix-sept
19 millions (11 097 000), puisqu'il s'agit d'une
20 diminution importante par rapport aux valeurs
21 réelles de deux mille quatorze (2014), de deux
22 mille quinze (2015) respectivement.

23 Maintenant, on va passer à la maintenance
24 préventive. Le transporteur demande des montants
25 supplémentaires de vingt-deux millions (22 M) aux

1 charges nettes d'exploitation de l'année deux mille
2 seize (2016), afin de poursuivre des activités de
3 maintenance préventive des transformateurs de
4 puissance.

5 (16 h 15)

6 Selon le Transporteur, la stratégie appliquée dès
7 deux mille quatorze (2014) montre que l'IC
8 opérationnel, soit défaillance d'équipements,
9 présente une amélioration de trente-trois pour cent
10 (33 %) en deux mille quatorze (2014) par rapport à
11 deux mille treize (2013) et que le taux de bris
12 montre également une amélioration de vingt-quatre
13 pour cent (24 %) pour l'ensemble des
14 transformateurs.

15 L'AQCIE et le CIFQ ont réalisé une
16 vérification de l'historique de l'IC opérationnel
17 défaillance et cette vérification permet de
18 conclure qu'il est prématuré d'expliquer la valeur
19 de zéro virgule dix (0,10) pour la défaillance
20 d'équipement en deux mille quatorze (2014) par la
21 mise en place de cette stratégie.

22 Selon l'AQCIE et le CIFQ, l'autorisation
23 d'un montant supplémentaire en maintenance
24 préventive devrait être justifiée soit par une
25 amélioration de l'indice de continuité, en autant

1 que cette amélioration puisse être mesurable et
2 suffisamment importante pour en justifier les
3 coûts, soit par une diminution des coûts
4 d'investissements, par exemple, en maintien des
5 actifs.

6 À cet égard, l'AQCIE et le CIFQ ont demandé
7 au Transporteur s'il a réalisé une analyse coûts-
8 bénéfiques pour justifier sa stratégie préventive
9 sur les transformateurs et sur les disjoncteurs
10 haute tension du réseau principal.

11 À l'audience du vingt-cinq (25) novembre,
12 le Transporteur a déposé le document B-0087 où il
13 présente, aux pages 15 à 17, une évaluation de
14 l'impact du scénario d'accroissement de la
15 maintenance préventive. Selon l'AQCIE et le CIFQ le
16 dépôt tardif de cette information n'a pas permis de
17 l'analyser à fond mais nous considérons que cette
18 information n'est pas suffisante pour les raisons
19 suivantes. Les valeurs sont en dollars constants,
20 comme ça été confirmé, et non en dollars
21 actualisés. L'analyse d'options, couvrant plusieurs
22 années, se fait habituellement en dollars
23 actualisés par le Transporteur. Dans beaucoup
24 d'autres projets c'est ce qu'on réalise. En plus de
25 ça, la période couverte est de dix (10) ans alors

1 que les analyses de rentabilité du Transporteur
2 couvrent habituellement une période beaucoup plus
3 longue, par exemple la durée de vie des équipements
4 en cause. En plus de ça, on ne sait pas si
5 l'analyse prend en considération la valeur
6 résiduelle des équipements puisqu'on présente
7 uniquement les revenus requis. Et, enfin, les
8 niveaux de risque et de fiabilité à maintenir sont
9 imposés et non pas justifiés.

10 Ainsi, selon l'AQCIE et le CIFQ, la
11 question demeure à savoir si les montants
12 supplémentaires demandés pour la maintenance
13 préventive sont justifiés par des bénéfices
14 anticipés qui résulteraient de ces dépenses
15 supplémentaires.

16 Par ailleurs, selon la réponse à une
17 demande de renseignement de l'AQCIE et du CIFQ, il
18 n'est pas possible de savoir si le montant
19 supplémentaire demandé sera utilisé spécifiquement
20 par une augmentation de la maintenance préventive.
21 À cet effet, dans mon rapport je cite un extrait de
22 ce que dit le Transporteur, qui dit que c'est mis
23 globalement dans ses dépenses et qu'il n'y a pas de
24 budget spécifique pour ça.

25 À cet effet, les intervenants présentent

1 l'évolution des CNE, dans notre rapport c'est ce
2 qu'on présente, depuis l'année deux mille onze
3 (2011) et ces valeurs sont celles correspondantes
4 au référentiel comptable IFRS, de façon à présenter
5 l'évolution des CNE sur une même base sur toute la
6 période considérée.

7 On a pu constater une augmentation
8 importante des CNE sur la période deux mille onze
9 (2011) à deux mille seize (2016), elles passent de
10 six cent soixante et un millions (661 M) à sept
11 cent quatre-vingt-treize millions (793 M), soit une
12 croissance de dix-neuf virgule neuf pour cent
13 (19,9 %). Sur cette période l'IPC a augmenté de
14 huit pour cent (8 %) et la croissance du réseau a
15 été de sept pour cent (7 %).

16 En conclusion, étant donné que
17 l'augmentation combinée de l'IPC et du
18 développement du réseau ne justifie l'augmentation
19 demandée des CNE et qu'il n'y a aucune
20 justification quantitative relativement à
21 l'augmentation de la maintenance préventive,
22 l'AQCIE et le CIFQ recommandent à la Régie de ne
23 pas autoriser le montant de sept cent quatre-vingt-
24 treize virgule deux millions (793,2 M) pour les CNE
25 en deux mille seize (2016) et recommandent

1 d'autoriser un montant de sept cent soixante
2 millions (760 M), soit le montant de l'année deux
3 mille onze (2011) augmenté de l'IPC et de la
4 croissance du réseau sur la période deux mille onze
5 (2011) à deux mille seize (2016).

6 Les valeurs recommandées devraient être
7 ajustées selon la dernière décision qui vient
8 d'être rendue concernant le référentiel comptable,
9 s'il y a lieu.

10 Enfin, concernant le taux de rendement sur
11 les avoirs propres l'AQCIE et le CIFQ considèrent
12 que le fait de ne pas prendre en considération le
13 contexte économique actuel et celui prévu dans
14 l'indice « CD Howe » revient à accorder au
15 Transporteur un rendement minimum garanti sur ses
16 avoirs propres. Or, l'article 49 de la Loi de la
17 Régie... sur la Régie de l'énergie stipule,
18 notamment, que le tarif doit permettre un rendement
19 raisonnable sur la base de tarification et non pas
20 un rendement minimum garanti.

21 Sur la base de ces considérations, l'AQCIE
22 et le CIFQ recommandent à la Régie d'exiger que le
23 sujet du taux de rendement sur les avoirs propres
24 du Transporteur soit traité dans le prochain
25 dossier tarifaire.

1 Alors, je vous remercie de votre attention.

2 (16 h 20)

3 Q. [325] Merci, Monsieur Paquin. Monsieur Boulanger,
4 Monsieur Vézina, est-ce que vous avez des
5 commentaires particuliers à adresser à la Régie?

6 M. LUC BOULANGER :

7 R. Non.

8 M. PIERRE VÉZINA :

9 R. Je n'en ai pas non plus.

10 Me PIERRE PELLETIER :

11 Alors les témoins sont à la disposition des témoins
12 et de la Régie.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître Pelletier. Maître Neuman, est-ce que
15 je comprends que vous avez des questions pour le
16 panel? Maître Neuman.

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Bonjour, Monsieur le Président. Madame, Monsieur
19 les Régisseurs.

20 Q. [326] Bonjour Messieurs. Dominique Neuman pour
21 Stratégies énergétiques et l'AQLPA. Ma question
22 porte sur les vingt-deux millions (22 M\$)
23 supplémentaires qui sont demandés par le
24 Transporteur quant à sa stratégie de maintenance.

25 Je dois avouer que j'ai été un peu surpris

1 par l'orientation du mémoire de l'AQCIE-CIFQ à ce
2 sujet. Et ma question porte non pas sur l'auteur du
3 rapport, ma question n'est pas adressée à l'auteur
4 du rapport mais à messieurs Boulanger et Vézina.

5 J'aimerais leur demander s'ils ne pensent
6 pas qu'il est au contraire de l'intérêt stratégique
7 de leur clientèle, des membres qu'ils représentent
8 d'encourager un accroissement de la maintenance
9 préventive compte tenu de l'importance que la
10 fiabilité du service représente pour ces clients.
11 Et j'aimerais savoir si cette préoccupation est
12 entrée en ligne de compte ou a été prise en compte
13 dans le mémoire qui a été présenté.

14 M. PIERRE VÉZINA :

15 R. Alors d'abord, c'est juste de mentionner que pour
16 les grands consommateurs industriels, la question
17 de la fiabilité du réseau est un enjeu important et
18 de ce point de vue-là c'est toujours une
19 considération qu'on prend.

20 Maintenant ce qu'on observe c'est que par
21 rapport aux années dernières, je pense que la
22 tendance lourde a toujours été de se retrouver avec
23 des trop-perçus et, avec le temps, j'ai
24 l'impression qu'on souhaite s'assurer qu'on
25 maintienne un indice de continuité qui est bon,

1 qu'on ait une bonne fiabilité du réseau, mais en
2 même temps qu'on ne se retrouve pas encore une fois
3 à payer en trop pour des investissements qui ne
4 seront pas faits.

5 M. LUC BOULANGER :

6 Q. [327] Maintenant pour ce qui concerne l'AQCIE, deux
7 considérations sont importantes. La première c'est
8 qu'on nous demande de faire un acte de foi. Il n'y
9 a aucune étude coût/bénéfice qui a été présentée au
10 dossier. On ne semble pas être capable de
11 quantifier les seuils minimum qui sont recherchés
12 et on nous demande de dire que c'est suite au feed-
13 back de leurs opérations que certaines pratiques
14 vont être mises de l'avant, mais on ne sait pas
15 exactement quel est le fondement monétaire, le
16 fondement économique de ça. Et je pense que c'est
17 aussi une préoccupation que maître Duquette a
18 mentionnée et on a exactement la même
19 préoccupation.

20 La préoccupation additionnelle qu'on a
21 c'est qu'on s'en vient bientôt dans un mécanisme de
22 rendement incitatif. Le point de départ de ce
23 mécanisme-là, il va être important de s'assurer que
24 les coûts qui vont être budgetés sont le plus près
25 possible de la réalité.

1 Alors je pense que la prudence doit être
2 exercée pour s'assurer que les coûts ne sont pas
3 indûment augmentés pour qu'on puisse partir ce
4 mécanisme-là de façon efficiente.

5 Et qui plus est, lorsqu'on va déterminer en
6 phase 3 du mécanisme de rendement incitatif les
7 paramètres à partir desquels on va mesurer la
8 performance du Transporteur, aussi bien que le
9 Distributeur, on pourra à ce moment-là
10 spécifiquement s'assurer que les intérêts des
11 clients et ceux des entreprises réglementées vont
12 être pris en compte puis vont être administrés de
13 façon efficiente.

14 Q. [328] Je constate une nuance entre les réponses de
15 monsieur Vézina et de monsieur Boulanger. De la
16 réponse de monsieur Vézina, je comprends que la
17 préoccupation serait que des sommes soient
18 autorisées et ne soient pas dépensées, ce qui se
19 traduirait par un trop-perçu et un écart de
20 rendement.

21 Est-ce que c'est surtout ça votre
22 préoccupation que les sommes soient autorisées et
23 ne soient pas dépensées ou est-ce que, en soi, si
24 elles étaient dépensées ces sommes-là, et monsieur
25 Veci a fait certaines remarques là-dessus lors de

1 sa présentation, qu'il s'assurerait davantage que
2 le réel corresponde à ce qui a été prévu, ce qui
3 est autorisé, est-ce que c'est surtout que les
4 sommes ne soient pas dépensées qui serait votre
5 préoccupation ou que, en soi, vous êtes en
6 désaccord avec la stratégie elle-même, si elle
7 était réalisée en utilisant les montants indiqués?
8 (16 h 25)

9 R. Je pense qu'il y a une question d'image d'image là-
10 dedans. On a entendu le témoignage de monsieur Veci
11 qui est un cri du coeur où il a regardé à un moment
12 donné la situation des trop-perçus de puis deux
13 mille huit (2008) et puis mon Dieu, qu'il a fait
14 des efforts pour s'assurer que, à l'avenir, ils
15 vont être exactement sur le « target ».

16 Mais ce n'est pas la réalité. On est un peu
17 dans une situation où l'apparence n'est pas là
18 alors on a tendance à être prudents face à ça,
19 d'une part, et ensuite, il reste quand même qu'il
20 n'y a pas d'analyse coût bénéfice, il n'y a pas de,
21 ce n'est pas quantifié et, pour reprendre
22 l'expression encore de maître Duquette, en
23 économie, tout est quantifiable, apparemment. Mais,
24 curieusement, dans le cas qui nous intéresse, on
25 avance des montants dans les, des montants précis

1 dans les revenus requis mais, par contre, on est
2 incapables de nous dire exactement quelle est la
3 profitabilité puis quel est le bénéfice qui sont
4 inhérents à la mise en place de ces mesures-là.

5 M. PIERRE VÉZINA :

6 R. Alors, peut-être ajouter que ces positions-là sont
7 tout à fait complémentaires, essentiellement.

8 Q. [329] Ma question s'adresse à monsieur Paquin.
9 J'attire votre attention à la page 13 de votre
10 rapport. Vous questionnez la corrélation qui
11 existerait entre le début de mise en place de la
12 nouvelle stratégie, donc qui est quelque chose de
13 récent, et les indices que l'on constate sur le
14 tableau que vous avez en page 13, à savoir le taux
15 de bris et l'IC opérationnel défaillances.

16 Est-ce que vous êtes d'accord avec moi
17 qu'on ne peut pas s'attendre à ce qu'il y ait une
18 corrélation immédiatement observable sur le court
19 terme entre l'année où la stratégie serait mise en
20 place et l'évolution, l'année même ou l'année
21 d'après de ces deux indices, que c'est davantage
22 sur le long terme que de tels effets éventuels se
23 feraient ressentir?

24 M. PAUL PAQUIN :

25 R. Je pense que c'est à peu près ça que j'ai dit quand

1 j'ai dit que c'était prématuré de dire que l'effet
2 était là. Parce que c'est dans les documents
3 déposés où le Transporteur mentionnait qu'il avait
4 constaté une amélioration de trente-trois pour cent
5 (33 %) de l'IC et de vingt-quatre pour cent (24 %)
6 et il semblait faire un lien entre les deux. Alors
7 moi, simplement je dis, c'est il m'apparaît
8 prématuré de faire ce lien-là immédiatement.

9 Q. [330] Alors, prenons pour acquis que vous avez
10 raison sur ce point-là, est-ce que malgré tout
11 c'est une raison pour ne pas aller de l'avant avec
12 la stratégie indiquée?

13 R. Je pense que je vais tout simplement répéter ce que
14 j'ai déjà dit. Pour faire ça, il faut vraiment le
15 justifier et, pour le moment, on n'a pas une
16 analyse coût bénéfice qui nous permet de dire que
17 c'est la meilleure stratégie utilisée pour
18 l'ensemble des clients, pour avoir vraiment, si
19 c'est optimum. On n'a pas l'analyse actuellement.
20 Tout ce qu'on a, c'est de dire « On va faire ça et
21 voici ce que ça donne au niveau des revenus
22 requis. ».

23 Mais si on faisait un parallèle, par
24 exemple, avec l'US GAAP. L'US GAAP, il y avait,
25 entre autres, un changement de la durée de vie des

1 équipements. Si on avait regardé uniquement les
2 revenus requis, ça n'aurait pas été intéressant de
3 le faire parce que les revenus requis à long terme,
4 si tu augmentes ta durée de vie des équipements,
5 ton revenu requis total va être plus élevé.

6 Donc, ce n'est pas, le revenu requis
7 n'apparaît pas comme étant une bonne mesure pour
8 indiquer la rentabilité d'un projet.

9 Q. [331] O.K. Je vous remercie beaucoup. Merci.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Neuman. Maître Fréchette?

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Pas de questions, je vous remercie.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Maître Fréchette. Maître de Repentigny?

16 Merci. Maître Duquette?

17 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

18 Me LISE DUQUETTE :

19 Q. [332] Merci. Courte question. À la page 16 de votre
20 mémoire et je vous donne, j'espère, ce qui n'est
21 pas un trop long préambule, en deux mille douze
22 (2012), le mot du jour ou le mot avait souvent été
23 « recalibré. ». Alors, on avait beaucoup recalibré
24 en deux mille douze (2012) les CNE et je constate
25 que vous repartez de deux mille onze (2011) plutôt

1 que de deux mille douze (2012). Et non seulement
2 vous repartez de deux mille onze (2011) plutôt que
3 de deux mille douze (2012) mais, dans votre
4 recommandation, vous faites, je vais dire ça à la
5 légère mais un genre de formule paramétrique où on
6 prend le chiffre de deux mille onze (2011), on fait
7 fois le taux de croissance du réseau et l'IPC mais
8 vous ne tenez pas compte du, comment dirais-je, de
9 l'efficience. Dans la formule paramétrique, il y a
10 le un point cinq et deux pour cent (2 %) qui a été
11 utilisé dans les dernières années et je me
12 souviens, Monsieur Vézina et Monsieur Boulanger,
13 que le un et deux pour cent (2 %) avaient été dans
14 le cadre des discussions deux mille treize (2013),
15 deux mille quatorze (2014), quelque chose.

16 Alors, c'est volontaire ou c'est un oubli
17 de ne pas mettre l'efficience?

18 M. PIERRE VÉZINA :

19 R. J'ai voulu faire un peu un exercice semblable à
20 celui du Transporteur lorsque, dans un de ses
21 indices, il suit son indice de ses coûts en
22 fonction de la croissance du réseau et de l'IPC et
23 il affirme que ses CNE n'augmentent pas plus que
24 l'IPC. Alors, j'ai pris une période de cinq ans,
25 cinq ans c'est douze (12), treize (13), quatorze

1 (14) jusqu'à deux mille seize (2016) et j'ai
2 regardé cette période-là. Donc, j'aurais pu prendre
3 deux mille onze (2011), le chiffre aurait été plus
4 bas. Mais j'ai pris une période de cinq ans.

5 (16 h 30)

6 Q. [333] Si vous auriez pris deux mille douze (2012),
7 le chiffre aurait été plus bas?

8 R. Si j'avais pris, excusez, si j'avais pris deux
9 mille douze (2012), le chiffre aurait été plus bas,
10 oui. En appliquant le même taux en deux mille douze
11 (2012), le chiffre aurait été plus bas.

12 Q. [334] Je vous remercie beaucoup.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Q. [335] Monsieur Paquin, sur la question de la
15 maintenance préventive, j'ai bien compris vos
16 arguments qui reprenaient en fait certaines
17 questions de ma collègue Duquette, à partir de
18 l'instant où on commence, on commence dans un
19 programme, à investir dans un programme, est-ce que
20 ça ne serait pas... Puis le programme mettons avant
21 qu'il rentre des résultats va, s'échelonne sur
22 plusieurs années. Est-ce qu'il ne serait pas non
23 rentable en milieu mettons de l'implantation de ne
24 pas y mettre les sommes nécessaires alors que ça va
25 être difficile par après de dire si le programme a

1 rapporté ou pas, parce qu'on n'aura pas permis au
2 programme de faire ses preuves? Nonobstant la
3 question de savoir si on a des coûts bénéfiques. Au
4 niveau juste empirique, conceptuel, quand on
5 commence à mettre un programme en place, quand on
6 met la main dans un tordeur, on va appeler ça comme
7 ça, on dit, on pense que ce programme-là va donner
8 des résultats à X terme, doit-on pas aller jusqu'au
9 X terme pour être certain que ce qu'on a déjà
10 investi puisse rapporter?

11 R. Bien, je pense qu'il est... Étant donné qu'on est
12 au début d'un processus, je serais d'accord avec
13 vous si on était rendu au milieu ou, je ne sais
14 pas, moi, à l'année 10 ou 20 d'un processus qui est
15 sur vingt (20) ans, t'sais, sur vingt (20) ou
16 trente (30) ans. Ça encore là, on ne connaît pas
17 trop trop la période. Il a au moins dix ans.
18 D'après ce que je comprends, on est au début du
19 processus. Donc, les sommes qui ont été mises sont
20 relativement... pas minimes, mais sont moins
21 importantes que celles à venir.

22 Et c'est à ce moment-ci qu'il faut se poser
23 la question. Ce n'est pas dans cinq ans qu'il va
24 falloir se poser la question, est-ce qu'on a pris
25 une bonne décision. Je pense que c'est dès le

1 moment où on commence à investir. Lorsque le
2 Transporteur réalise un projet, il commence par
3 faire une analyse d'options pour choisir la
4 meilleure option et, après, il réalise son projet.
5 Il ne commence pas son projet puis, à mi-chemin, il
6 dit « by the way, je vais aller le faire
7 autoriser ». Il commence par faire son analyse. Il
8 choisit la meilleure option et, après ça, il
9 réalise son projet. Là, cette fois-ci, on dirait
10 qu'on... C'est-à-dire, probablement qu'ils ont fait
11 l'analyse, je ne sais pas, parce qu'on ne l'a pas
12 vue. Ou celle qu'on a faite et celle qu'ils nous
13 ont montrée ne nous paraît pas satisfaisante. Bon.
14 Maintenant, ça veut dire que, nous, nous ne savons
15 pas.

16 Donc, on peut difficilement adhérer à un
17 processus ou à une gestion pour laquelle on n'a pas
18 encore de justification. Et c'est dans ce sens-là
19 que nous vous recommandons de temporiser, de
20 demander d'abord une justification pour s'assurer
21 que les investissements qui vont être faits sont
22 vraiment les meilleurs dans l'objectif. On veut
23 conserver la fiabilité du réseau. La question n'est
24 pas là. La question est que, à notre avis, ça n'a
25 pas été démontré que c'était la meilleure option

1 étant donné les coûts supplémentaires qu'il faut y
2 mettre.

3 Q. [336] Merci. Je pense que c'est tout. Maître
4 Pelletier, est-ce que vous avez un
5 réinterrogatoire?

6 Me PIERRE PELLETTIER :
7 Pas du tout, Monsieur le Président.

8 LE PRÉSIDENT :
9 Pas du tout?

10 Me PIERRE PELLETTIER :
11 Pas du tout. Cependant, j'ai une demande à vous
12 faire qui...

13 LE PRÉSIDENT :
14 Je vous en prie.

15 Me PIERRE PELLETTIER :
16 ... est devenue commune, semble-t-il, dans ce
17 dossier-là. Il y a une journée qui a été fixée pour
18 les plaidoiries mardi. En autant que je suis
19 concerné, ça veut dire m'en venir ici lundi soir
20 pour plaider quelques minutes mardi. Ça ne me
21 paraît pas très efficient. Je vous ferais la même
22 demande que mes collègues Turmel et Paquet, à
23 savoir vous envoyer un mot, que je pourrais
24 envoyer, effectivement, la veille, comme dans les
25 autres cas, ce qui devrait faire, ne devrait pas

1 poser de problème à votre égard, Maître.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Bien, moi, c'est sûr que... Ah, vous me permettez?

4 LE PRÉSIDENT :

5 Je pense que... Vous voulez parler à votre
6 procureur?

7 M. PIERRE VÉZINA :

8 R. Non, non, on a décidé qu'il n'y avait rien à
9 ajouter en fait supplémentaire, si ce n'est que ce
10 qu'on suggère, c'est une légère réduction qui est
11 probablement dans l'ordre des contingences. On ne
12 dit pas d'arrêter le programme. C'est juste la
13 nuance qu'on fait.

14 M. LUC BOULANGER :

15 R. Et si vous me permettez. Alors, très bientôt on va
16 être présumément dans un mécanisme de rendement
17 incitatif. Et ça serait intéressant à ce moment-là
18 de voir quelle serait la philosophie que le
19 Transporteur proposerait dans un tel cadre. Est-ce
20 qu'ils maintiendraient ce genre d'approche ou s'ils
21 adapteraient l'approche plus en fonction des
22 critères qui seront mis de la place pour évaluer
23 comment est-ce qu'on opère dans ce contexte-là.
24 Alors, c'est peut-être justement le temps de
25 prendre ça tranquillement pour une couple d'années

1 et puis de voir comment tout ça va s'insérer dans
2 un contexte de rendement incitatif.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, pour les commentaires additionnels.

5 J'apprécie.

6 DISCUSSION

7 LE PRÉSIDENT :

8 Donc, Maître Pelletier, vous avez fait une
9 proposition de faire ça par écrit mardi. Maître
10 Fréchette, vous vous apprêtiez à nous dire...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 La chose suivante. C'est très... Bien, tout
13 d'abord, j'avais déjà le coeur qui saigne de savoir
14 que maître Turmel serait absent. Cette peine s'est
15 amplifiée par une autre collègue, et maintenant un
16 troisième collègue. Ce que je vous dis, c'est que
17 ma capacité d'absorption au niveau de la lecture va
18 devoir m'amener à vous demander de répliquer le
19 lendemain. C'est sûr que si, à un moment donné, ça
20 s'accumule, moi, j'aime toujours ça les voir, parce
21 que, souvent, quand je vous demande la possibilité
22 de répliquer par écrit, ils sont contre. Alors, je
23 ne leur sers pas la même médecine, parce que ma
24 mère m'a défendu de faire ces choses-là.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Et votre mère vous écoute.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Et ce que je vous dis, c'est que la réplique, ça va
5 la rendre un petit peu plus compliqué à faire.

6 LE PRÉSIDENT :

7 C'est bien noté de notre côté, Maître Fréchette.

8 Maître Pelletier.

9 Me PIERRE PELLETIER :

10 Un certain nombre de petites choses. Un, ce n'est
11 pas un dossier dans lequel il y a beaucoup de
12 questions juridiques à discuter jusque-là. Et ce
13 n'est certainement pas mon propos de répéter ce qui
14 a été dit par les analystes. De sorte que les
15 commentaires que je pourrais vous adresser seront
16 vraiment très limités, et je les adresserai assez
17 tôt pour que, de toute évidence, de toute façon,
18 mon collègue prenne connaissance de ces propos-là
19 avec devant lui un délai bien plus long que celui
20 qu'il aurait si je les prononçais devant la Régie
21 la journée même.

22 Alors, l'argument de dire, je vais manquer
23 de temps pour les lire, un, ça va être court et,
24 deux, son délai de toute façon sera plus long que
25 si on le faisait sur place. Et troisièmement, je

1 réitère que, bien, c'est un peu comme ça.
2 Aujourd'hui, on se retrouve à finir plus tard parce
3 que pour des raisons d'efficience, on s'est dit, à
4 un moment donné, si on peut passer aujourd'hui,
5 faisons-le, bien, c'est un peu pour la même raison.
6 S'il faut que je vienne ici strictement pour
7 plaider pendant quelques minutes alors que c'est si
8 simple de le faire, et à l'avance, à distance, il
9 me paraîtrait que l'efficience requière qu'on aille
10 dans ce sens-là.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci. Maître Fréchette, vous voulez ajouter?

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je vous dirais juste que c'est sûr qu'on puisse
15 dire que, cette fois-ci, les arguments juridiques,
16 peu importe comment, on peut les présenter, ils
17 nous apparaissent peut-être moins proéminents cette
18 année. Mais il reste quand même quand il y a des
19 gens qui se présentent devant vous, qui font des
20 mémoires, avec des suggestions de coupe de trente-
21 trois millions (33 M\$) dans des grosses charges,
22 quand on a fait des preuves au niveau de
23 défavorable pour les deux dernières années, je peux
24 vous dire qu'on va prendre tout le temps qu'il faut
25 pour bien plaider et pour y répliquer selon ce

1 qu'on va lire. Je vous remercie.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Je n'ai aucun... Ne vous inquiétez pas là-dessus,
4 nous sommes aussi très sensibles à cette question.
5 Alors, écoutez, ça met fin à cette journée. Je
6 tiens à remercier chaleureusement à la fois les
7 services d'interprétation et le service de
8 sténographie qui font... ils sont en heures
9 supplémentaires. Alors merci de votre générosité en
10 ce sens. Pour le reste des intervenants qui seront
11 là demain, donc demain neuf heures (9 h),
12 messieurs... maître Fréchette et votre compagnie,
13 on se revoit à neuf heures (9 h) demain. Je
14 commence à être assez fatigué. Et merci aussi au
15 personnel de la Régie. Donc demain matin neuf
16 heures (9 h). C'est déjà fait. Merci. Au revoir.

17 FIN DE L'AUDIENCE

18

19

1

2

3

SERMENT

4

5

Nous, soussignés, DANIELLE BERGERON et JEAN LAROSE,

6

sténographes officiels, certifions sous notre

7

serment d'office que les pages qui précèdent sont

8

et contiennent la transcription fidèle et exacte

9

des notes prises dans cette cause au moyen de la

10

sténotypie.

11

12

Le tout, conformément à la loi.

13

Et nous avons signé,

14

15

16

17

DANIELLE BERGERON, s.o.

18

19

20

21

JEAN LAROSE, s.o.